



Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

Plan intégré des activités
et des ressources humaines



2021-2022 à 2023-2024

Mise à jour 2022-23

Canada 

Table des matières

MESSAGE DU COMMISSAIRE	2
NOTRE ORGANISATION : QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS	4
Mission	4
Personnel, services et mandat	4
Valeurs de la fonction publique et organisationnelles	5
Diversité, équité et inclusion	6
PILERS STRATÉGIQUES DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	9
Premier pilier stratégique : Notre personnel	12
Objectif 1 : Attraction et recrutement	14
Objectif 2 : Formation	16
Objectif 3 : Gestion de carrière	17
Objectif 4 : Santé	17
Deuxième pilier stratégique : Nos actifs	19
Objectif 1 : Livraison de la nouvelle flotte	21
Objectif 2 : Exploitation et entretien de la nouvelle flotte	24

Objectif 3 : Prolongement de la vie des navires	25
Objectif 4 : Actifs terrestres	27

Troisième pilier stratégique : Nos services 29

Objectif 1 : Concrétiser l'apport de la Garde côtière au Plan de protection des océans	30
Objectif 2 : Grands projets de ressources	33
Objectif 3 : Révision des niveaux de service	33
Objectif 4 : État de préparation des programmes	34
Objectif 5 : Modernisation du programme de navigation maritime et des services de sécurité	34
Objectif 6 : Favoriser l'innovation	38

Quatrième pilier stratégique : Notre gouvernance 42

Objectif 1 : Renforcer les politiques, processus, procédures et systèmes nationaux	43
Objectif 2 : Mobiliser l'industrie et les usagers des services de la Garde côtière	49
Objectif 3 : Mobiliser les partenaires autochtones	52
Objectif 4 : Appuyer la mise en œuvre de la région de l'Arctique	54

BUDGET : OPÉRATIONS QUOTIDIENNES ET INVESTISSEMENTS À LONG TERME 57

STRUCTURE 58

SECTEURS, DIRECTIONS, PROGRAMMES ET RÉGIONS DE LA GARDE CÔTIÈRE 59

Secteur des opérations	59
Structure du secteur des opérations	59
Secteur des opérations — Programmes et services	60
Gestion des incidents	61
Capacité opérationnelle de la flotte	61
Recherche et sauvetage	61
Intervention environnementale	62
Navires préoccupants	62
Services de déglacage	63

Publié par :

Planification intégrée des activités
Garde côtière canadienne
Pêches et Océans Canada
Ottawa, Ontario K1A 0E6

Plan intégré des activités et des ressources
humaines de la Garde côtière canadienne
2021-2022 à 2023-2024

Disponible sur le Web : www.ccg-gcc.gc.ca
Également disponible en anglais

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par le ministre du ministère
des Pêches et des Océans, 2023

DFO/21-2045
No. de cat. Fs151-21F-PDF
ISSN 2816-7139



Aides à la navigation	63	ANNEXE D : FINANCES DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	92
Gestion des voies navigables	64		
Sûreté maritime	64	ANNEXE E : PROFIL DE RISQUE DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – ÉVALUATION ET ÉNONCÉ DE RISQUE	95
Services de communications et de trafic maritimes	65		
Navigation électronique	66		
Innovation, planification et engagement	66		
Secteur de la construction navale et du matériel	67	SHOWCASE ITEMS	
Structure du secteur de la construction navale et du matériel	67	Formation sur la sensibilisation culturelle dans la région de l'Arctique	7
Programmes du secteur de la construction navale et du matériel	67	Célébration du 60 ^e anniversaire de la Garde côtière canadienne	11
Approvisionnement de la flotte	68	Le programme Adoptez un navire	15
Entretien de la flotte	68	La Stratégie de gestion du personnel de la Garde côtière canadienne	18
État de préparation des actifs basés à terre	68	Commémoration du NGCC <i>Hudson</i>	20
Direction générale du personnel	69	Préparation à la flotte de l'avenir	23
Structure de la Direction générale du personnel	69	Un nouveau brise-glace léger	26
Programmes de la Direction générale du personnel	69	La technologie spatiale	28
Collège de la Garde côtière canadienne	70	Accroître la résilience au changement climatique	32
APERÇU RÉGIONAL	72	L'évolution du renforcement du système mondial de navigation par satellite dans les eaux canadiennes	37
Région de l'Arctique	73	Décarbonisation de la flotte	40
Région de l'Atlantique	75	Mise en œuvre d'un programme de véhicules autonomes	48
Région du Centre	76	Mise en œuvre de la politique sur l'Inuit Nunangat	56
Région de l'Ouest	77		
ANNEXE A : ENGAGEMENTS DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	78		
ANNEXE B : STRATÉGIE DE GESTION DU PERSONNEL DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	86		
ANNEXE C : COMPOSITION DÉMOGRAPHIQUE DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	90		





Message du commissaire

Au nom de la Garde côtière canadienne (Garde côtière), j'ai le plaisir de présenter la mise à jour 2022-2023 du Plan intégré des activités et des ressources humaines 2021-2022 à 2023-2024 de la Garde côtière canadienne. Dans cette mise à jour, les quatre piliers stratégiques que représentent notre personnel, nos actifs, nos services et notre gouvernance demeurent inchangés, de même que les 19 objectifs qui en découlent. La mise à jour de 2022-2023 nous permet de faire le point et de revoir nos engagements afin de maintenir pendant trois ans une trajectoire stable. Tout aussi important, ce plan actualisé nous permet également de continuer à appuyer les initiatives du gouvernement du Canada comme la reprise économique, les engagements du Canada envers la réconciliation, la Stratégie pour un gouvernement vert, le renouvellement de la flotte et le Plan de protection des océans. La mise en œuvre de ces initiatives aura une incidence positive sur la Garde côtière et tous les Canadiens, et elle contribuera à soutenir nos partenariats à tous les niveaux de gouvernement, y compris ceux avec nos partenaires autochtones.

La pandémie de COVID-19 et le changement climatique ont eu des répercussions sur notre économie, notre environnement marin et la résilience de notre chaîne d'approvisionnement. Le budget de 2022 a confirmé l'engagement du gouvernement du Canada à continuer d'investir dans la sécurité maritime afin que notre économie puisse continuer à croître tout en protégeant l'environnement. Un total de 1,1 milliard de dollars sur les neuf prochaines années sera accordé au ministère des Pêches et des Océans et à la Garde côtière pour renouveler et renforcer le Plan de protection des océans. En s'appuyant sur le financement permanent reçu en 2016, la Garde

côtière continuera de travailler en partenariat avec les Canadiens et les peuples autochtones pour assurer une confiance continue dans notre système de sécurité maritime.

Dans cette mise à jour 2022-2023, il est important de montrer comment la Garde côtière continue de s'adapter à l'environnement technologique et réglementaire ainsi qu'aux priorités du gouvernement du Canada. Une grande partie de ce travail exige que la Garde côtière innove et explore de nouvelles façons de fournir ses ressources qui sont de plus en plus rentables, plus sûres pour son personnel navigant et à terre, et meilleures pour l'environnement, notamment en faisant sa part pour réduire l'impact du changement climatique. Dans cette mise à jour, vous pourrez en apprendre davantage sur les initiatives de la Garde côtière qui feront progresser l'écologisation du gouvernement et la décarbonisation, sur la façon dont la technologie spatiale sera mise à profit, sur la façon dont la Garde côtière appuiera les programmes grâce à des systèmes d'aéronefs télépilotés, sur l'avancement de notre Stratégie de gestion du personnel, y compris la présentation des carrières à bord des navires de la Garde côtière à des élèves du primaire férus de technologie, sur le nouveau brise-glace léger qui s'est joint à la flotte de la Garde côtière, et plus encore.

L'année 2022 est importante pour la Garde côtière puisque nous célébrons les 60 ans de notre organisation vouée à la sécurité des marins sur nos eaux, à la protection de l'environnement marin et au soutien de la croissance économique grâce à des déplacements sûrs et efficaces pour le commerce maritime à l'intérieur et à l'extérieur des eaux canadiennes. Le thème du 60^e anniversaire de la Garde côtière est

« Célébrer le passé. Cap sur l'avenir », et la publication de cette mise à jour 2022-2023 est un moment opportun pour réfléchir avec fierté à nos réalisations des six dernières décennies. Les images sur la couverture de cette mise à jour 2022-2023 sont une reconnaissance de notre riche histoire et combinent notre emblème du 60^e anniversaire avec une photographie du NGCC *Hudson*, un navire hauturier de science océanographique qui est entré en service il y a 59 ans et qui a fièrement servi les Canadiens à travers l'histoire subséquente de la Garde côtière. Le NGCC *Hudson* est un navire historique dont la carrière a reflété et façonné les 60 dernières années de la Garde côtière, et il est donc approprié de le mettre en valeur au cours de notre année d'anniversaire. Le NGCC *Hudson* et ses nombreux équipages ont servi les Canadiens pendant 59 ans, faisant preuve d'une longévité et d'une résilience remarquables dans un monde et un environnement marin en constante évolution. Ce navire océanographique et hydrographique hauturier a effectué plusieurs voyages scientifiques importants, et il a été le premier à faire le tour complet de l'Amérique du Nord et du Sud en un seul voyage. Cette année, à l'occasion de notre 60^e anniversaire, nous profitons de l'occasion pour souligner les décennies de service du navire, ses nombreuses réalisations, et pour célébrer tous ses anciens équipages. Le NGCC *Hudson* nous a fait honneur!

Ce Plan intégré des activités et des ressources humaines montre comment nous allons naviguer vers l'avenir tout en célébrant notre passé. Je suis toujours fier de la voie que nous suivons.

Sécurité d'abord, service constant.



Mario Pelletier
Commissaire
Garde côtière canadienne

SÉCURITÉ
D'ABORD,
SERVICE
CONSTANT.



Notre organisation : Qui nous sommes et ce que nous faisons



Mission

Notre mission est d'assurer la sécurité de tous ceux qui naviguent sur nos eaux, de protéger le milieu marin et d'appuyer la croissance économique en favorisant un commerce maritime sécuritaire et efficace à l'intérieur et à l'extérieur des eaux canadiennes.

La Garde côtière exerce ses activités 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année, dans certaines des conditions maritimes les plus difficiles au monde. Sa zone d'opération couvre 243 000 km de côtes et 5,3 millions de km² de voies navigables maritimes et continentales. La Garde côtière appuie l'économie océanique du Canada en assurant la sécurité et l'efficacité du flux de 251 milliards de dollars du commerce maritime, la manutention de plus de 342 millions de tonnes de biens essentiels et le soutien de dizaines de milliers d'emplois au Canada.

Personnel, services et mandat

Nous comptons plus de 6 100 employés. Nous sommes des matelots de pont, des ingénieurs, des agents des services de communication et de trafic maritimes, des cuisiniers, des coordonnateurs de l'engagement communautaire, des capitaines, des agents d'intervention en cas de pollution, des spécialistes de la recherche et du sauvetage, des techniciens, des administrateurs, des analystes de programmes, des conseillers en politique, des gardiens de phares, des élèves-officiers, et bien d'autres

encore. Nous remplissons le rôle de la Garde côtière en tant que propriétaire et exploitant de la flotte civile du Canada. Nos employés soutiennent les services maritimes clés qui incluent :

- l'aide à la navigation;
- l'entretien des chenaux;
- la recherche et le sauvetage en mer;
- l'intervention à l'égard d'épaves et de navires dangereux ou délabrés;
- l'intervention en cas de pollution marine;
- de services de brise-glaces et de surveillance des glaces;
- les services de communication et du trafic maritime;
- l'acquisition de navires, d'hélicoptères et d'autres services maritimes liés au prolongement de la vie des navires et au radoub de la flotte actuelle;
- la fourniture de navires et d'hélicoptères à l'appui des mandats d'autres ministères fédéraux.

Les services que nous fournissons sont mandatés en vertu des lois suivantes :

- Loi sur les océans
- Loi sur la marine marchande du Canada de 2001
- Loi sur la responsabilité en matière maritime

- Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
- Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux

Grâce à l'innovation et à l'excellence, nous sommes un chef de file reconnu dans le domaine des services et de la sécurité maritime. À titre de fonctionnaires fédéraux, les membres de la Garde côtière ont un rôle fondamental à jouer pour servir la population canadienne, leurs collectivités et l'intérêt public. En adoptant nos valeurs de la fonction publique et de l'organisation, les membres de la Garde côtière renforcent la culture éthique du secteur public et contribuent à maintenir la confiance du public en l'intégrité de toutes les institutions publiques.

Valeurs de la fonction publique et organisationnelles

Respect de la démocratie : le régime canadien de démocratie parlementaire et ses institutions sont fondamentaux pour servir l'intérêt public. Les fonctionnaires reconnaissent que les élus sont responsables devant le Parlement et, par conséquent, devant toute la population canadienne, et qu'un secteur public non partisan est essentiel à notre système démocratique.

Respect envers les personnes : notre relation avec la population canadienne doit être empreinte de respect, de dignité et d'équité, valeurs qui contribuent à un milieu de travail sûr et sain, propice à la mobilisation, à l'ouverture et à la transparence. Notre esprit d'innovation procède de la diversité de notre population et des idées qui en émanent.

Intégrité : l'intégrité est la pierre angulaire de la bonne gouvernance et de la démocratie. Forts des normes d'éthique les plus rigoureuses, les fonctionnaires maintiennent et renforcent la confiance du public envers l'honnêteté, l'équité et l'objectivité du secteur public fédéral.

Intendance : les fonctionnaires fédéraux se voient confier la responsabilité d'utiliser et de gérer judicieusement les ressources publiques, tant à court qu'à long terme.

Excellence : l'excellence de la conception et de l'application des politiques, l'exécution des programmes et la prestation des services du secteur public influent positivement sur tous les volets de la vie publique au Canada. L'engagement, la collaboration, l'esprit d'équipe et le perfectionnement professionnel contribuent tous au rendement élevé d'une organisation.



Diversité, équité et inclusion

La Garde côtière est une organisation riche en actifs, et cela inclut notre personnel. Nous sommes collectivement engagés à créer et à maintenir un milieu de travail équitable et inclusif qui s'efforce de refléter la diversité du public canadien que nous servons. Nous devons prendre soin les uns des autres, nous soutenir mutuellement et créer un environnement propice à l'épanouissement de chacun. La Garde côtière soutiendra ses employés dans la réalisation de ces engagements, ainsi que ceux de l'appel à l'action du greffier en janvier 2021 sur l'antiracisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale.

En réponse à l'appel à l'action du greffier sur l'antiracisme et à l'appel à l'action n° 57 de la Commission de vérité et réconciliation, qui demande à tous les ordres de gouvernement de fournir aux fonctionnaires une formation sur l'histoire des peuples autochtones, la Garde côtière continuera à améliorer sa compréhension des questions culturelles et des barrières du racisme systémique au Canada en promouvant activement des séances de formation sur la sensibilisation culturelle et en favorisant l'apprentissage pour soutenir un milieu de travail sain, inclusif et diversifié.

Engagements :

- Créer et distribuer un uniforme de travail modernisé et conçu selon les principes de l'Analyse comparative entre les sexes Plus.
- Diriger une analyse du marché du travail maritime qui débutera à l'automne 2022 et qui comprendra un plan mesurable et réalisable pour des initiatives efficaces et respectueuses de sensibilisation, de recrutement et de maintien en poste visant spécifiquement les groupes désignés sous-représentés en matière d'emploi (femmes, Autochtones, personnes handicapées et minorités visibles). Ce plan, associé aux tendances et commentaires

ciblés lors de la campagne de recrutement « Tout le monde sur le pont » de l'automne 2022, servira non seulement de base au plan de recrutement des marins dans le cadre de l'Initiative de continuité de la flotte, mais aussi à d'autres initiatives de recrutement à court, moyen et long terme.

- Continuer à travailler avec La Gouvernance au Féminin (LGAF), une organisation à but non lucratif qui soutient le développement du leadership, l'avancement professionnel et l'accès des femmes aux postes de direction, afin d'améliorer la parité entre les sexes en milieu de travail. LGAF attribuera un niveau de certification à la Garde côtière pour évaluer les progrès réalisés vers les différents niveaux de certification dans le but d'atteindre et de maintenir la parité des sexes en milieu de travail. Les résultats atteints par la Garde côtière pour 2022 seront annoncés en 2023. La Garde côtière s'est engagée à répéter cet exercice chaque année.
- Diriger l'initiative de recrutement nationale axée sur l'équité en matière d'emploi « Tout le monde sur le pont ». L'objectif de cette initiative est d'offrir des possibilités de dotation de talents prêts à l'emploi pour les gestionnaires d'embauche de la flotte de la Garde côtière, tout en augmentant la représentation interne afin qu'elle reflète correctement la population canadienne.





Formation sur la sensibilisation culturelle dans la région de l'Arctique

Dans le cadre des efforts déployés pour continuer à établir des relations, et en reconnaissant le caractère unique et distinct des intérêts et des relations avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis, la région de l'Arctique de la Garde côtière offre maintenant une formation de sensibilisation culturelle aux membres de la flotte et aux autres membres du personnel qui travaillent dans l'Arctique pendant la saison opérationnelle 2022.

Depuis 2018, nous collaborons avec les communautés, les organisations et les gouvernements inuits, des Premières Nations et métis pour déterminer et faire progresser les priorités en matière de programmes et de services afin de mieux servir les communautés de l'Arctique. Nous reconnaissons et nous nous engageons à atténuer les impacts potentiels sur les droits autochtones et les droits issus de traités, et nous nous engageons à mettre en

œuvre la politique sur l'Inuit Nunangat. En collaboration avec le Collège de la Garde côtière canadienne, la flotte, les régions, les programmes et les organisations inuites, métisses et des Premières Nations, nous avons élaboré un programme pilote de formation culturelle pour la saison opérationnelle 2022-2023.

Le projet de formation sur la sensibilisation culturelle a été

créé pour répondre aux priorités organisationnelles liées à l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale, aux recommandations du rapport « Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation », la mise en œuvre de la politique sur l'Inuit Nunangat et la stratégie de réconciliation du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière.

La formation a été mise à l'essai dans la région de l'Arctique et avec des cadets, des étudiants et du personnel du Collège de la Garde côtière canadienne en avril 2022. L'objectif est d'offrir la formation aux équipages des navires opérant dans l'Arctique, lorsque leur calendrier le permet.

La formation sera dispensée par des employés autochtones en personne ou par vidéo avant le départ ou lors d'un changement d'équipages. Elle comprendra un ensemble de ressources d'apprentissage recommandées comme des livres, des vidéos, des balados et de la musique pour aider les employés de la Garde côtière à développer leurs compétences culturelles.

En vitrine



La Garde côtière s'est engagée à créer une main-d'œuvre diversifiée, inclusive et respectueuse de la culture. La région de l'Arctique a fourni des ressources à ses employés pour appuyer la sensibilisation culturelle, et elle modernise son modèle de recrutement pour améliorer l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité, et pour accroître les possibilités d'emploi dans l'Arctique. Nous travaillons en collaboration avec des organisations autochtones pour adapter notre approche de recrutement afin d'attirer des talents autochtones et nordiques et de constituer une équipe représentative des communautés que nous servons dans l'Arctique.

Dans le cadre de notre approche visant à faire avancer les priorités dans la région de l'Arctique, nous renforçons les compétences culturelles des personnes travaillant dans

l'Arctique pour permettre une collaboration à tous les niveaux avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis, de sorte que les décisions relatives aux programmes et politiques soient prises par le Nord pour le Nord. Les activités d'apprentissage se concentrent sur l'inclusion du savoir autochtone dans la prise de décisions, l'élimination des obstacles économiques et la création d'occasions d'emploi dans les communautés du Nord.

La région de l'Arctique vise à ce que la formation sur la sensibilisation culturelle des membres de la flotte soit terminée d'ici octobre 2022. La région de l'Arctique continuera de collaborer avec le Collège de la Garde côtière canadienne pour appuyer l'élaboration de cours sur la sensibilisation culturelle.

Piliers stratégiques de la Garde côtière canadienne

Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral assure la sécurité publique sur l'eau, protège l'environnement marin et soutienne la croissance économique, la souveraineté et la sécurité du pays en maintenant une forte présence fédérale dans les eaux canadiennes.

La Garde côtière joue un rôle clé en tant que bras opérationnel maritime du gouvernement du Canada, prête et capable d'aider à la réalisation des priorités maritimes du Canada. En tant qu'organisation maritime civile du Canada et propriétaire exploitant de la flotte civile du Canada, la Garde côtière exerce une fonction essentielle d'intervenant sur l'eau et de symbole visible de l'identité canadienne d'un océan à l'autre.

La Garde côtière est particulièrement bien placée pour remplir cette fonction grâce à son expertise maritime, à la flotte maritime civile du Canada et à une infrastructure terrestre largement répartie.

La Garde côtière fait partie du petit nombre d'organismes fédéraux qui fournissent des services directs de première ligne, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Nos programmes et services ont une incidence sur le quotidien de chaque Canadien, car ils protègent et préservent nos intérêts et priorités en tant que nation maritime.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a investi dans la Garde côtière dans le cadre d'initiatives comme le renouvellement de la flotte et le Plan de protection des océans. Ces investissements démontrent la valeur que le gouvernement du Canada et les Canadiens accordent aux programmes et services de la Garde côtière ainsi que la demande croissante pour nos services. Dans les années à venir, l'accent sera mis sur la poursuite de ces investissements, sur l'amélioration de l'état de préparation des programmes et des actifs de la Garde côtière ainsi que sur l'excellence de la prestation de services.

Le déploiement de la nouvelle flotte entraînera des changements importants pour la Garde côtière. La composition d'une flotte optimale pour l'avenir est une priorité qui est étroitement liée à nos autres priorités permanentes que sont l'excellence du service, le recrutement et le maintien en poste. Les opérations et l'entretien des navires, qui englobent la nécessité de répondre aux nouvelles exigences pour exploiter et entretenir efficacement les nouveaux navires, sont essentiels au renouvellement de la flotte puisqu'ils garantiront un rendement opérationnel optimal tout au long du cycle de vie des navires, et cela comprend la prise en compte des nouvelles exigences relatives à l'exploitation et à l'entretien des nouveaux navires. Au cours de la période de planification, nous continuerons à nous concentrer sur l'élaboration de stratégies visant à combler les lacunes actuelles et futures en ce qui a trait à l'exploitation et à l'entretien de la nouvelle flotte, ainsi que sur l'évolution des compétences associées à l'exploitation des nouveaux navires.

Afin de respecter ses obligations, la Garde côtière canadienne fait collectivement tous les efforts possibles pour s'assurer que sa structure organisationnelle, ses processus et ses procédures sont optimisés pour garantir la prestation efficace de services aux Canadiens, y compris les programmes et services qui relèvent de son mandat, les nouvelles priorités gouvernementales et les engagements de la lettre de mandat de notre ministre.

À cette fin, nous avons défini les quatre piliers stratégiques suivants pour guider l'exécution de nos responsabilités fondamentales au cours de la période couverte par ce plan et au-delà, et pour nous assurer que nous réalisons notre mandat en maintenant un service d'excellence:

Nos employés

Nos actifs

Nos services

Notre gouvernance

Chaque pilier stratégique du plan cible les objectifs à atteindre, et chaque objectif comporte au moins un engagement précis qui est orienté vers l'action. Ensemble, ces piliers stratégiques, ces objectifs et ces engagements permettront à l'organisation de maintenir un rythme régulier sur trois ans. Les objectifs et les engagements

connexes sont décrits dans chaque pilier. De plus amples renseignements sur les engagements sont également fournis à l'annexe A.

La Garde côtière s'est inspirée des priorités du gouvernement du Canada et de celles de la lettre de mandat de la ministre pour définir ses piliers stratégiques.

Priorités du gouvernement du Canada	Priorités de la lettre de mandat de la ministre	Principales responsabilités ministérielles
<p>Protéger la santé publique;</p> <p>Assurer une forte reprise économique;</p> <p>Promouvoir un environnement plus propre;</p> <p>Défendre l'équité et l'égalité;</p> <p>Un Canada plus fort, plus inclusif et plus résilient;</p> <p>Promouvoir une réconciliation significative.</p>	<p>Favoriser la durabilité, la stabilité et la prospérité des pêches;</p> <p>Développer l'économie des océans et des eaux douces du Canada et favoriser la croissance durable à long terme du secteur du poisson et des fruits de mer;</p> <p>Mettre en œuvre la Stratégie pour le saumon du Pacifique et une stratégie de conservation pour restaurer les populations de saumon de l'Atlantique et leur habitat;</p> <p>Conserver les terres et les océans du Canada;</p> <p>Protéger et restaurer les océans et les côtes du Canada grâce au Fonds pour la restauration côtière, au Programme pour les engins fantômes, aux initiatives communautaires visant à nettoyer les littoraux et les océans et au Plan de protection des océans;</p> <p>Intégrer les connaissances traditionnelles autochtones dans la planification et les décisions stratégiques;</p> <p>Mettre de l'avant des ententes cohérentes, durables et collaboratives sur les pêches;</p> <p>Réaliser des investissements dans des zones côtières et océaniques qui ont un potentiel élevé de captage et d'entreposage de carbone;</p> <p>Moderniser la <i>Loi sur les océans</i>;</p> <p>Élargir les travaux sur la vulnérabilité au climat pour améliorer la planification et la gestion de la conservation marine;</p> <p>Continuer de travailler à un plan d'abandon de l'élevage du saumon en parcs en filet dans les eaux de la Colombie-Britannique, et travailler au dépôt de la toute première <i>Loi sur l'aquaculture du Canada</i>;</p> <p>Renouveler la flotte de la Garde côtière;</p> <p>Favoriser les améliorations aux ports pour petits bateaux;</p> <p>Répondre aux incidents et dangers émergents.</p>	<p>Pêches – gérer les pêches, les programmes des pêches autochtones et les activités aquacoles du Canada, et accorder un soutien aux ports de pêche commerciaux tout en appliquant les lois pertinentes;</p> <p>Écosystèmes aquatiques – gérer et conserver les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada et les protéger contre les répercussions des activités humaines et les espèces envahissantes;</p> <p>Navigation maritime – fournir des renseignements et des services pour faciliter la navigation dans les eaux canadiennes;</p> <p>Opérations maritimes et intervention – offrir des services d'intervention en milieu marin et exploiter la flotte civile du Canada.</p>



Célébration du 60^e anniversaire de la Garde côtière canadienne

Le 26 janvier 2022, la Garde côtière canadienne a souligné ses 60 ans de service aux Canadiens. Ce jalon nous offre l'occasion de reconnaître nos contributions passées au Canada et le travail important que nous accomplissons chaque jour d'un océan à l'autre. Tout au long de l'année 2022, nous célébrerons cette étape importante et réfléchirons à notre riche histoire et à ce que nous avons accompli. En même temps, nous continuerons à travailler au service de tous les Canadiens, et nous regarderons où nous nous dirigeons en tant qu'organisation. Ces notions sont résumées dans le thème de notre 60^e anniversaire : Célébrer le passé. Cap sur l'avenir.

Divers événements, activités et produits de communication ont été prévus pour célébrer notre 60^e anniversaire. L'événement phare a eu lieu le 26 janvier lorsque la famille de la Garde côtière s'est réunie virtuellement pour donner le coup d'envoi des célébrations du 60^e anniversaire le jour de notre anniversaire officiel. Mille deux cents employés de partout au pays se sont connectés. Parmi les invités spéciaux et les conférenciers, mentionnons le sous-ministre Timothy Sargent et le Commissaire Mario Pelletier. Son Excellence Mary May Simon, gouverneure générale du Canada, le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada, et l'honorable Joyce Murray, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, se sont également présentés sur vidéo.

La Garde côtière a lancé son nouveau [livre électronique du 60^e anniversaire](#), qui entraîne les lecteurs dans un voyage interactif à travers l'histoire de la Garde côtière. Des histoires ont également été publiées en ligne, explorant le rôle de plusieurs membres de la Garde côtière à travers le pays et l'histoire de leur famille, et d'autres histoires seront partagées tout au long de l'année.

Au cours de l'année, des membres de la Garde côtière de toutes les régions prépareront les capsules temporelles du 60^e anniversaire, qui seront remplies d'objets contemporains et placées à divers endroits au pays pour être ouvertes lors du 75^e anniversaire de la Garde côtière.

Dans le cadre d'un événement de deux jours intitulé « Canadian Coast Guard Days » qui s'est déroulé en juin, la région de l'Ouest a combiné célébration, recrutement et engagement communautaire en accueillant sur sa base plus de mille étudiants et membres de la communauté pour qu'ils apprennent ce que fait la Garde côtière et se renseignent sur la manière d'entamer une carrière chez nous. L'événement comprenait une cérémonie de remise en service du NGCC *Sir Wilfred Grenfell*, qui a récemment été complètement radoubé.

La région de l'Atlantique organisera également divers événements au cours de l'année pour célébrer le 60^e anniversaire de la Garde côtière, dont sept cérémonies d'inauguration au service et un événement commémoratif pour le NGCC *Hudson*. Une édition spéciale anniversaire du bulletin régional « Coastlines » est également prévue pour septembre.

Pendant six décennies, la Garde côtière est allée au-delà de son mandat, devenant une agence spéciale reconnue internationalement et synonyme d'innovation et d'excellence. Nous appuyons les priorités du gouvernement et la prospérité économique et contribuons à la sécurité, à l'accessibilité et à la sûreté des eaux canadiennes, et nous continuerons à le faire pendant encore plusieurs décennies.

Premier pilier stratégique : Notre personnel

La Garde côtière reconnaît la force de son patrimoine humain et elle en est fière. L'organisation attire des personnes qui souhaitent poursuivre une carrière épanouissante à long terme. Leur engagement est au cœur de notre organisation, et nous sommes extrêmement fiers de savoir que nombre de nos employés mettent leur vie en jeu pour fournir des services essentiels aux Canadiens, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année, dans tout le pays.

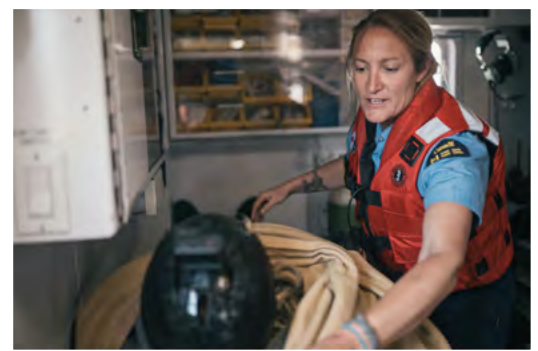
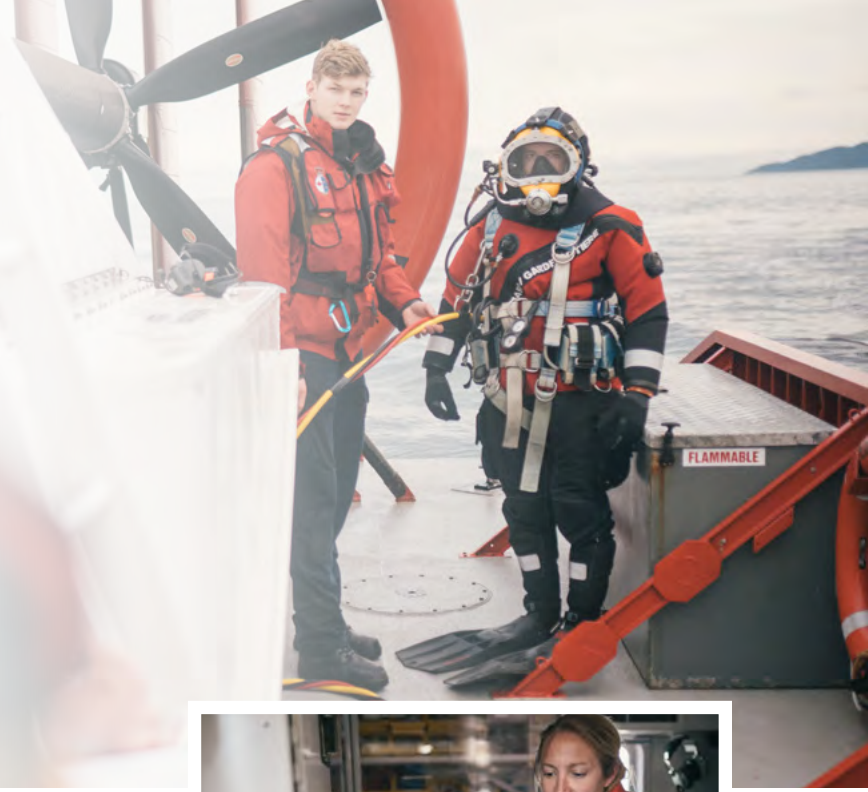
Nous avons la chance de disposer de personnes compétentes, expérimentées et motivées, et nous continuerons à faire de notre organisation l'employeur de choix et à aider tous nos membres actuels et futurs à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le défi inhérent auquel nous sommes confrontés consiste à préserver cette position enviable en veillant à ce que la communauté de la Garde côtière soit considérée comme un lieu de travail souhaitable, gratifiant et inclusif pour ceux qui y envisagent de poursuivre une carrière avec nous.

Des activités d'évaluation et de développement professionnel efficaces sont essentielles pour nous aider à instaurer un tel environnement et faire en sorte que tous les employés se sentent valorisés et outillés pour accomplir leur travail. Nous y parviendrons grâce à l'adoption d'un processus de perfectionnement et de collaboration fondé sur une culture qui nous encourage à suivre les progrès réalisés et à en discuter régulièrement, à encadrer, à guider et à former les autres de façon constructive, et à souligner l'atteinte des objectifs de perfectionnement personnel et des objectifs organisationnels.

La pandémie de COVID-19 a accéléré l'une des plus grandes transformations du milieu de travail de notre vie, faisant du travail à domicile une option viable pour certains travailleurs, et en ajoutant de nouvelles complexités et de nouveaux défis aux prestataires de services en première ligne. C'est un témoignage du professionnalisme et du dévouement des membres de la Garde côtière que la prestation des programmes et des

services s'est poursuivie sans relâche, et nous allons prendre les meilleures pratiques et les leçons apprises de la pandémie et les appliquer pour maintenir un environnement de travail sécuritaire pour tous les employés.

Nous prendrons également des mesures pour améliorer le soutien offert à l'ensemble du personnel de la flotte grâce à l'utilisation de la technologie. Nous commencerons par déployer le nouveau logiciel des feuilles de temps électroniques, qui permettra au personnel de la flotte de soumettre des renseignements sur le temps et la main-d'œuvre par voie électronique. Nous lancerons ensuite un processus afin de trouver un nouvel outil d'armement en équipage pour remplacer MariTime, le système vieillissant de la Garde côtière, afin de mieux répondre aux besoins de la flotte. En plus d'intégrer les décisions relatives à l'armement en équipage à la fonction de suivi et de gestion du temps et de la main-d'œuvre, la génération de rapports de meilleure qualité permettra de



régler les problèmes de rémunération chroniques et de mettre au point des stratégies de formation complètes afin de garantir que nous disposons d'employés navigants possédant les certifications et les connaissances nécessaires pour occuper les nouveaux postes qui seront créés dans le cadre du renouvellement de notre flotte. Une analyse approfondie des besoins en matière d'équipage et de certification sera réalisée, parallèlement à un examen des fonctionnalités actuellement disponibles sur le marché, ce qui nous offrira un large éventail de solutions à envisager.

En raison de la nature spécialisée de notre travail, il est essentiel que la Garde côtière dispose de la bonne combinaison de personnes, de capacités et de ressources pour fournir nos programmes et services à l'échelle nationale. En tant qu'organisme de service spécial assumant un large éventail de responsabilités pour assurer la sécurité et la sûreté des voies navigables canadiennes, la Garde côtière canadienne a besoin d'employés hautement qualifiés possédant des qualifications spécialisées. Cela comprend, par exemple, les officiers et les membres d'équipage de la flotte, les officiers des Services de communications et de trafic maritimes (les yeux et les oreilles de la Garde côtière), et le personnel des centres de coordination des opérations de sauvetage.

Nous avons procédé à un examen des postes clés et des groupes à risque dans l'ensemble de la Garde côtière, et avons renforcé notre capacité à utiliser des données améliorées, l'analyse des données et la prévisibilité. L'identification des groupes à risque et des postes clés, combinée à une meilleure capacité d'analyse des données, favorisera l'élaboration de stratégies de recrutement et d'apprentissage ciblées pour soutenir le maintien en poste et la planification de la relève, l'amélioration des processus associés à la planification de la formation, et l'adoption d'un processus d'admission annuelle plus éclairé au Collège de la Garde côtière canadienne pour son programme de formation des officiers.

En 2021-2022, les groupes à risque et les postes clés proposés, de même que les données démographiques fournies à l'appui

et les recommandations formulées pour régler les problèmes, ont été présentés au Conseil de gestion de la Garde côtière aux fins d'approbation et d'inclusion ultérieure dans les stratégies de recrutement, de maintien en poste et de formation. Ces stratégies intégreront également les facteurs d'armement en équipage mis à jour ainsi que les exigences futures en matière d'armement en équipage de la flotte.

La nature opérationnelle de la Garde côtière fait en sorte que l'organisation dépend d'un certain nombre de compétences professionnelles hautement spécialisées, des officiers de navires aux employés de soutien certifiés. Pour compliquer davantage la nécessité de pourvoir des postes spécialisés, plusieurs domaines d'études liés à ces postes ont des bassins de main-d'œuvre qualifiée limités ou voient seulement un petit nombre de diplômés chaque année. Cette situation pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement si la Garde côtière doit pourvoir un nombre important de postes vacants dans des domaines critiques. Par conséquent, le rapport sur les risques en matière de dotation est en cours de création afin de cibler les secteurs les plus à risque et de soutenir l'élaboration de stratégies d'atténuation potentielles et de solutions visant la planification des ressources humaines à plus long terme.

Compte tenu du grand nombre de fonctions et de postes existant au sein de la Garde côtière, une méthode a été instaurée pour regrouper les postes en fonction des aptitudes, des compétences et des certifications. Pour évaluer le risque de répercussions, les groupes ont été liés à leur incidence sur les opérations (c.-à-d.





cette incidence affecte-t-elle la capacité d'un navire à fonctionner?). Pour évaluer le risque de probabilité que surviennent des problèmes liés aux postes vacants, deux facteurs clés ont été examinés : le nombre potentiel de postes vacants (attrition régulière, départs à la retraite et postes vacants existants) et la difficulté de recruter.

Les récents taux d'attrition ont nécessité la promotion rapide de certains officiers subalternes de la flotte à des postes plus élevés. Une telle situation peut générer des problèmes puisque ces employés n'ont pas toujours les compétences appelées « générales » requises pour assumer des postes de gestion et de leadership. Pour répondre à ce besoin, le Collège modernise la prestation des cours de commandement de la Garde côtière afin de pouvoir offrir la formation requise et appropriée à ces personnes et aux autres employés qui cherchent à parfaire leurs compétences.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur ce pilier stratégique dans la Stratégie relative à la gestion du personnel de la Garde côtière à l'annexe B, qui comprend également un rapport d'étape sur la Stratégie. L'annexe C fournit des renseignements sur les données démographiques de la Garde côtière.

Objectif 1 : Attraction et recrutement

Compte tenu à la fois de l'attrition et de l'expansion de l'organisation, ainsi que de la nécessité de disposer d'une capacité de pointe en cas d'incidents majeurs, l'attraction et le

recrutement sont des priorités essentielles qui nécessitent la mise en œuvre de stratégies et d'outils de recrutement nationaux.

Notre effectif spécialisé requiert un recrutement ciblé et l'organisation d'activités promotionnelles pour attirer au sein de l'organisation de nouvelles personnes possédant les bonnes compétences et des employés issus de diverses communautés. Consciente de la nécessité de disposer de nombreux ensembles de compétences spécialisées, la Garde côtière mène des activités de sensibilisation auprès des jeunes étudiants afin de s'assurer qu'ils connaissent les exigences en matière d'éducation nécessaires pour poursuivre diverses carrières au sein de la Garde côtière. Nous concevons également des programmes d'apprentissage internes qui complètent les stratégies de recrutement ciblées et travaillons avec divers collèges et universités pour attirer les diplômés et les étudiants du programme coopératif vers la Garde côtière. Pour faciliter ces deux approches, des efforts sont également déployés pour achever un plan de communication externe stratégique et holistique.

Le Collège de la Garde côtière canadienne est le centre d'excellence de la formation maritime de la Garde côtière et le fondement de notre succès de longue date en matière d'opérations. Pour attirer des candidats qui satisfont aux conditions d'admission à son programme, le Collège continuera de travailler en partenariat avec divers collèges, universités et organisations communautaires au pays pour promouvoir la Garde côtière comme un choix de carrière intéressant.

Engagements :

- Diriger l'élaboration d'un plan de personnel opérationnel à l'échelle de la Garde côtière pour appuyer les priorités émergentes et essentielles propres à la flotte de l'avenir.
- Maintenir la capacité de renseignement opérationnel relative aux régions en prévision d'une demande accrue découlant du projet de durabilité de la flotte.



Le programme Adoptez un navire

Dans le cadre des efforts déployés pour assurer le renouvellement de ses effectifs, la Garde côtière canadienne souhaite mieux faire connaître l'industrie maritime aux jeunes Canadiens. C'est dans cet objectif que la Direction générale du personnel, appuyée par Éducation Canadian Geographic, a lancé le programme « Adoptez un navire » en 2021.

Adoptez un navire est un programme qui investit proactivement dans l'avenir de la Garde côtière en faisant découvrir notre organisation à des élèves de partout au Canada afin de susciter leur intérêt à poursuivre une carrière dans l'industrie maritime. En découvrant la Garde côtière tôt, les jeunes étudiants auront le temps de suivre les étapes nécessaires pour acquérir les connaissances et les compétences requises pour s'inscrire au Collège ou postuler à un emploi à la Garde côtière.

Pour éveiller cet intérêt, le programme jumelle des navires de la Garde côtière avec des classes d'écoles primaires pendant une période de 10 semaines afin de leur faire connaître la Garde côtière et le Collège. En 2022-2023, ce sont

des élèves d'écoles du Nunavut, du Québec, du Manitoba et de l'Ontario qui seront jumelés à des navires et qui auront l'occasion de découvrir le monde fascinant de la Garde côtière grâce à des rencontres virtuelles avec des membres de notre organisation et à des exercices théoriques. Les élèves en apprendront davantage sur la sécurité maritime, l'environnement, la géographie, la réconciliation avec les peuples autochtones, l'économie, et bien plus encore. Le Commissaire participera à des cérémonies de clôture virtuelles avec toutes les classes à la fin de l'année scolaire au mois de juin.

L'un des principaux avantages de cette stratégie de recrutement à long terme est qu'elle permet d'atteindre des groupes et des communautés en quête d'équité qui sont éloignés ou qui sont peu exposés à la Garde côtière et à sa culture.

Le programme Adoptez un navire devrait se poursuivre jusqu'en juin 2025 et, en raison de sa réception positive, la Garde côtière compte élargir sa portée au cours des prochaines années en y faisant participer un plus grand nombre de classes et de navires, et potentiellement d'autres organisations de jeunes.

Bien que les objectifs du programme Adoptez un navire soient à long terme étant donné l'âge de son public, la Garde côtière est persuadée qu'il aura un impact direct et positif en suscitant chez les élèves un intérêt envers des études postsecondaires liées au domaine maritime, et en particulier envers le Collège et les carrières à la Garde côtière canadienne.





Objectif 2 : Formation

En tant qu'organisme opérationnel, la Garde côtière est nécessairement un organisme de formation et d'apprentissage. La formation renforce la confiance et la réussite, sur le plan tant personnel qu'organisationnel. Elle est essentielle pour certains postes de premier échelon et pour de nombreux postes intermédiaires, tout comme l'obtention, le maintien et la conservation de certaines certifications. Les nombreux échelons de personnel de la Garde côtière, les postes uniques et les nécessités opérationnelles exigent que l'organisme fournisse une formation technique, basée sur les compétences, une formation de gestion et de sécurité et une formation au travail d'équipe. Cette formation est continue et dispensée de plusieurs manières, entre autres par l'entremise d'apprentissage formel, d'apprentissage par l'expérience ou de formation assistée par ordinateur. Il est essentiel, dans le cadre de la « gestion du cycle de vie de notre main-d'œuvre », d'accorder une attention continue aux produits de formation, aux méthodes utilisées et à l'assurance de la qualité.

Engagements :

- Obtenir l'approbation finale de la gouvernance de la formation du Collège pour cibler les compétences évolutives nécessaires aux opérations de la flotte et à la formation associée pour le personnel opérationnel.

- Assurer le maintien et l'évolution de la gouvernance de la formation du Collège, en adoptant une approche active de la détermination, de l'élaboration, de la conception et de la prestation de formations pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisation.
- Assurer la désignation de l'infrastructure, des systèmes et des outils indispensables au Collège pour appuyer la durabilité de la flotte, le Plan de protection des océans et la Stratégie de l'économie bleue, selon les besoins.
- Renforcer les possibilités de mobilisation internationales avec les institutions de formation maritime.
- Par l'entremise de sa relation avec l'Association canadienne des instituts de formation maritime, le Collège explorera les possibilités de cibler les possibilités de transition et la formation connexe à l'appui des postes cotés requis sur les navires.
- Élaborer un plan de formation national afin de prévoir les besoins en formation opérationnelle sur une période de trois ans. L'objectif est de planifier les ressources en conséquence pour faciliter l'accès à la formation.
- Créer des outils de formation et fournir une formation directe aux bureaux régionaux sur l'utilisation efficace des systèmes utilisés par la Direction générale du personnel.
- Utiliser des plateformes nouvelles et innovantes pour la communication et la formation axées sur le personnel navigant et les gardiens de phare.
- Élaborer et lancer un programme de formation sur le savoir-faire en matière de données pour s'assurer que les administrateurs des données, les consignataires des données, les utilisateurs de données et de renseignements analytiques et les autres employés disposent des connaissances et de l'expertise nécessaires pour répondre aux attentes liées à leur rôle.

Objectif 3 : Gestion de carrière

La Garde côtière valorise ses employés et cherche à les fidéliser en leur offrant une carrière enrichissante et stimulante, et la stratégie des ressources humaines s'efforce de trouver des moyens novateurs pour permettre aux employés de tous les niveaux de trouver le poste qui leur convient le mieux et d'atteindre un rendement et une satisfaction maximale dans leur emploi. Afin d'appuyer le processus continu de gestion de carrière et de perfectionnement professionnel, l'outil de compétences professionnelles a été lancé en 2021-2022. Il contient des dictionnaires de compétences couvrant chaque emploi de l'organisation, ce qui permet à tous les employés, quel que soit leur niveau, de déterminer les compétences requises dans leur emploi actuel et de visualiser les compétences associées à tous les autres emplois auxquels ils peuvent aspirer.

La Garde côtière appuie le développement de tous les employés qui cherchent à faire progresser leur carrière. En mettant l'accent sur le développement proactif du leadership par l'entremise du programme de développement et de mobilité des talents de la Garde côtière, nous cherchons à soutenir la communauté des cadres intermédiaires et leur transition d'experts en matière technique à des gestionnaires de personnes experts. Depuis le lancement de l'outil de compétences professionnelles en février 2022, les employés peuvent mettre à jour leurs plans d'apprentissage en y ajoutant des détails précis à l'appui de leurs aspirations à court et à long terme au sein de la Garde côtière. Ces compétences seront également utilisées pour appuyer les outils de dotation, la planification de la relève et les activités de recrutement.

La Garde côtière continue d'élaborer des programmes de perfectionnement professionnel et d'apprentissage pour un éventail de programmes opérationnels en tant qu'outils de recrutement et de formation internes visant à former des candidats hautement qualifiés et formés qui sont prêts à offrir aux Canadiens les services de la Garde côtière.

Engagement :

- Appuyer les employés en créant des occasions de formation formelle pour promouvoir le perfectionnement professionnel et améliorer le maintien en poste.

Objectif 4 : Santé

La Garde côtière est une organisation axée sur les personnes, et c'est pourquoi la santé et la sécurité de ses membres constituent sa priorité absolue. Pour assurer la santé générale du personnel, il faut notamment fournir la formation et le soutien nécessaires pour améliorer la résilience personnelle des employés. La sécurité, la santé, le bon moral du personnel, le mieux-être, l'aide aux employés, les ententes de conciliation travail-vie personnelle, les processus de retour au travail et les programmes de récompenses et de reconnaissance sont tous des éléments essentiels pour répondre aux besoins de nos employés, de nos équipes et, ultimement, de notre organisation. Autrement dit, l'état de préparation et le maintien en poste du personnel dépendent de la qualité du soutien offert aux employés, et la Direction générale du personnel, créée récemment, travaille à l'échelle de l'organisation pour veiller à ce que ces mesures soient renforcées et étendues.

Engagements :

- Établir un cadre de prévention des blessures.
- Renforcer la santé organisationnelle de la Garde côtière en mettant en œuvre des outils sur la gestion du stress à la suite d'un incident critique, la formation sur la résilience après un traumatisme, le service Wounded Warriors, la promotion de la santé en mer et un programme de récompenses et de reconnaissance plus étoffé.



La Stratégie de gestion du personnel de la Garde côtière canadienne

À la Garde côtière, « Nous sommes notre peuple ». La Direction générale du personnel a le mandat de soutenir nos employés, et elle a élaboré la Stratégie de gestion du personnel pour y arriver. Sa vision? Le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre diversifiée, hautement qualifiée, professionnelle et prête à intervenir, pour aujourd'hui et pour demain. Pour refléter la nature dynamique de notre main-d'œuvre, la Stratégie de gestion du personnel évolue constamment pour s'adapter aux nouveaux besoins de la Garde côtière.

Cette année, le Collège tirera parti des programmes existants pour déterminer l'infrastructure et les outils nécessaires pour soutenir la Direction générale du personnel et optimiser toutes les activités de formation nécessaires afin que la Garde côtière puisse s'acquitter de son mandat exigeant et en constant changement.



En outre, la Direction générale du personnel élabore et met en œuvre une stratégie de recrutement nationale permanente qui mise sur la technologie et les médias sociaux et répond aux objectifs de diversité et d'inclusion. Pour renforcer le maintien en poste, la Direction générale du personnel aide les employés opérationnels et techniques à comprendre les compétences et connaissances requises pour leur rôle actuel et leurs futures aspirations professionnelles.

La Direction générale du personnel demeure également concentrée sur la mise en œuvre d'initiatives ciblées de sensibilisation, de recrutement et de gestion de carrière pour soutenir la croissance de l'organisation et renforcer sa capacité en personnel.

En 2022-2023, un contrat national pour la prestation de services professionnels en santé mentale à l'appui de la gestion du stress à la suite d'un incident critique sera mis en œuvre. La Garde côtière travaille en partenariat avec le ministère de la Défense nationale pour adapter le programme « En route vers la préparation mentale » aux besoins précis de la Garde côtière. L'objectif de ce programme est d'aider tous les employés à gérer les facteurs de stress professionnels et psychologiques en élaborant des outils et des trousseaux de formation adaptés à des professions particulières de la Garde côtière.

La Direction générale du personnel entreprendra également des travaux visant à comprendre les tendances en matière de blessures pour appuyer la création d'un cadre de prévention des blessures expressément pour notre personnel opérationnel, incluant la prévention des blessures et un travail complet sur les exigences de la Garde côtière en matière de soutien à l'indemnisation, depuis le moment de la blessure de l'employé jusqu'à son retour au travail.

Deuxième pilier stratégique : Nos actifs

La Garde côtière possède et exploite la flotte civile du gouvernement fédéral. Situés partout au pays, ces actifs offrent une plateforme supportant une vaste gamme de programmes et de services maritimes, ainsi qu'une présence fédérale reconnue à l'échelle nationale et un symbole de service et de sécurité. D'un océan à l'autre, la flotte de navires et d'hélicoptères rouges et blancs arpente 243 000 km de côtes, les plus longues du monde, et une superficie de 5,3 millions de km² d'océans et d'eaux intérieures.

L'approche de la Garde côtière en matière de prestation efficace des services n'est nulle part plus évidente qu'à l'échelle de la flotte. La plupart de nos navires peuvent servir à de nombreuses tâches et tous sont dotés d'un équipage de marins professionnels, capables d'assurer une prestation de programmes en mer. Par exemple, un navire et son équipage spécialisé peuvent être optimisés à tout moment pour soutenir une mission scientifique tout en déployant des bouées de navigation et en servant à la fois de navire secondaire de recherche et de sauvetage et de symbole manifeste de la souveraineté canadienne.

Cette philosophie d'exploitation à missions multiples permet de réaliser d'importantes économies d'échelle et fournit à la Garde côtière une flotte diversifiée capable de naviguer dans toutes les zones maritimes du pays pendant la saison de navigation. L'exploitation en mode multitâche garantit également que la Garde côtière dispose d'une capacité de coordination 24 heures par jour, pour l'affectation des ressources à la zone, au programme ou aux priorités.

Bien que la flotte soit sans aucun doute l'actif le plus reconnaissable de la Garde côtière, cette dernière utilise également une base d'actifs terrestres tangibles variés et complexes pour offrir des services à la population canadienne. La Garde côtière assure leur fonctionnement, leur entretien, leur réparation et leur éventuel renouvellement pour remplacer les systèmes vieillissants à la fin de leur vie utile. Pour ce



faire, l'organisation doit détenir une expertise en gestion des actifs qui couvre un large éventail de fonctions allant de l'acquisition et de l'entretien au prolongement de la vie et au remplacement, jusqu'à l'élimination.

La Garde côtière doit protéger ses actifs afin de maintenir ses capacités opérationnelles, d'assurer l'exécution des programmes et la prestation des services qui lui sont confiés, et de répondre aux priorités actuelles et futures du gouvernement du Canada.

Alors que nous travaillons à la construction de nouveaux navires pour remplacer nos plus âgés, nous prendrons des mesures pour prolonger la durée de vie de la flotte actuelle grâce à des solutions provisoires et veillerons à ce que la flotte actuelle et la flotte de l'avenir disposent des infrastructures terrestres nécessaires à la prestation des services dans tout le Canada.

Le renouvellement de nos actifs exige la prise en compte de nombreux facteurs afin de garantir le respect des exigences, car les nouveaux équipements et les nouvelles technologies entraînent la nécessité ou la possibilité de développer de nouvelles compétences, de recruter de nouveaux talents et de miser sur l'innovation, y compris les technologies vertes. Nous devons collaborer étroitement avec les intervenants, évaluer les résultats des examens des niveaux de service et des profils de préparation des programmes, et fixer des exigences souples et tournées vers l'avenir afin que les nouveaux actifs répondent aux exigences actuelles et futures des programmes et des opérations. Nous devons également profiter de l'occasion pour examiner comment nos actifs seront gérés, exploités et entretenus tout au long de leur cycle de vie.

Commémoration du NGCC *Hudson*

Après 59 ans de services rendus au Canada, le NGCC *Hudson* a été mis hors service le 19 janvier 2022. Après sa mise hors service, l'histoire du navire et ses réalisations importantes au cours de sa longue vie ont suscité un regain d'intérêt. La carrière de ce navire historique a reflété et façonné les 60 dernières années de la Garde côtière canadienne, et il est donc approprié de mettre en valeur le NGCC *Hudson* au cours de notre année d'anniversaire.

Construit à Saint John en 1963 par Saint John Shipbuilding and Drydock Ltd, le NGCC *Hudson* était le plus ancien navire de la flotte de la Garde côtière et l'un des principaux navires scientifiques multidisciplinaires hauturiers du Canada. Le navire avait été nommé en l'honneur de l'explorateur Henry Hudson, qui a mené quatre expéditions dans l'Arctique à la recherche d'une route courte vers l'Asie orientale au début du XVII^e siècle.

Le NGCC *Hudson* a effectué plusieurs voyages scientifiques importants. En 1970, il est devenu le premier navire à faire le tour complet des Amériques. Transportant plus de 120 scientifiques, le NGCC *Hudson* a quitté Halifax en novembre 1969 et s'est dirigé vers le sud, passant deux mois au large des côtes du Chili et au sud du cap Horn pour effectuer des recherches océanographiques. Le NGCC *Hudson* a ensuite navigué vers le nord à travers l'océan Pacifique et est devenu le sixième navire à franchir le passage du Nord-Ouest avant de revenir à Halifax en novembre 1970.

Le NGCC *Hudson* a également été l'un des premiers navires canadiens à utiliser un hélicoptère au cours d'opérations dans l'Arctique, démontrant ainsi l'utilité des hélicoptères embarqués pour les opérations dans l'Arctique et contribuant à ce qu'ils deviennent un élément

commun des navires de la Garde côtière dans l'Arctique.

Bien que la recherche scientifique était la principale mission du NGCC *Hudson*, et que le navire servait de plateforme vitale pour le Programme de monitoring de la zone Atlantique, le NGCC *Hudson* a également participé à de nombreuses opérations de recherche et de sauvetage au fil des ans. Il a mené avec succès les sauvetages des équipages du navire de patrouille des pêches *Cape Freels* et du MV *Skipper 1* en 1976 et 1987, respectivement.

Ces événements ne représentent qu'une infime partie des services rendus par le NGCC *Hudson* aux Canadiens au cours des 59 dernières années, mais ils constituent un brillant exemple du navire et de ses anciens équipages, et illustrent la devise de la Garde côtière : Sécurité d'abord, service constant.

Le navire qui remplacera le NGCC *Hudson* de manière permanente devrait être livré en 2025. Entre-temps, la Garde côtière collabore avec Pêches et Océans Canada pour trouver des moyens de poursuivre les importantes activités et missions scientifiques qui étaient auparavant menées par le NGCC *Hudson*.

Le NGCC *Hudson* et ses nombreux équipages ont fait preuve d'une longévité et d'une résilience remarquables dans un monde et un environnement marin en constante évolution. Alors que nous célébrons notre 60^e anniversaire, il n'y a pas de meilleur moment pour reconnaître les décennies de service du navire, pour se souvenir de ses nombreuses réalisations et pour honorer tous ses anciens équipages. Une cérémonie officielle pour commémorer le NGCC *Hudson* a eu lieu à Halifax le 7 juillet 2022.





Objectif 1 : Livraison de la nouvelle flotte

Le renouvellement de la flotte vieillissante de la Garde côtière est une priorité du gouvernement canadien depuis plus d'une décennie, et cette priorité fournira à la Garde côtière les actifs nécessaires à la prestation aux Canadiens des programmes et services prévus dans son mandat. La flotte de grands navires de la Garde côtière affiche un âge moyen de 39 ans et doit être remplacée afin de répondre aux pressions opérationnelles croissantes et d'être en mesure d'accomplir les missions que la loi lui confie. Avec l'augmentation du commerce maritime et les effets déjà réels du changement climatique, la Garde côtière sera de plus en plus sollicitée. Une flotte de la Garde côtière renouvelée maintiendra la confiance des Canadiens et celle des secteurs économiques qui comptent sur ses services pour demeurer concurrentiels. Pour nous assurer que nous disposons d'une flotte polyvalente capable de répondre aux demandes futures, nous fixons des exigences souples et orientées vers l'avenir fondées sur un principe clé visant à garantir que les navires sont adaptés à un large éventail de missions, dans la mesure du possible.

À la suite des importants investissements réalisés par le gouvernement du Canada, la Garde côtière dispose maintenant de plans entièrement financés pour l'ensemble de la flotte de grands navires. Le travail est déjà bien entamé en ce qui a trait au renouvellement complet de la flotte et le

financement annoncé en 2019 est consacré à l'acquisition d'un maximum de 16 navires polyvalents, de six brise-glaces destinés aux programmes et de deux patrouilleurs modifiés arctiques et hauturiers. Ces mesures s'ajoutent à la concrétisation des projets grands et petits de construction navale existants qui faisaient déjà partie de la Stratégie nationale de construction navale (SNCN), ainsi qu'au travail en cours avec Services publics et Approvisionnement Canada pour l'ajout d'un troisième chantier naval canadien comme partenaire stratégique dans le cadre de la SNCN.

Le Canada a également annoncé, le 6 mai 2021, qu'il irait de l'avant avec la construction de deux brise-glaces polaires dans le cadre de la SNCN. Ces deux brise-glaces auront une capacité supérieure à celle du plus grand brise-glace actuel du Canada, le NGCC *Louis S. St-Laurent*. Grâce à leurs capacités accrues, ces navires plus grands et plus puissants permettront à la Garde côtière de mener des opérations à longueur d'année dans l'Arctique canadien. Ces capacités améliorées seront appuyées par des hélicoptères pour brise-glaces polaires optimisés pour fonctionner dans le dur environnement arctique. L'endurance accrue des brise-glaces polaires leur permettra de fonctionner à des latitudes plus élevées pendant de plus longues périodes et permettra à la flotte de mieux soutenir les peuples autochtones et les habitants du Nord,

de renforcer la souveraineté dans l'Arctique, de faire progresser la recherche scientifique dans l'Extrême-Arctique et de mieux répondre aux urgences maritimes. L'investissement du Canada dans les brise-glaces polaires aura des répercussions durables sur l'industrie maritime canadienne, ses travailleurs et ses fournisseurs. Grâce à leur construction et à leur mise en service, les brise-glaces polaires contribueront à la croissance de l'économie bleue du Canada et créeront de nouveaux débouchés dans nos collectivités côtières.

À mesure qu'avance le programme de renouvellement de la flotte, la Garde côtière devra être prête à en assurer la gestion d'une année à l'autre. Le calendrier de renouvellement de la flotte, étalé sur plusieurs décennies, accroît la complexité du projet tout en offrant à la Garde côtière la possibilité d'ajuster les objectifs et les processus pour s'assurer que nous disposons des navires nécessaires pour effectuer notre travail dans les années futures, en construisant aujourd'hui une flotte pour l'avenir. L'objectif est de livrer sans interruption les nouveaux navires dans les délais prévus, tout en continuant à faire progresser les plans, la conception et l'ingénierie de la construction d'autres navires dans la filière de renouvellement.

Engagements :

- Continuer à fournir de nouveaux bateaux de recherche et sauvetage en vertu d'un contrat de location.
- Faire progresser la conception, l'ingénierie et la construction d'un navire semi-hauturier de recherche halieutique.
- Faire progresser la construction et préparer la livraison du navire hauturier de recherche halieutique et océanographique qui remplacera le NGCC *Hudson*.
- Achever les travaux d'ingénierie de construction et commencer la construction du patrouilleur hauturier et du patrouilleur de l'Arctique de la Garde côtière.
- Faire progresser la conception et l'ingénierie de la construction des navires polyvalents et des brise-glaces destinés aux programmes.
- Faire progresser les plans relatifs à la nouvelle catégorie de navires semi-hauturiers polyvalents.
- Commencer l'ingénierie de conception pour les brise-glaces polaires.
- Commencer l'ingénierie de construction et l'acquisition d'articles à long délai d'exécution pour préparer la construction des brise-glaces polaires.



Préparation à la flotte de l'avenir

Le programme de renouvellement de la flotte a offert à la Garde côtière une occasion unique de construire une flotte de navires qui sera prête à servir les Canadiens dans l'avenir. La planification de la nouvelle flotte a été réalisée en fonction des exigences opérationnelles, des priorités des clients et des partenaires, ainsi que des tendances de l'industrie maritime. De plus, les engagements pris pour réduire les émissions de carbone, pour minimiser les impacts sur l'environnement marin et pour développer une main-d'œuvre diversifiée et inclusive ont également été pris en compte.

En janvier 2022, l'Initiative de continuité de la flotte (ICF) a été créée pour diriger la planification à long terme dans l'ensemble de l'organisation en préparation à la nouvelle flotte. Au cours de la période de planification, l'ensemble des secteurs, régions, partenaires et clients de la Garde côtière participeront à l'ICF à mesure que les travaux progresseront pour veiller à ce que l'organisation soit capable d'exploiter et de soutenir la nouvelle flotte.

En plus de construire des navires, la Garde côtière est en train de déterminer comment la nouvelle flotte peut être utilisée pour faire avancer l'organisation. La nouvelle flotte a été conçue pour aider la Garde côtière à relever les défis d'aujourd'hui, tout en offrant les capacités et la polyvalence nécessaires pour l'avenir. Une flotte plus importante dotée de meilleures capacités de missions multiples et de déglacage ainsi que deux brise-glaces polaires entièrement consacrés aux missions dans l'Arctique fourniront davantage de soutien et de flexibilité pour l'exécution des programmes. De même, les capacités opérationnelles accrues profiteront aux partenaires et clients de la Garde côtière, car la modularité des missions permet de changer plus facilement d'équipement et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. En outre, le nombre accru de

navires créera une certaine « capacité de mobilisation »

qui permettra à l'organisation de contribuer aux priorités nouvelles ou imprévues.

Bien que la nouvelle flotte ait été conçue pour offrir à la Garde côtière ces possibilités pour l'avenir, la réalisation de son plein potentiel va au-delà de la construction des nouveaux navires. L'organisation se prépare afin d'être la mieux placée pour accepter les nouveaux navires, les mettre en service pour appuyer l'exécution des programmes, et pour soutenir les navires tout au long de leur vie opérationnelle.

L'ICF se concentrera sur un large éventail de considérations, comme l'importance d'attirer et de retenir les bonnes personnes possédant les compétences nécessaires pour équiper et exploiter des navires plus modernes et multitâches, et elle comprend des plans de formation continue, de même que des exercices et activités de développement pour soutenir la diversité de l'équipage, l'inclusion et le mieux-être. Une autre considération clé est le soutien opérationnel pour l'exécution des programmes, y compris l'équipage, les besoins en carburant, les fournitures, les pièces de rechange, la planification opérationnelle et le soutien aux programmes, un plan de gestion du cycle de vie incluant la maintenance, l'infrastructure à terre, et bien d'autres domaines.

Enfin, il sera avantageux pour l'organisation d'acquérir une compréhension complète de l'impact des nouvelles plateformes de navires sur les programmes et services de la Garde côtière, ainsi que sur ceux de ses clients et partenaires. Les exigences des programmes informeront les plans opérationnels futurs, en mettant l'accent sur la façon dont les capacités multi-missions accrues peuvent améliorer les possibilités de collaboration.





Objectif 2 : Exploitation et entretien de la nouvelle flotte

Si la construction d'un navire peut prendre plusieurs années, ce dernier restera en service pendant plusieurs décennies. L'exploitation et l'entretien des navires font donc partie intégrante du renouvellement de la flotte, afin de garantir un rendement opérationnel tout au long du cycle de vie du navire. Au cours de la période de planification, nous continuerons à nous concentrer sur l'élaboration de stratégies visant à combler les lacunes actuelles et futures en matière d'exploitation et d'entretien de la nouvelle flotte.

La Garde côtière élabore également un programme de vérification de la disponibilité de l'infrastructure de la flotte afin d'établir les exigences en matière d'infrastructure, de vérifier et de suivre l'état des actifs de l'infrastructure côtière et d'évaluer la disponibilité des actifs actuels par rapport aux exigences futures. Une partie de ce travail n'est pas liée à l'exploitation et à l'entretien de la nouvelle flotte, car de nombreux quais et sites d'infrastructure côtière actuels sont classés comme critiques et requièrent une attention particulière avant de pouvoir être utilisés en toute sécurité par les navires de la Garde côtière actuellement

en service. Toutefois, ce programme permettra de clarifier les changements nécessaires pour répondre aux exigences futures.

De plus, un groupe de travail conjoint du secteur des biens immobiliers du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne a été créé pour aborder les exigences de projets futurs conçus à l'égard des infrastructures terrestres. Compte tenu des responsabilités partagées entre les Biens immobiliers (gardien) et la Garde côtière (locataire), ce groupe de travail jouera un rôle essentiel dans la gestion du programme. La première phase de l'évaluation de l'infrastructure des quais visant à soutenir toute une gamme de missions de la Garde côtière est en cours.

Engagements :

- Entreprendre le renouvellement de la flotte en respectant le principe clé de la modularité des missions.
- Mettre à jour le plan d'entretien pluriannuel de la Garde côtière afin de combler toute lacune liée à l'entretien de la flotte.

Objectif 3 : Prolongement de la vie des navires

Les navires de la Garde côtière plus âgés coûtent de plus en plus cher à entretenir et sont plus susceptibles d'être mis hors service en raison de réparations imprévues, ce qui accroît la pression exercée sur la flotte existante. Pour lutter contre ce risque opérationnel croissant, la Garde côtière met en œuvre des mesures provisoires, comme la réalisation de travaux de prolongement de vie des navires (PVN) et l'acquisition de navires d'occasion pour maintenir les capacités opérationnelles pendant que les travaux de PVN sont effectués afin de garantir que la flotte existante demeure opérationnelle jusqu'à l'acquisition de la nouvelle flotte.

En 2019, le gouvernement du Canada a approuvé un financement de plus de 2 milliards de dollars pour le PVN, de sorte que plus de 70 navires puissent demeurer opérationnels pendant encore 20 ans. Les responsables du programme de PVN travaillent en étroite collaboration avec le personnel de la flotte pour établir l'échéancier du projet de PVN et éviter que les travaux prévus causent une interruption des programmes et des services d'exploitation. D'autres ensembles de travaux requis non liés au programme de PVN sont intégrés dans les périodes de travail consacrées à ce dernier afin d'écourter la période durant laquelle les navires sont hors service.

Au cours du présent cycle du plan d'affaires, on continuera, dans le cadre de ce programme, d'entamer de nouveaux projets utilisant les ressources existantes afin de respecter l'échéancier des efforts de prolongement de la vie des navires.

Engagements :

- Poursuivre la conversion du nouveau brise-glace léger.
- Terminer la conversion du NGCC *Vincent Massey*.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme de PVN exhaustif afin d'accroître la fiabilité et la disponibilité des navires de la Garde côtière. Les travaux prévus comprennent ce qui suit :
 - Terminer le PVN du NGCC *Kopit Hopson 1752*
 - Terminer le PVN combiné du NGCC *Cape Roger* et du NGCC *Cygnus*
 - Poursuivre le PVN du NGCC *George R. Pearkes*
 - Terminer le PVN du NGCC *Amundsen* (phase 2)
 - Terminer le PVN du NGCC *Sir Wilfred Grenfell*
 - Poursuivre le PVN du NGCC *Griffon*
 - Poursuivre le PVN du NGCC *Sir Wilfrid Laurier*
 - Poursuivre le PVN du NGCC *Louis S. St-Laurent* (quatre phases)
 - Poursuivre le PVN des bateaux de 47 pieds





Un nouveau brise-glace léger

Un nouveau brise-glace léger s'est joint à la flotte de la Garde côtière. Le NGCC *Judy LaMarsh* a été acquis dans le cadre du plan de reconstitution de la flotte et a été livré à Sorel, au Québec, le 3 janvier 2022.

Judy LaMarsh est une femme qui a marqué l'histoire du Canada. Elle a été l'une des premières femmes à occuper un poste au sein du Conseil des ministres fédéral et a contribué à la mise en place de programmes fédéraux novateurs comme l'assurance-maladie et le Régime de pensions du Canada. Elle est reconnue comme une pionnière des droits de la femme au Canada et est également récipiendaire de l'Ordre du Canada.

Le navire sera converti en brise-glace léger et devrait être utilisé principalement dans les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent, où il assurera le déglacage dans les zones moins profondes, maintiendra les couloirs ouverts, escortera d'autres navires, effectuera des opérations de protection contre les inondations et sera en mesure de transporter des marchandises et de manipuler des bouées. En raison de l'importance économique de cette zone et de notre responsabilité d'y travailler en coopération avec la garde côtière des États-Unis, il sera essentiel de fournir des capacités provisoires de déglacage pendant que d'autres navires font l'objet de travaux de prolongement de vie, et en attendant la livraison de nouveaux navires spécialisés.

L'équipe de projet collabore étroitement avec Bureau Veritas et Transports Canada pour combler les principales lacunes réglementaires et s'assurer que le brise-glace léger est conforme à la réglementation canadienne.

Des inspections ciblées sur l'état du navire ont été réalisées, et des exigences obligatoires de haut niveau ont été approuvées pour la conversion du navire.

L'acquisition des pièces de rechange et des outils essentiels est en cours, de même que des études de faisabilité pour les travaux d'ingénierie majeurs. Une équipe de projet est responsable de la rectification des défauts identifiés et élabore l'ensemble de travaux nécessaire à la conversion du navire. Le nouveau brise-glace léger sera modernisé de manière à intégrer de nouvelles technologies à mesure qu'elles arriveront à maturité et deviendront disponibles, afin qu'il demeure opérationnel longtemps et atteigne les objectifs de réduction des émissions dans le futur.

Les spécifications de modification seront rédigées en vue d'un appel d'offres à l'hiver 2022-2023, et les travaux majeurs de modification devraient se dérouler à l'été 2023.

Le navire participera à des opérations limitées au cours de l'hiver 2022-2023, et la majorité des modifications seront terminées à temps pour la saison de déglacage de l'hiver 2023-2024.

Objectif 4 : Actifs terrestres

Les actifs terrestres de la Garde côtière, outre ceux qui sont rattachés à la flotte, sont peut-être moins visibles pour le public, mais ne sont pas moins importants dans la réalisation de la devise « Sécurité d'abord, service constant » de la Garde côtière canadienne. Ces actifs comprennent les aides à la navigation fixes et flottantes, les aides visuelles et sonores, les radars, la radio et les réseaux terrestres du système d'identification automatique, qui sont fournis par l'intermédiaire de plus de 300 installations éloignées. À cela s'ajoutent les stations de recherche et de sauvetage primaires et les actifs matériels d'intervention environnementale qui sont utilisés pour le confinement, la collecte et le stockage des déversements.

Engagements :

- Déterminer quels sont les besoins en infrastructures côtières pour soutenir le concept de modularité des navires de la future flotte.
- Mettre en œuvre les protocoles et les procédures de la Garde côtière en ce qui a trait aux actifs et aux inventaires.

- Terminer la mise en œuvre des stations de recherche et de sauvetage en vertu du Plan de protection des océans.
- Évaluer l'état des installations côtières de la Garde côtière qui sont nécessaires au soutien de la future flotte.
- Terminer les achats d'équipement d'intervention environnementale en vertu du Plan de protection des océans.
- Achever le projet des radars et le projet OpNet du Plan de protection des océans.
- Lancer la mise en œuvre complète du programme de gestion du cycle de vie des actifs d'intervention environnementale.
- Terminer la fabrication des bouées quatre saisons (52 bouées) dans le secteur du Saint-Laurent.
- Renouveler l'infrastructure informatique du Collège de la Garde côtière canadienne afin d'en faire profiter les étudiants, d'augmenter la bande passante et d'offrir de la formation à distance par Internet.



La technologie spatiale

Les Services techniques intégrés (STI) de la Garde côtière surveillent de près l'évolution rapide des communications par satellite et participent à des essais technologiques de nouvelles constellations en orbite terrestre basse (LEO). Parallèlement, la Garde côtière fournit une rétroaction opérationnelle pour la conception de composants de communication clés comme des antennes renforcées pour navires.

L'adoption de cette nouvelle technologie améliorera l'état de préparation des programmes et créera de nouvelles possibilités. Elle permettra entre autres l'amélioration des communications en temps réel et de la connaissance de la situation, et rendra possibles la surveillance et le dépannage à distance des systèmes de soutien opérationnel.

Pour être pleinement exploités, ces nouveaux systèmes nécessiteront une formation supplémentaire ainsi qu'une amélioration des capacités d'ingénierie et de l'expertise du personnel technique.

Dans le cadre du projet OpNet du Plan de protection des océans, cette nouvelle technologie devrait être installée dans plus de 100 sites éloignés à travers le pays pour fournir des services de communication de secours. Plus précisément, les STI s'attendent à ce que la technologie spatiale améliore la fiabilité du réseau terrestre de la Garde côtière pour transmettre les communications de détresse et les données relatives à la connaissance de la situation aux Services de communication et de trafic maritimes et à d'autres programmes. Cette technologie permettra un échange d'information beaucoup plus important et plus rapide avec les navires dans les régions éloignées, et elle fournira une capacité de navigation électronique pour la distribution de produits numériques sécurisés à tous les utilisateurs des Services de trafic maritime au Canada.

La technologie spatiale comblera une lacune de longue date en matière de communication dans les zones côtières éloignées, tant pour les sites terrestres que pour les navires, et elle améliorera l'échange d'information avec les navires canadiens et étrangers dans les eaux canadiennes. Outre le coût initial de modernisation de l'équipement pour appuyer les communications par satellite LEO, les coûts associés à cette initiative devraient être en grande partie neutres.

Troisième pilier stratégique : Nos services

En tant qu'organisme d'exploitation maritime du gouvernement du Canada, la Garde côtière offre aux Canadiens et à ceux qui naviguent dans nos eaux une vaste gamme de services maritimes autorisés qui visent à sauver des vies, à améliorer la sécurité maritime, à soutenir le commerce maritime et à protéger l'environnement marin.

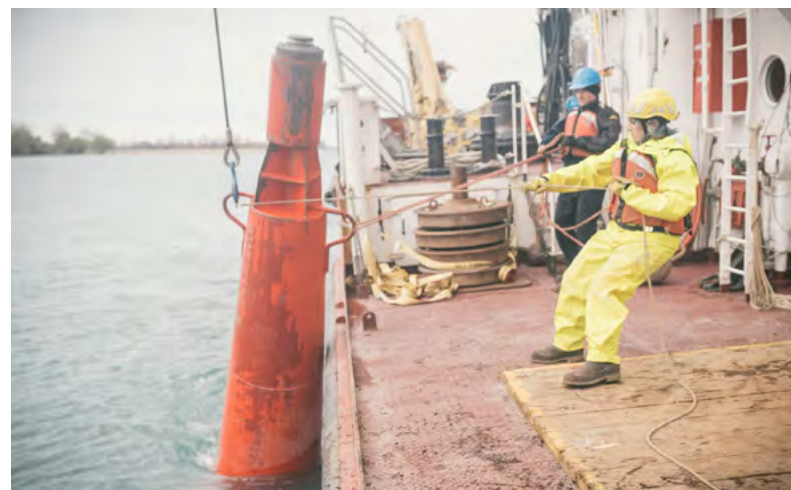
En tant qu'organisme de portée horizontale, accomplissant de nombreuses tâches et doté de mandats multiples, la Garde côtière est en mesure de tirer parti d'un personnel, d'une flotte et d'actifs terrestres qui participent à la réalisation de programmes ayant pour but d'apporter une contribution précieuse aux autres ministères et aux initiatives nouvelles et émergentes du gouvernement du Canada. Nous restons déterminés à mettre en œuvre le Plan de protection des océans, à soutenir les stratégies d'économie bleue et d'écologisation du gouvernement, à aider nos partenaires issus de différents domaines (science, environnement, application de la loi et sécurité) et à maintenir nos alliances avec les administrations provinciales, territoriales et municipales, ainsi qu'avec les partenaires, communautés et gouvernements autochtones.

L'économie bleue consiste à exploiter le potentiel de nos océans, de nos mers, de nos lacs et de nos rivières – ressources que le Canada a le privilège de posséder en abondance – pour améliorer la vie de tous. Pendant que le gouvernement fédéral collabore avec d'importants partenaires et intervenants à l'élaboration d'une stratégie d'économie bleue exhaustive pour le Canada, la Garde côtière élaborera une stratégie visant à faire progresser la modernisation des programmes de navigation maritime et services de sécurité, y compris en prenant des initiatives en matière de navigation électronique ou numérique et en guidant le financement destiné aux aides à la navigation et aux services de communication et de trafic maritimes.

Dans la version révisée de la stratégie d'écologisation du gouvernement canadien, celui-ci s'est engagé à réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses activités d'ici 2050. Il devra ainsi prendre des mesures pour réduire les émissions de ses bâtiments, de son parc de véhicules ordinaires, de ses activités de sûreté et de sécurité nationales et de ses activités d'approvisionnement et veiller à ce que ses activités et ses actifs résistent bien au changement climatique. Pour la première fois, la nouvelle stratégie englobe la flotte de la sûreté et de la sécurité nationale, faisant ainsi en sorte que la Garde côtière doive assumer un rôle direct.

La création de la région de l'Arctique de la Garde côtière illustre notre engagement à faire progresser la réconciliation et à travailler en collaboration avec les gouvernements et les organisations des Inuits, des Premières Nations et des Métis dans le Nord. Nous travaillons en collaboration dans le but de cerner l'avenir des services de la Garde côtière dans l'Arctique canadien, alors que nous continuons à observer d'importants changements dans l'environnement marin en raison du changement climatique, de l'augmentation connexe du trafic maritime et de l'intérêt international, ainsi que de la prolongation de la saison de navigation dans l'Arctique.

La demande pour nos services continue de croître et nous sommes toujours conscients de la nécessité d'écouter nos divers intervenants et d'évaluer comment nous répondons aux





exigences et aux attentes changeantes dans le contexte des programmes et des services qui nous sont confiés, y compris la fourniture de navires et d'hélicoptères à l'appui du mandat d'autres ministères fédéraux. Pour ce faire, nous devons explorer de nouvelles façons de mener nos activités grâce à des innovations technologiques comme la navigation électronique et la numérisation, et renforcer les partenariats établis à l'égard de la prestation de programmes et de services.

Objectif 1 : Concrétiser l'apport de la Garde côtière au Plan de protection des océans

Dans le cadre du Plan de protection des océans (PPO), la Garde côtière a reçu des fonds pour promouvoir un plan axé sur quatre grandes priorités :

- Créer un système de sécurité maritime de classe mondiale qui accroît le transport maritime responsable et protège les eaux canadiennes, notamment des mesures préventives et des interventions.
- Prendre des mesures visant à régler le problème des navires abandonnés et des épaves.
- Renforcer nos partenariats et mettre en œuvre des pratiques de gestion conjointe avec les communautés autochtones, y compris pour le développement de la capacité locale d'intervention en cas d'urgence.

- Investir dans la recherche et les méthodes de nettoyage des déversements d'hydrocarbures afin de veiller à ce que les décisions prises en situation d'urgence soient fondées sur des données probantes.

Au cours du présent cycle de planification des activités, nous continuerons à contribuer au PPO, notamment en renforçant les centres des services de communication et de trafic maritimes du Canada grâce à l'amélioration de la capacité des radars à surveiller le trafic maritime, ce qui assurera une connaissance plus complète et plus précise de la situation maritime et contribuera à renforcer le système de sécurité maritime.

Pour améliorer la prévention des incidents de pollution marine et nos interventions en cette matière, nous continuerons également de mettre en œuvre des mesures d'intervention de rechange (MIR) en collaboration avec nos principaux partenaires fédéraux. Cette initiative – qui vise à élargir la boîte à outils d'intervention de la Garde côtière – autoriserait l'utilisation de MIR particulières au Canada dans certains types d'incidents de pollution, lorsqu'un avantage environnemental net est probable. Le processus de modification de la loi est entamé, de même que l'élaboration d'un cadre qui sous-tendra le soutien scientifique à une prise de décision fondée sur des données probantes, relativement à l'utilisation appropriée des MIR. L'équipe interministérielle responsable de ces mesures a lancé une consultation publique pour cette initiative, afin d'informer le public des progrès scientifiques réalisés dans le domaine des MIR et de répondre aux questions de la population sur leur utilisation appropriée au Canada.

L'initiative visant les substances nocives et dangereuses est fortement pertinente du point de vue de l'exploitation et exerce des effets importants sur la Garde côtière. En collaboration avec nos partenaires fédéraux, nous continuerons à travailler au renforcement du système de sécurité maritime du Canada en établissant un cadre national comportant des éléments de programmation clés pour améliorer notre état de préparation et nos interventions en cas de déversement de

substances nocives ou dangereuses provenant de navires ou d'autres sources non déterminées. En parallèle, nous commencerons à offrir une formation aux premiers intervenants sur les rejets de substances nocives et dangereuses pour la santé et la sécurité.

Nous cherchons également à soutenir une participation accrue des nations et des communautés côtières de tout le pays au régime d'intervention en mer par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Portail de communication pour l'intervention intégrée en cas d'incident (PCIIC) afin d'améliorer la collaboration pendant les urgences, les événements et les exercices en mer, et de fournir une plateforme pour l'utilisation normalisée du Système de commandement d'intervention. Alors que la Garde côtière continue le processus de planification de l'intervention régionale élaboré par le biais du PPO, le PCIIC est destiné à devenir le principal outil de communication qui reliera la Garde côtière à ses partenaires autochtones et communautaires, ainsi qu'aux autres entités responsables, à toutes les étapes de l'incident maritime. La Garde côtière échangera avec les organismes d'intervention régionaux pour déterminer les possibilités qui existent de soutenir l'interopérabilité avec les systèmes qui pourraient être en place et consulter les partenaires autochtones sur les conditions à remplir.

De nombreux projets relevant du PPO se veulent un moyen de compléter, d'améliorer ou d'étendre les services et les fonctions qui existent, tandis que d'autres ont été créés à titre de pilotes et de prototypes. Comme la première phase



du PPO s'est terminée en mars 2022, l'un des principaux objectifs de ce cycle de planification des activités est de déterminer les étapes à suivre en évaluant les résultats des projets, y compris la transformation de certains projets en programmes permanents « en service ». En d'autres termes, les projets du PPO seront intégrés aux activités régulières de la Garde côtière. Ce processus permettra de s'assurer que les avantages tirés de cet investissement historique se poursuivent sous forme de service continu au-delà du premier cycle de vie du PPO.

La lettre de mandat de la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne affirmait l'engagement du gouvernement à lancer la prochaine phase du PPO, en partenariat avec les peuples autochtones, afin de poursuivre les efforts visant à mettre en place des systèmes de sécurité maritime de classe mondiale et à créer des partenariats plus solides avec les communautés autochtones et les autres communautés côtières. Le budget de 2022 a confirmé un total de 1,1 milliard de dollars au cours des neuf prochaines années et 67,9 millions de dollars en financement permanent accordé au ministère des Pêches et des Océans et à la Garde côtière pour renouveler et étendre le PPO. La prochaine phase du PPO s'appuiera sur les résultats et les leçons apprises au cours des cinq dernières années et ajoutera d'autres domaines d'intervention, notamment l'élargissement de la prévention et de l'intervention en cas d'urgence pour tous les types de marchandises, l'assurance de chaînes d'approvisionnement saines et résilientes, la navigation sécuritaire des grands et petits navires, et l'augmentation des mesures de protection sur les routes éloignées.

Engagement :

- Collaborer avec les partenaires pour mettre en œuvre le nouveau portefeuille de projets du Plan de protection des océans, guidé par une structure robuste de gouvernance et de rapport.

Accroître la résilience au changement climatique

La Garde côtière élabore actuellement une feuille de route sur la résilience climatique afin de s'assurer que l'organisation est bien positionnée pour prioriser et faire progresser les stratégies d'adaptation et d'atténuation du climat dans les années à venir.

L'adaptation consiste à comprendre les vulnérabilités et à prendre des mesures pour améliorer la préparation et s'ajuster aux impacts du changement climatique. Il peut s'agir d'investissements dans des infrastructures résilientes, de plans d'intervention améliorés et de la modernisation de la navigation maritime pour réduire le risque que les phénomènes liés au changement climatique nuisent à la prestation des programmes essentiels en mer, aux services et aux opérations menés par la Garde côtière.

L'atténuation consiste à réduire l'impact environnemental des activités de la Garde côtière, ce qui comprend la réduction des émissions de gaz à effet de serre en écologisant nos activités, le respect des engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert du Canada, et l'évaluation des voies de décarbonisation possibles pour la flotte.

La combinaison des stratégies d'adaptation et d'atténuation améliorera notre résilience et permettra à la Garde côtière de continuer à assurer la sécurité des navigateurs dans les eaux canadiennes et la protection de l'environnement marin du Canada.

Le changement climatique est un méta-facteur de la planification stratégique à long terme en raison de répercussions horizontales et transversales sur l'ensemble des activités de la Garde côtière. Le changement climatique aura une incidence sur toutes les activités du secteur maritime ainsi que sur les communautés autochtones côtières, qui sont touchées de façon disproportionnée par ses effets. Nous prévoyons d'autres changements dans la chimie des océans, l'élévation du niveau de la mer, des phénomènes météorologiques extrêmes, des changements dans la cryosphère, des répercussions sur les pêches, et des changements dans la dynamique des écosystèmes qui pourraient avoir des répercussions sur les routes de navigation.

La nécessité de se préparer aux défis connus, combinée au renouvellement complet de la flotte et aux investissements connexes en matière d'infrastructure et de personnel, offre une occasion sans précédent de transformer la Garde côtière en ce qui concerne la façon dont l'organisation réagit et s'adapte au changement climatique.

Objectif 2 : Grands projets de ressources

La *Loi sur l'évaluation d'impact* et la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* ont établi de meilleures règles pour les grands projets de ressources visant à protéger l'environnement et les communautés, à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à faire en sorte que les projets durables puissent aller de l'avant. Grâce à cette gouvernance fédérale renforcée, la Garde côtière a désormais un rôle important à jouer dans l'évaluation des grands projets de ressources lorsqu'ils comportent une composante de transport maritime.

Nous surveillons ou soutenons actuellement les évaluations des répercussions et des processus connexes pour un certain nombre de grands projets de ressources et d'infrastructures connexes proposés qui sont répartis dans chacune des quatre régions de l'organisation, comme le projet de jetée maritime sur l'île Tilbury, le projet du Terminal 2 à Roberts Bank et le projet de gaz naturel liquéfié Ksi Lisims. Nous continuons à mettre en œuvre et à soutenir la coordination et la gouvernance fédérales du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX), qui demeure une priorité du gouvernement fédéral.

L'une des initiatives phares du projet TMX est la mesure d'adaptation pour l'élaboration conjointe de l'intervention communautaire, qui vise à répondre aux préoccupations des groupes autochtones concernant les risques pour les activités maritimes, l'environnement et les sites sacrés et d'importance culturelle susceptibles de se poser sur leurs territoires traditionnels en raison de l'augmentation du trafic de navires-citernes qu'entraînera le projet. Dans le cadre de cette initiative, la Garde côtière définit les données, les outils et les services à même d'améliorer la mise en commun des renseignements avec les groupes autochtones côtiers et les partenaires d'intervention, et de renforcer les capacités de préparation, d'intervention, ainsi que la sécurité des groupes autochtones côtiers admissibles.

La Garde côtière continuera à participer activement à un certain nombre de processus d'évaluation d'impact et d'évaluation environnementale concernant la navigation maritime associée aux projets proposés et à leurs effets environnementaux potentiels. Ces travaux impliquent toute une série de tâches, comme l'évaluation des informations demandées aux promoteurs au sujet des répercussions des projets et des mesures d'atténuation proposées, la transmission de connaissances spécialisées et l'examen des répercussions sur les programmes et les niveaux de service de la Garde côtière, la contribution aux interventions déployées à l'échelle du gouvernement, la promotion des processus de consultation des Autochtones, et la formulation de réponses réfléchies en temps utile pour atténuer les répercussions des projets et remédier aux répercussions sur les droits issus de traités et autres.

Engagement :

- Continuer de travailler avec les groupes autochtones pour mettre en œuvre la mesure d'accommodement sur l'élaboration conjointe de l'intervention communautaire liée au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

Objectif 3 : Révision des niveaux de service

La Garde côtière est déterminée à offrir à ses nombreux clients les meilleurs services possible dans la limite des ressources dont elle dispose.

Les niveaux de service établis sont une pierre angulaire de la prestation de services de la Garde côtière et permettent à ses clients de comprendre clairement les services auxquels ils peuvent s'attendre. Les niveaux de services contribuent à ce que les services soient fournis de manière cohérente, intégrée, prévisible, mesurable et équitable à l'échelle nationale, dans le temps et dans des conditions normales d'exploitation.

Une initiative pluriannuelle est en cours pour mettre à jour les niveaux de service des programmes de déglçage, d'aides à la navigation, de gestion des voies navigables, des

Services de communication et de trafic maritimes, de recherche et de sauvetage, et d'intervention environnementale. Ces examens nous permettront de mettre à jour le niveau de service de chaque programme de manière à mieux prendre en compte l'évolution des technologies et des pratiques de navigation maritime et comprendre les besoins actuels des utilisateurs et clients. Le processus d'examen se déroulera dans le cadre d'engagements mandatés à l'échelle internationale et nationale et verra la participation d'intervenants internes et externes, y compris le ministère des Pêches et des Océans et d'autres ministères et organismes fédéraux qui collaborent avec la Garde côtière, les partenaires de service de la Garde côtière américaine, l'industrie, les partenaires autochtones et le grand public.

Engagement :

- Actualiser et publier les niveaux de service afin de refléter correctement l'environnement opérationnel et les normes de service actuels de la Garde côtière.

Objectif 4 : État de préparation des programmes

Pour réussir à atteindre les niveaux de service établis, il est essentiel de maximiser l'état de préparation des programmes de la Garde côtière, qui est la capacité organisationnelle à satisfaire la demande en matière de programmes et de services. Dans le cadre de l'examen qu'elle effectue sur les niveaux de service, la Garde côtière entreprend une évaluation de l'état de préparation pour déterminer les écarts potentiels entre, d'une part, les exigences actuelles et prévues des missions futures et, d'autre part, les ressources, les pouvoirs, la capacité et les moyens actuels, et pour établir un profil de préparation. Cette évaluation portera sur les personnes, les actifs et la gouvernance.

- Avoir des personnes en bon état de préparation signifie avoir les bonnes personnes, dotées de compétences et d'expérience adéquates, au bon endroit,

au bon moment. Cela constitue un élément clé du pilier Personnel.

- Des actifs en bon état de préparation permettent de bien mener les opérations visées de manière durable. Il s'agit d'un élément clé des piliers Actifs et Services.
- Outre les personnes et les actifs, de nombreux facteurs intangibles contribuent à l'état de préparation. Ces facteurs régissent à la fois les relations entre les autres éléments et la manière dont ils servent à préparer les programmes. Le renforcement des politiques, des processus, procédures et autres mécanismes de gouvernance à l'échelle nationale pour soutenir efficacement la préparation des programmes représente un élément clé de notre pilier de gouvernance.

Engagements :

- Élaborer un profil de préparation pour chaque programme d'intervention (Intervention environnementale, Recherche et sauvetage et Navires préoccupants) en mettant l'accent sur une évaluation des trois principales composantes de la préparation (personnes, actifs et capacité par rapport à la demande) afin de cerner les écarts entre les besoins actuels et les exigences prévues des missions futures.
- Élaborer un profil de préparation pour tous les programmes de navigation maritime.

Objectif 5 : Modernisation du programme de navigation maritime et des services de sécurité

En appui à notre objectif en matière de préparation des programmes, la Garde côtière élaborera une stratégie de modernisation des programmes de navigation maritime et des services de sécurité. Suivant la tendance internationale de numérisation des outils et des services de navigation maritime, la Garde côtière transformera ses mécanismes de service pour fournir aux navigateurs des données opportunes et normalisées sur, notamment, la sécurité, l'environnement, les conditions

météorologiques, la glace, le trafic maritime, la profondeur des chenaux, les limites de vitesse et les zones marines protégées.

La stratégie de modernisation cherchera la manière de mieux exécuter les programmes de navigation de base de la Garde côtière – aides à la navigation, gestion des voies navigables, déglacage, services de communication et de trafic maritimes, et navigation électronique – notamment en tirant parti des nouvelles technologies, en utilisant davantage de données provenant de capteurs et en améliorant notre capacité à recueillir les données, à les traiter, les synthétiser, les analyser et les échanger facilement avec nos partenaires de manière intégrée et rationalisée. Il faudra pour cela intégrer les programmes, les systèmes et les outils existants de manière à fournir des services harmonieux, efficaces et en temps réel aux clients maritimes et aux partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones.

Une partie de cette initiative visera à améliorer la connaissance du domaine maritime, de sorte qu'on soit équipés pour continuer à mener des activités de surveillance, de détection et d'identification, et à intervenir en cas d'incident dans les eaux canadiennes et à l'étranger, et pour répondre aux exigences du milieu de la sécurité et de l'application de la loi en matière de connaissance du domaine maritime.

Le Canada est confronté à un environnement de sécurité complexe et dynamique dans son domaine maritime, ce qui pose des défis à notre sécurité et notre prospérité économique. À ce titre, nous avons besoin d'une nouvelle mentalité – une mentalité qui adopte une vue d'ensemble de tous les risques, vulnérabilités, menaces, conséquences et possibilités, et qui permet d'intervenir grâce à une approche active, multiministérielle et intégrée. L'élaboration par la Garde côtière d'un cadre de connaissance du domaine maritime fournira un aperçu de haut niveau et une meilleure compréhension de la collecte et de la distribution des données internes et externes à la Garde côtière. La connaissance du domaine maritime permet à nos nations

partenaires de détecter, de surveiller et, en fin de compte, d'intervenir en cas d'activité dans leurs eaux, et le partage efficace de l'information permet une intervention multinationale, ce qui permet de sécuriser le domaine maritime. L'atteinte d'une connaissance exploitable du domaine maritime continuera de dépendre des efforts de collaboration et de la coordination des efforts des partenaires fédéraux et mondiaux en matière de sécurité. La stratégie de connaissance du domaine maritime est essentielle à la compréhension efficace des activités maritimes et à l'identification des menaces le plus rapidement et le plus loin possible de nos côtes.

L'initiative de modernisation comprend quatre éléments qui permettent de l'étendre, de la planifier et de la mettre en œuvre de manière efficace :

1. Établir des exigences techniques et des solutions innovantes.
2. Faire appel aux employés de la Garde côtière et les mobiliser dans l'élaboration, la conception et la mise en œuvre de cette initiative.
3. Créer et maintenir des collaborations solides et concrètes qui assurent l'accès à des outils, des données et des systèmes robustes.
4. Créer un cadre législatif et réglementaire qui permet la numérisation des services.

La numérisation des services de la Garde côtière et des partenaires fédéraux facilitera l'accès à l'information sur la navigation maritime à ceux



qui en ont besoin pour la sécurité et la navigation maritimes, la protection de l'environnement et des mammifères marins, le renforcement de la connaissance du domaine maritime et le soutien aux économies locales, régionales et nationale.

Une feuille de route a été créée afin de tracer la voie à suivre pour tous les sous-projets liés à la navigation électronique, dont un certain nombre, comme le portail de navigation électronique qui est désormais pleinement opérationnel, ont déjà produit des résultats. Le Système d'information sur les voies navigables et les messages propres aux applications du Système d'identification automatique sont également en service, et des améliorations sont prévues et nécessaires pour atteindre une capacité opérationnelle totale. Le Système collaboratif de gestion des voyages est financé et sa livraison est prévue pour le printemps 2023. D'autres initiatives inscrites sur la feuille de route sont en cours de conception, de planification ou de mise en œuvre.

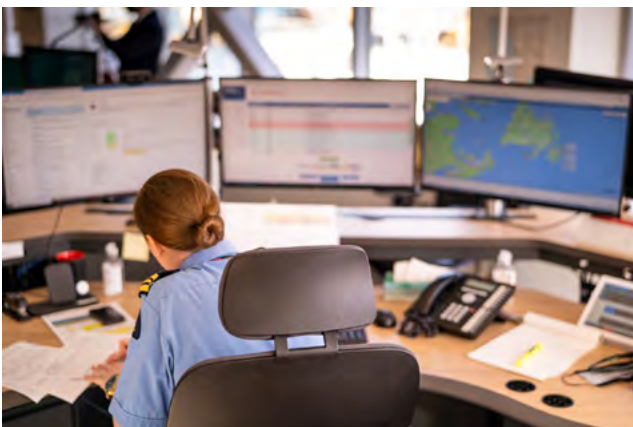
La Garde côtière s'efforce également de mettre à jour son Système d'information du Programme des aides à la navigation (SIPA), qui a été mis en œuvre il y a 30 ans et qui permet le suivi et la gestion de l'information relative à plus de 17 000 aides à la navigation, aux exigences de conception, à la méthode de conception et d'examen, et à la publication du livre des feux, des bouées et des signaux de brume et des avis aux navigateurs. Le logiciel et l'interface du système ont été modifiés au fil des ans afin de rester fonctionnels, mais ils ne sont plus compatibles

avec les technologies et les environnements actuels. Le nouveau système devra être fondé sur des spécifications de systèmes liées aux aides à la navigation ainsi que sur une architecture et une conception qui permettront l'échange d'information avec d'autres secteurs, respecter les exigences de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et satisfaire aux exigences relatives à la navigation internationale dans les eaux canadiennes.

Des progrès considérables ont été réalisés à ce jour, les prochaines étapes étant de poursuivre les efforts nécessaires pour mettre au point les exigences opérationnelles et d'établir avec d'autres secteurs une solution dont la conception respecte les normes de l'OHI, du Service hydrographique du Canada et de la navigation électronique dans une perspective holistique des programmes de navigation maritime.

Engagements :

- Élaborer une stratégie pour faire progresser la modernisation des programmes de navigation maritime et des systèmes de sécurité, y compris les initiatives liées à la navigation électronique et aux voies navigables numériques, et orienter les investissements vers les aides à la navigation et les Services de communication et de trafic maritimes.
- Élaborer un cadre de connaissance du domaine maritime dans le but de comprendre les activités maritimes, d'identifier les menaces le plus rapidement possible et de faciliter le partage de l'information avec les partenaires multinationaux. Le cadre décrira les responsabilités, les obligations, l'utilisation et le maintien des capacités de la connaissance du domaine maritime canadien par la Garde côtière.



L'évolution du renforcement du système mondial de navigation par satellite dans les eaux canadiennes

Le renforcement du système mondial de navigation par satellite (GNSS) est un processus grâce auquel l'intégrité et la précision du système de navigation par satellite sont améliorées par l'entremise de sources externes d'information.

Depuis près de trois décennies, le système de renforcement du GNSS fourni aux navigateurs dans les eaux canadiennes est le système de localisation GPS différentiel (DGPS) de la Garde côtière. Le service DGPS canadien a été établi en 1994 pour améliorer le système de positionnement global (GPS). Ce système diffuse aux navigateurs des corrections aux données de positionnement par l'entremise d'un réseau de balises radio marines à moyenne fréquence situées à des endroits stratégiques. Pour obtenir ces corrections, la Garde côtière maintient un réseau de stations de référence fixes au sol qui mesurent la différence entre les positions indiquées par le GPS et les positions fixes connues.

La Garde côtière a surveillé et étudié la modernisation continue du GPS, et les améliorations apportées au système GPS ont atteint un point où les exigences de la navigation maritime sont satisfaites avec le signal GPS non renforcé. Par ailleurs, dans le

cadre de ses études, la Garde côtière canadienne a confirmé que le GPS renforcé par le système de renforcement à couverture étendue (WAAS) représente une option viable pour la navigation maritime dans les eaux canadiennes, et qu'il peut fournir un positionnement précis à haute intégrité qui répond aux exigences de l'Organisation maritime internationale. Le service WAAS est maintenu par la Federal Aviation Administration, son utilisation est gratuite, il ne nécessite pas d'infrastructure terrestre supplémentaire et il n'exige pas d'équipement à bord.

Par conséquent, la Garde côtière compte cesser la prestation de son service DGPS et de fermer les 19 stations DGPS au Canada d'ici le 15 décembre 2022. Cette décision reflète les efforts de la Garde côtière pour moderniser les services de navigation maritime et trouver des solutions de rechange aux services et infrastructures DGPS vieillissants.

Les utilisateurs des services de la Garde côtière et les intervenants ont été informés de la décision de mettre fin progressivement au DGPS lors de divers événements, notamment lors d'une réunion du Conseil consultatif maritime canadien au printemps 2021. Des messages internes ont été communiqués à l'automne 2021 pour informer les employés de la Garde côtière de cette transition, et les communications avec les utilisateurs du service et les intervenants se poursuivront à l'approche de la date de transition.

Objectif 6 : Favoriser l'innovation

Il est essentiel de veiller à ce que la Garde côtière puisse s'adapter à l'évolution du paysage opérationnel, satisfaire aux exigences opérationnelles futures et assurer la continuité du service. La Garde côtière met en place une approche ambitieuse d'innovation et d'expérimentation qui accélérera l'adoption de progrès technologiques efficaces au sein de l'organisation, conçue pour répondre aux capacités et aux besoins futurs. L'objectif est de soutenir les aspirations et les objectifs de développement durable et de modernisation à long terme de la Garde côtière et d'assurer des investissements ciblés vers des technologies, des systèmes et des processus éprouvés, ce qui se traduit par une optimisation des ressources pour la population canadienne. L'accent est mis sur la création de données et de renseignements qui soutiennent la prise de décision, qui orientent la planification stratégique et qui facilitent la collaboration et la coordination des efforts d'innovation dans l'ensemble de la Garde côtière et du gouvernement, en investissant dans des essais et des expérimentations à petite échelle qui montrent où on peut investir plus largement en toute confiance.

Miser sur l'innovation pour la prestation de nos programmes et de nos services, lorsqu'il sera logique de le faire, nous permettra d'accroître notre souplesse et notre capacité, et de fournir aux Canadiens des services plus efficaces à court et à long terme. Nous intensifions nos efforts pour favoriser l'innovation qui apporte des solutions pratiques à toute une gamme d'exigences opérationnelles connues ou émergentes afin d'améliorer la prestation de services, la fiabilité, l'efficacité, la résilience climatique et la réduction des émissions.

La Garde côtière est déterminée à réduire les émissions et les effets environnementaux dans les domaines suivants : achat de carburant (y compris les carburants à faible teneur en carbone), acquisitions de la flotte (y compris les plateformes à haut rendement énergétique), efficacité opérationnelle, recherche et innovation dans la

carboneutralité. L'objectif primordial qui sous-tend ces considérations environnementales est l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050. La Garde côtière travaillera assidûment pour contribuer à cet objectif.

Notre contribution prendra diverses formes. Elle se traduira notamment par une variété de projets novateurs, de groupes de recherche et de groupes de travail et une évaluation des sources d'alimentation de rechange, ce qui pourrait contribuer à la mise en œuvre de plusieurs initiatives clés du gouvernement du Canada, notamment l'Accord de Paris des Nations Unies, la Stratégie fédérale de développement durable et la Stratégie pour un gouvernement vert. Des études sur les répercussions opérationnelles du gaz naturel liquéfié, une évaluation de la faisabilité techno-économique, de même qu'une feuille de route sur les carburants à zéro émission ont été réalisées. Une étude approfondie sur les carburants à faibles émissions pour la flotte de la Garde côtière est en cours de planification.

La mise en place de la technologie relative aux véhicules autonomes (dans l'air, en surface et sous l'eau) est une progression opérationnelle logique pour la Garde côtière en raison de la capacité qu'offre cette technologie d'effectuer des missions de longue durée dans des conditions environnementales difficiles. Son usage accroît la sécurité du personnel, réduit notre empreinte carbone et permet d'effectuer des missions dans des conditions autrement désarmantes. La Garde côtière a plusieurs projets de véhicules autonomes en cours, y compris des opérations près des côtes et en mer qui soutiennent les opérations de recherche et de sauvetage, de conservation et de protection, de sécurité maritime et de déglacage. Dans chaque cas, la coordination avec les organismes de réglementation est en cours afin de garantir l'achèvement de la mission et de mieux informer les organismes de réglementation sur les exigences de la Garde côtière. Des essais relatifs à un système de surveillance par drone multi-capteurs, rapidement déployable, à décollage et atterrissage verticaux ont été effectués pour

évaluer les zones de surveillance couvertes dans le cadre des missions de recherche et de sauvetage et des missions de suivi des icebergs.

Engagements :

- Créer une feuille de route de la Garde côtière vers la résilience climatique qui soit conforme aux objectifs établis dans la Stratégie pour un gouvernement vert et qui comprenne un travail de collaboration pour faire progresser les projets du Fonds pour un gouvernement vert.
 - Assurer l'établissement et la durabilité d'un plan de décarbonisation de la flotte opérationnelle de la Garde côtière.
 - Continuer à renforcer la capacité d'expérimentation interne en améliorant la gouvernance de l'unité de transformation et d'innovation grâce à la mise en place d'un horizon de planification de trois ans afin d'identifier, d'évaluer et de séquencer les initiatives d'innovation en fonction des priorités et des objectifs stratégiques de l'organisation.
- Faire progresser le développement de deux nouvelles technologies de récupération de l'énergie cinétique susceptibles d'aider la Garde côtière à compenser les besoins en énergie à bord de ses navires; de permettre aux actifs de tirer avantage de capacités futures grâce à l'utilisation de systèmes de capteurs décentralisés à bord des navires ou des aides à la navigation; de réduire la contrainte et la fatigue des matériaux des navires et d'améliorer le confort de l'équipage et des opérateurs.
 - Fournir des renseignements de haute qualité et en temps opportun sur la contamination marine, l'état des glaces et les écosystèmes côtiers en développant, démontrant et testant un prototype de système d'observation et de surveillance de la Terre.



Décarbonisation de la flotte


Après l'approbation par le Conseil du Trésor de la mise à jour de la Stratégie pour un gouvernement vert à l'automne 2020, le Canada s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 à 45 % d'ici 2030 et vise la neutralité carbone d'ici 2050. Bien que la flotte de la Garde côtière soit exemptée des objectifs absolus de réduction des émissions, l'organisation travaille à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 grâce à une combinaison de mesures comme des réductions directes et la transition vers des carburants de remplacement.

Pour y parvenir, la Stratégie pour un gouvernement vert exige que toutes les flottes du secteur de la sûreté et de la sécurité nationales élaborent et maintiennent un plan de décarbonisation de la flotte opérationnelle. La première itération de ce plan est prévue en 2023 et sera ensuite actualisée tous les cinq ans. Cette itération décrira comment la Garde côtière réduira les émissions de GES provenant des opérations et fournira une feuille de route crédible et chiffrée vers la neutralité carbone d'ici 2050 selon des jalons clés. Cette feuille de route ciblera les améliorations potentielles de la capacité opérationnelle et de la résilience tout en réduisant les coûts du cycle de vie et les impacts environnementaux, et elle intégrera les considérations relatives à la décarbonisation dans tous les aspects de la planification, de la gouvernance et de la prise de décision de la flotte.

Afin d'améliorer l'efficacité de la nouvelle flotte et de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, la Garde côtière évalue et analyse divers carburants marins de remplacement et mesures d'optimisation des navires pour appuyer la décarbonisation des opérations de la future flotte et configurer de petits navires à des fins de preuve de concept pour la réduction des émissions. Bien que le recours au carburant diesel marin continuera, la Garde côtière a identifié des possibilités de réduire immédiatement les émissions en utilisant des carburants de substitution comme le biodiesel et le diesel renouvelable. Les résultats d'évaluations futures plus approfondies aideront à déterminer la faisabilité technologique et opérationnelle des nouvelles conceptions des navires permettant l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux carburants au stade de la modernisation à mi-vie.

La Garde côtière canadienne collabore avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens depuis l'automne 2020 dans le cadre d'une série d'études sur la décarbonisation marine. La phase initiale portait sur une revue de la littérature préparatoire sur l'utilisation du gaz naturel liquéfié comme carburant marin, qui a permis à la Garde côtière de déterminer que le gaz naturel liquéfié n'était pas adapté aux besoins de la flotte.

Parallèlement, à l'appui des objectifs de réduction des gaz à effet de serre du Canada fixés pour 2030 et 2050, la Garde côtière compte faire l'essai



du biodiesel avec divers taux de mélange pour expérimenter l'utilisation de carburants à faible teneur en carbone pour décarboniser les opérations de la flotte. L'utilisation de carburant 100 % biodiesel pour des actifs de la flotte fédérale représenterait une première parmi les partenaires de la flotte de sûreté et sécurité nationale et pour le gouvernement du Canada.

Par l'entremise du budget de 2021, des fonds ont été obtenus pour l'approvisionnement en carburants à faible teneur en carbone de 2023-2024 à 2030.

La Garde côtière adopte maintenant des pratiques exemplaires pour améliorer l'efficacité de ses opérations et réduire les émissions et les impacts environnementaux, et elle surveille de près les progrès mondiaux et les démonstrations novatrices dans l'industrie des carburants à faible et à zéro carbone.

En outre, la Garde côtière collabore activement avec l'industrie, notamment avec d'autres exploitants de navires, des consultants, des sociétés d'ingénierie et des fabricants de moteurs pour mieux comprendre les sources potentielles de propulsion à émissions faibles ou nulles, et elle participe à des discussions bilatérales avec ses homologues internationaux pour partager des renseignements et des leçons tirées des premiers efforts de décarbonisation des flottes.

Quatrième pilier stratégique : Notre gouvernance

La norme internationale sur la responsabilité sociétale, ISO 26000, définit la gouvernance organisationnelle comme étant « un système au moyen duquel une organisation prend et applique des décisions dans le but d'atteindre ses objectifs ». Les systèmes de gouvernance comprennent les processus de gestion conçus pour atteindre les objectifs de rendement tout en tenant compte des intérêts des intervenants. La Garde côtière estime que la bonne gouvernance est participative, axée sur le consensus, responsable, transparente, réactive, efficace, efficiente, équitable et inclusive.

Les changements organisationnels annoncés pour l'administration centrale en 2019, tout comme la création de la région de l'Arctique, ont fait de la Garde côtière une institution nationale plus unifiée et plus forte. Au cours du présent cycle de planification des activités, nous continuerons à renforcer les politiques, les processus, les procédures et les systèmes nationaux afin d'améliorer la prise de décision, la préparation, l'exécution et la responsabilisation, et de permettre à l'administration centrale et aux quatre régions de l'organisation de fonctionner de manière harmonieuse et sans heurts au sein d'une seule et même Garde côtière unifiée.

Les intérêts des intervenants sont au centre de notre processus décisionnel, et le renforcement de l'engagement des intervenants, tant à l'interne qu'à l'externe, demeurera une priorité dans le cadre de toutes nos activités de gouvernance.



Objectif 1 : Renforcer les politiques, processus, procédures et systèmes nationaux

La Garde côtière est un organisme d'intervention. Pour cette raison, notre flotte et notre personnel régional de première ligne doivent souvent prendre des mesures immédiates sur le terrain. Le fait de disposer de politiques, de normes, de méthodes, de procédures et de systèmes cohérents à l'échelle nationale permet de simplifier le processus décisionnel, d'améliorer l'efficacité de la prestation des programmes et des services dans l'ensemble du pays et d'établir un cadre qui favorise une planification stratégique axée sur l'avenir. Cette cohérence nationale facilite le renforcement des capacités de planification interne, ce qui nous permet de demeurer en bonne position pour la mise en œuvre actuelle et future des activités de planification.

Conformément à la Politique sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la Garde côtière a instauré une structure de gouvernance visant à promouvoir un processus décisionnel axé sur les résultats et une définition claire des responsabilités. Des comités et sous-comités internes du conseil exécutif ont été établis dans toutes les directions et régions de la Garde côtière, et tous relèvent du Conseil de gestion de la Garde côtière canadienne, qui est l'organe consultatif supérieur du commissaire.

La nécessité d'un cadre de gouvernance solide s'étend également aux partenariats externes. À titre d'exemple, la Direction de l'intervention élabore un document sur les Opérations de sauvetage de masse de la Garde côtière canadienne – Cadre maritime, fondé sur des données recueillies au cours de plusieurs années de consultation avec des programmes internes et des partenaires externes, y compris les Forces armées canadiennes (FAC), et qui définit les rôles et les responsabilités dans les opérations de sauvetage de masse. Ce cadre vise également à mieux définir les intervalles

et les voies de communication nécessaires entre les régions, l'administration centrale et les autres intervenants, afin de permettre à la haute direction et au personnel de la Garde côtière de mener les actions rapides et décisives nécessaires en cas d'incident de cette envergure. Il est nécessaire d'établir un langage commun et une compréhension mutuelle des rôles, des responsabilités, des intentions et des voies hiérarchiques en interne à la Garde côtière, et entre la Garde côtière et les partenaires et intervenants en matière de recherche et de sauvetage (SAR) lors des opérations de sauvetage de masse, et d'harmoniser le plan d'intervention avec les plans d'incidents à grande échelle des FAC, les autres partenaires fédéraux en matière de SAR, les plans régionaux de la Garde côtière et les plans provinciaux de gestion des conséquences. La première ébauche du cadre a été achevée et fait actuellement l'objet d'un examen par d'autres programmes de la Garde côtière avant d'être exercée et finalisée, incluant des responsables de SAR et une équipe d'experts en interventions d'urgence. Ce cadre permettra au personnel de la Garde côtière, à l'échelle des régions et de l'administration centrale, de mieux comprendre les exigences en matière de rapports et les intervalles pour intervenir efficacement lors des opérations de sauvetage de masse dans le domaine maritime, et d'harmoniser les opérations et les attentes de la Garde côtière canadienne et des FAC lors des opérations de SAR de grande envergure.

En tant que partenaire de la sûreté maritime au sein de la communauté élargie du gouvernement du Canada, la Direction de la sûreté maritime appuie les efforts du Canada en matière de sécurité nationale grâce à un leadership proactif pour initier, gérer et maintenir les relations interministérielles et intersecrétariales. En tant que présidente actuelle de la structure de gouvernance élargie des Centres des opérations de la sûreté maritime (COSM), la Garde côtière dirige les efforts visant à renouveler les éléments du programme pour intégrer le travail des centres dans l'infrastructure

élargie de la sécurité nationale. Les COSM du Canada appuient la sûreté maritime au Canada et sont essentiels à la détection et à la surveillance de l'activité maritime, en plus de rassembler, d'analyser et de coordonner l'information et les renseignements provenant de ses systèmes de surveillance. Comme les menaces à la sécurité sur terre, dans les airs et en mer continuent d'évoluer, il est nécessaire d'analyser les fonctions et les extrants actuels des COSM et de déterminer les lacunes existantes et potentielles qui nuisent à la capacité des centres à assurer la connaissance du domaine maritime. Les résultats de ces analyses orienteront ainsi le renouvellement du programme des COSM en suggérant des améliorations aux politiques et procédures qui sont prospectives et alignées sur les meilleures pratiques de l'ensemble du gouvernement.

La Garde côtière est un organisme riche en données. Le projet pilote bisannuel Renseignements d'affaires et analyse des activités, qui a été couronné de succès, a montré l'intérêt d'optimiser l'usage de ces données pour guider la prise de décision. L'émergence d'outils libre-service à faible coût rend possible l'analyse des activités sans grand investissement dans l'infrastructure, et même si le projet pilote était axé exclusivement sur l'usage des données des Services de gestion intégrée des affaires, il a clairement démontré que les services fournis aux Canadiens pourraient immensément bénéficier de l'automatisation, de l'analyse prédictive et de l'application de l'intelligence artificielle aux programmes de la Garde côtière.

Un autre projet de renseignements d'affaires et d'analyse des activités portant sur les données relatives au personnel navigant a récemment été lancé. Ainsi, la Garde côtière dispose désormais de tableaux de bord internes fournis sur demande qui présentent des données démographiques et qui sont actualisés automatiquement et quotidiennement pour orienter la prise de décisions. Ces tableaux de bord ont permis de répondre à des questions concernant l'équipage de la flotte de l'avenir, notamment en ce qui

concerne le maintien en poste des employés, les coûts associés aux banques de congés, les stratégies de formation et les prévisions de départ à la retraite.

Compte tenu des avantages que procure l'amélioration de la veille économique et de l'analyse des activités, la Garde côtière poursuivra au cours du cycle de ce plan d'affaires sa stratégie en matière de renseignements d'affaires et d'analyse des activités avec les objectifs suivants :

- Numérisation des processus d'affaires : rationaliser, numériser et automatiser les processus d'affaires de manière à répondre aux attentes et tirer profit des nouvelles politiques en matière de données.
- Valorisation des données : rendre les données générées par la Garde côtière accessibles, compréhensibles, exploitables et sécurisées.
- Mise en œuvre de solutions : transformation des données en renseignements d'affaires précieux ou en analyses prédictives pour soutenir la prise de décision dans les programmes.
- Formation et soutien : fournir une formation et un soutien aux employés sur les connaissances générales en matière de données ainsi qu'une formation plus technique sur les renseignements d'affaires et l'analytique.
- Stratégie et gouvernance des données : créer et diriger la mise en œuvre d'une stratégie de données et d'analyse de la Garde côtière en complément de la stratégie ministérielle.

Intégration de la surveillance et de la gestion des risques

La gestion intégrée du risque est reconnue comme un fondement essentiel d'une saine gestion publique. Dans un environnement dynamique et complexe, les organisations doivent être en mesure de reconnaître, de comprendre et

d'accueillir les nouveaux défis et occasions, et d'en tirer parti. La gestion efficace des risques contribue à une meilleure prise de décisions, à une meilleure répartition des ressources et, finalement, à de meilleurs résultats pour les Canadiens.

La gestion du risque est un élément essentiel de tous les domaines des activités quotidiennes de la Garde côtière. Le recensement des risques et l'atténuation de ces risques permettent à une organisation de prendre des décisions éclairées en matière de planification, d'affectation des ressources, de gestion des programmes, de production de rapports sur le rendement et d'établissement des priorités. Bien qu'il soit impossible d'éviter tous les problèmes éventuels, il demeure possible de choisir quels risques peuvent être tolérés et quels risques doivent être atténués. Un organisme peut alors décider comment se préparer le mieux possible à affronter un avenir incertain.

Le cadre de gestion des risques du Secrétariat du Conseil du Trésor comprend les éléments suivants : recensement, évaluation, intervention, communication et surveillance. Les organisations qui recensent et comprennent les risques sont en mesure de prendre des décisions éclairées et de définir le meilleur plan d'action en cas d'incertitude. Selon ce cadre, le risque représente l'incidence de l'incertitude sur les objectifs d'une organisation. Dans le contexte de la Garde côtière canadienne, il s'agit de la probabilité qu'un événement se produise et de la détermination de l'incidence de cet événement sur les activités et la prestation de services de la Garde côtière. La gestion du risque ne signifie pas nécessairement l'évitement du risque dans le cas de menaces éventuelles; il s'agit de réagir de manière proactive en tolérant ou en atténuant les menaces, et en tirant parti de toutes les occasions de réduire la menace découlant du risque.

L'une des principales activités liées à la gestion des risques est l'élaboration d'un profil de risque organisationnel qui décrit les principaux risques visant une organisation. Conformément aux

directives du Cadre de gestion du risque du Conseil du Trésor, la Garde côtière a élaboré un profil de risque en collaboration avec des experts en la matière et les régions. Chacun des 19 objectifs définis dans le Plan intégré des activités et des ressources humaines (PIARH) 2021-2022 à 2023-2024 de la Garde côtière est assorti d'énoncés de risque, de facteurs de risque et de mesure de contrôle du risque. Les engagements de l'organisation dans le cadre de chacun des objectifs du PIARH s'appuient sur les déclarations de risques et constituent une partie des éléments des stratégies d'atténuation en place pour chacun des risques recensés.

Le profil de risque de la Garde côtière figure à l'annexe E du présent PIARH. Dans l'annexe, les énoncés de risque de l'organisation ont été évalués et classés de manière numérique, en fonction de plusieurs critères de risque, conformément aux directives du Cadre du Secrétariat du Conseil du Trésor. Chacun de ces critères de risque a été mesuré à la fois en fonction de son incidence et de la probabilité qu'il se produise.

La gestion efficace du risque est un processus continu, proactif et systématique permettant de connaître, de gérer et de communiquer les risques à l'échelle d'une organisation. Le profil de risque a été intégré au processus annuel de planification du budget et des activités de la Garde côtière, car il permettra à cette dernière de prendre des décisions éclairées sur les stratégies d'intervention et les engagements du PIARH. Les énoncés de risque et les évaluations des risques issus du profil de risque permettent de prédire de manière plus précise la probabilité et l'incidence des problèmes susceptibles d'avoir des répercussions sur la réalisation des objectifs stratégiques de la Garde côtière. La surveillance des risques exige une attention permanente et fera l'objet d'un examen annuel.

Initiatives ministérielles

Dans le cadre d'une initiative ministérielle, la Garde côtière a remplacé son système financier par ce qui constitue la norme au gouvernement du Canada, SAP pour les systèmes financiers, lequel est entré en fonction en avril 2021. Cela améliorera bon nombre des processus que la Garde côtière utilise quotidiennement, notamment les achats, les paiements, la gestion des actifs et des stocks, l'élaboration des budgets, et apportera un soutien précieux à notre prise de décision stratégique, tout en permettant l'établissement de rapports statutaires.

Nous allons également de l'avant avec GCdocs, la solution officielle pour la gestion des documents et des dossiers électroniques qui sert à créer, recueillir et préserver les renseignements classifiés jusqu'au niveau « Protégé B ». En tant que plateforme à l'échelle de l'entreprise, GCdocs facilite l'intégration du numérique dans la façon de travailler de la Garde côtière, en remplaçant le vaste réseau de lecteurs partagés par un référentiel unique. Accessible à partir d'ordinateurs de bureau et de plateformes mobiles, GCdocs s'intègre entièrement au Système de gestion de la correspondance du gouvernement du Canada, à MS Office (y compris la messagerie électronique), à SAP, à GCcas, et rend possible la numérisation de l'Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Engagements :

- Élaborer un plan stratégique à long terme pour articuler la vision et la mission de la Garde côtière jusqu'en 2050 et au-delà. Le plan décrira les opérations, les programmes et les services futurs de l'organisation, en tenant compte de facteurs comme le changement climatique, la numérisation des services, l'évolution des réalités géopolitiques, le renouvellement de la flotte et les nouvelles exigences en matière de main-d'œuvre afin de s'assurer que la Garde côtière demeure

pertinente pour les Canadiens et qu'elle est en mesure de s'adapter au nouvel environnement opérationnel dynamique de l'avenir.

- Examiner et mettre à jour les documents clés, comme les protocoles d'entente interministériels sur la collaboration avec les principaux partenaires aux fins d'intervention et le Plan national d'urgence pour les déversements en mer.
 - Protocole d'entente conclu entre Transports Canada et la Garde côtière – annexe sur l'intervention environnementale.
 - Protocole d'entente conclu entre Environnement et Changement climatique Canada et la Garde côtière.
 - Protocole d'entente sur l'intervention environnementale conclu entre le Secteur des sciences du MPO et la Garde côtière.
- Terminer l'élaboration du Programme des navires préoccupants défini dans le cadre du Plan de protection des océans et amorcer la transition vers la mise en service à compter d'avril 2022.
- Définir la stratégie d'intervention et de gestion des incidents de la Garde côtière en mettant à jour le plan du Système de commandement d'interventions (maintenant appelé Plan de gestion des incidents de la Garde côtière), notamment en précisant les structures de commandement et de contrôle afin de répondre efficacement aux incidents maritimes.
- Élaborer une stratégie de formation pour l'utilisation du Système de commandement d'intervention (SCI) et la gestion des incidents en misant sur les bons résultats de l'approche adoptée lors de la mise en œuvre du SCI, afin de garantir que des améliorations sont apportées à la formation sur le SCI et la gestion des incidents dans les deux langues officielles.

- Élaborer une stratégie pour améliorer les processus et les procédures liés à l'amélioration continue et aux leçons apprises afin de guider les exercices et les activités de formation futurs, améliorant ainsi l'état de préparation des programmes.
- Optimiser le programme des hélicoptères et un concept d'opération pour l'intégration de systèmes d'aéronefs télépilotés aux opérations de la Garde côtière.
- Lancer un examen des services des aéronefs en collaboration avec Transports Canada afin de déterminer la structure organisationnelle idéale pour la prestation des secteurs d'activité de la Direction générale des services des aéronefs de Transports Canada dans le but de maximiser l'efficacité financière et opérationnelle au profit des Canadiens.
- Mettre en œuvre un modèle d'établissement des coûts plus prévisible comprenant un coût salarial fixe pour chaque navire, sous réserve de l'approbation par la haute direction d'un taux de facteur de relève approprié.
- Conformément au budget de la Garde côtière et au cycle de planification des activités, mettre à jour les énoncés et les évaluations des risques de la Garde côtière pour aider à orienter les objectifs stratégiques et les engagements respectifs du Plan intégré des activités et des ressources humaines de l'organisme.
- Mettre en œuvre un nouveau processus d'affectation des budgets de fonctionnement de la Garde côtière pour permettre une meilleure prise de décisions concernant les stratégies de surprogrammation et de gestion de la trésorerie à l'échelle de l'Agence.
- Mettre en œuvre et rendre opérationnel un nouveau programme et un centre d'excellence de gestion et d'analyse des données pour la Garde côtière.
- En accord avec la création d'une équipe provisoire de gestion des uniformes, mettre en place un centre de coûts et des processus centralisés pour assurer un suivi continu des dépenses liées à l'achat d'uniformes.
- Continuer d'agir à titre de chargé de projet pour le renouvellement par les tiers des Centres des opérations de la sûreté maritime et coordonner l'élaboration du plan d'évaluation et la réalisation de l'évaluation.

Mise en œuvre d'un programme de véhicules autonomes

Le bureau du Projet des véhicules autonomes, qui relève de Flotte et services maritimes, s'est engagé à mettre en œuvre un programme de véhicules autonomes pour appuyer la modernisation du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance durant le cycle actuel de planification des activités.

Des véhicules autonomes, incluant des systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP), seront utilisés non seulement pour appuyer et améliorer les opérations par hélicoptères, mais pour appuyer tous les programmes et partenaires de la Garde côtière conformément à l'objectif général visant à renforcer les politiques, les processus, les procédures et les systèmes nationaux.

Des essais et évaluations de systèmes d'aéronefs télépilotés sont en cours depuis 2015 et consistent en des démonstrations technologiques dans des environnements opérationnels, principalement à l'aide de petits SATP à court rayon d'action et de plus grands systèmes à décollage et atterrissage verticaux. Depuis 2019, divers programmes d'infrastructures maritimes et civiles, d'électronique et d'informatique utilisent des SATP pour effectuer des inspections d'infrastructures et des relevés de sites.

Si la technologie des véhicules autonomes est très prometteuse depuis des décennies, ce n'est qu'au cours des dernières années que ces systèmes sont devenus suffisamment performants pour les opérations maritimes réelles, en particulier

dans des régions comme l'Arctique. Nous avons maintenant atteint un point de convergence entre les capacités des systèmes à fournir un rendement constant dans des environnements difficiles, la capacité d'analyser les données à l'aide de l'intelligence artificielle et une compréhension claire des exigences de la Garde côtière en matière de collecte de données aériennes.

Grâce à ces progrès, la Garde côtière est maintenant très confiante dans la valeur ajoutée par le déploiement de véhicules autonomes pour appuyer les opérations courantes de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, y compris le traitement, l'exploitation et la diffusion des données recueillies à l'appui des exigences opérationnelles.

En 2022, ce qui a commencé comme un projet de véhicule autonome se transformera en programme, et la création d'une feuille de route des capacités sera lancée pour cibler les lacunes et orienter les mesures d'acquisition, de dotation en personnel et de formation nécessaires pour y remédier.

La feuille de route détaillera les étapes logiques et réalistes vers la mise en œuvre d'un programme de véhicules autonomes qui fournira à la Garde côtière et à ses partenaires de vastes capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, du niveau tactique au niveau stratégique.





Objectif 2 : Mobiliser l'industrie et les usagers des services de la Garde côtière

La Garde côtière est au service de plusieurs intervenants aux intérêts variés, et parfois contradictoires.

Voici certains des principaux intervenants :

- Pêches et Océans Canada
- Autres ministères
- Autres paliers du gouvernement
- Organismes internationaux
- Partenaires autochtones
- Communautés côtières
- Industrie
- Milieu maritime international
- Établissements d'enseignement comme l'Université du Cap-Breton, qui décerne des diplômes aux finissants du CGCC
- Organismes non gouvernementaux
- Garde côtière auxiliaire canadienne
- Garde côtière des États-Unis
- Grand public

La Garde côtière collabore à l'interne et à l'externe avec les intervenants grâce à plusieurs mécanismes d'engagement afin de faire progresser le mandat de la Garde côtière et les priorités du gouvernement du Canada et de la communauté internationale.

Pour renforcer la capacité interne de la Garde côtière à gérer et à tirer profit de l'engagement avec l'industrie, la Garde côtière mettra en œuvre la Stratégie de mobilisation de l'industrie au cours de la période couverte par ce plan des activités. Cette stratégie décrit une série d'objectifs visant à accroître le savoir collectif de la Garde côtière sur le secteur maritime, à améliorer la priorisation des partenariats et des activités, à faciliter la circulation de l'information au sein de la Garde côtière et à mobiliser les partenaires et les réseaux plus efficacement. La mise en place d'un groupe de travail sur la mobilisation de l'industrie et d'un processus annuel de définition et de révision des priorités créera cohérence et coordination dans nos relations avec l'industrie.

L'un des principaux mécanismes de mobilisation de l'industrie est la Commission consultative maritime nationale (CCMN), qui sert de forum de discussion permanent entre le commissaire de la Garde côtière canadienne et l'industrie du transport maritime du Canada. Les discussions tenues portent sur les besoins du transport maritime, les plans stratégiques et les priorités de la Garde côtière, ainsi que sur les services qu'elle offre la

Garde côtière à ses clients. Les réunions de la CCMN ont lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne, et sont coprésidées par le commissaire et un représentant élu de l'industrie. La CCMN a créé un sous-comité sur les politiques et la planification pour encourager un dialogue plus pertinent et mutuellement avantageux et pour explorer d'éventuelles occasions de collaboration. Des sous-comités sur la navigation maritime et la navigation électronique se concentrent sur les questions d'ordre opérationnel et la prestation de services.

Les Commissions consultatives maritimes régionales réunissent la Garde côtière et l'industrie pour discuter de questions d'intérêt mutuel liées aux opérations, à la planification et aux services de la Garde côtière. Ces commissions se réunissent au printemps et à l'automne, coprésidées par les commissaires adjoints régionaux et un représentant sectoriel. Les commissions régionales sont la Commission consultative maritime de l'Ouest, la Commission consultative maritime de l'Arctique, la Commission consultative maritime des Grands Lacs, la Commission consultative de la côte des Maritimes et la Commission consultative maritime de Terre-Neuve-et-Labrador. La Garde côtière assiste aussi aux réunions du Groupe conseil maritime à titre d'observateur.

La Garde côtière collabore aussi activement avec l'industrie par l'intermédiaire du Conseil consultatif maritime canadien (CCMC) national et régional, un organisme consultatif coordonné par Transports Canada (TC) qui représente les parties ayant un intérêt manifeste dans les questions relatives au transport maritime, à la navigation et à la pollution marine. Grâce à ses comités permanents et à ses groupes de travail, le CCMC fournit des conseils à TC sur des questions liées à son mandat, et notamment sur des questions réglementaires et législatives, les opérations et les services. Les réunions nationales du CCMC ont lieu deux fois par an, et la Garde côtière organise une réunion chaque printemps. Cinq réunions régionales du CCMC sont organisées et suscitent une participation variable de la part de la Garde côtière.

Le cadre réglementaire qui soutient le régime de sécurité maritime du Canada repose sur des accords et des engagements internationaux et nationaux, tous axés d'abord et avant tout sur la prévention des accidents. De ce cadre sont nés des groupes de travail interministériels nationaux dont le rôle est d'appuyer la sécurité et la sûreté maritimes, comme le Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime et le Groupe de travail interministériel sur le renseignement dans le Nord, dont la Garde côtière est un membre actif et contributeur. En plus d'appuyer TC dans le cadre des travaux du CCMC et de l'Organisation maritime internationale (OMI), la Garde côtière joue un rôle de premier plan au sein de l'Association internationale de signalisation maritime en contribuant à l'élaboration de normes internationales pour les aides à la navigation maritime et les services connexes grâce à une participation active à ses quatre comités techniques et à ses différents sous-groupes de soutien.

La Garde côtière participe internationalement à trois forums régionaux de gardes-côtes et à un forum mondial, à savoir : le Forum des gardes côtières de l'Arctique, le Forum des gardes côtières de l'Atlantique Nord, le Forum des gardes côtières du Pacifique Nord, ainsi que le Sommet mondial des gardes côtières. Ces forums multilatéraux réunissent les gardes-côtes et les organismes maritimes des régions concernées pour qu'ils échangent sur leur expertise et les pratiques exemplaires en faveur d'un environnement marin sécuritaire et sécurisé.

La Garde côtière fait actuellement avancer trois plans de coopération bilatérale : le Commandement conjoint arctique danois, l'Administration côtière norvégienne et la Garde côtière norvégienne. Ces plans de coopération, qui ont une portée nationale, sont le résultat d'initiatives et d'engagements convenus antérieurement par le commissaire à l'égard de partenaires internationaux et ont été élaborés après des consultations étendues et exhaustives dans toute l'organisation.

Le Sommet des Gardes côtières du Canada et des États-Unis est une réunion annuelle

de la Garde côtière et de la USCG, à laquelle participent des représentants des deux organismes pour discuter d'enjeux d'importance mutuelle. Ce sommet, qui représente une pierre angulaire de la mobilisation pour la Garde côtière, offre une occasion unique de renforcer la communication et la coopération au niveau des hauts responsables et aux paliers opérationnel et régional. À l'échelle nationale, les deux gardes côtières travaillent en étroite collaboration sur l'ensemble des voies navigables qui leur sont communes, notamment en se partageant les fonctions de déglçage sur les Grands Lacs, en collaborant dans les situations d'urgence liées à l'environnement marin (conformément au Plan d'urgence bilatéral Canada–États-Unis), en menant des opérations de recherche et de sauvetage, en gérant le trafic maritime et en gérant le Programme des aides à la navigation.

Au nom du Canada, la Garde côtière présidera le Groupe de travail du Programme de prévention des urgences, de protection civile et d'intervention (PUPCI) du Conseil de l'Arctique de 2021 à 2023 et coordonnera la participation d'experts techniques canadiens provenant de huit ministères et organismes fédéraux. Ce groupe est un des six groupes de travail que compte le Conseil de l'Arctique, qui est le principal forum interétatique favorisant la coopération, la coordination et l'interaction entre les États de l'Arctique, les peuples autochtones de l'Arctique et les autres habitants de l'Arctique sur les questions d'intérêt commun liées au développement durable et à la protection de l'environnement. Les travaux du groupe de travail sur la PUPCI visant à combler les lacunes, à élaborer des stratégies, à partager de l'information et à faire des exercices à grande échelle sur la recherche, le sauvetage et le déversement d'hydrocarbures seront poussés de l'avant par trois groupes d'experts — intervention en milieu marin, rayonnement, recherche et sauvetage.

En appui à la priorité fédérale qui consiste à assurer la sécurité des Canadiens et des intérêts canadiens, tant au pays qu'à l'étranger, la Garde côtière renforce son aide aux pays en développement dans le renforcement des capacités en matière de sûreté

maritime. La Garde côtière fournit une expertise en matière de connaissance du domaine maritime, ce qui permet aux nations partenaires de détecter, de surveiller et de réagir aux activités dans leurs eaux. L'approche pangouvernementale complète du Canada en matière de sécurité nationale, comme le partage de l'information et des ressources, est offerte aux participants internationaux, ce qui améliore la capacité régionale et réduit la propagation des activités maritimes illicites. Une aide complémentaire en matière de recherche et de sauvetage et d'opérations sur petites embarcations permet également aux nations partenaires d'améliorer la sécurité de la vie en mer et d'atténuer les menaces accrues pour la vie humaine découlant d'activités illicites.

Le renforcement des capacités multinationales comprend la participation à des forums internationaux stratégiques. La valeur de notre présence internationale et de notre expertise par l'entremise du renforcement des capacités et de groupes de travail est reconnue par Affaires mondiales Canada, qui a ajouté la Garde côtière en tant que délégués canadiens aux groupes de travail du G7++ des Amis du Golfe de Guinée, du Groupe G7 Lyon-Rome et des groupes de travail de l'OMI. Ces forums offrent la possibilité de peser sur les codes de conduite maritimes régionaux en Afrique de l'Est et de l'Ouest, et de faire progresser la réputation de la Garde côtière en tant que partenaire de sécurité crédible et fiable.

Puisque la quasi-totalité des secteurs de la Garde côtière prennent part à des activités internationales, la Stratégie de mobilisation internationale (SMI) vise à cibler des priorités et des résultats cohérents afin d'orienter et de coordonner la mobilisation de l'organisme auprès de ses partenaires internationaux en vue de la réalisation des activités qui profitent le plus à la Garde côtière. La SMI est le premier exercice d'établissement des priorités internationales à l'échelle de l'organisme qui permettra à la Garde côtière d'adopter une démarche ministérielle plus stratégique et intégrée de la mobilisation à l'international. La SMI favorisera également

la connaissance de la situation des activités internationales dans tous les secteurs, exposera les possibilités de mobilisation à l'international qui correspondent à notre mandat et nos priorités, et mettra en évidence les outils disponibles pour soutenir la mobilisation à l'international.

La consultation, la mobilisation et la cogestion sont au cœur du programme du gouvernement du Canada actuel et du cadre de gouvernance de la Garde côtière. Il est donc essentiel que nous soyons en mesure de fournir un compte rendu précis des rencontres et des relations avec les différents intervenants. La base de données des partenaires est un outil de gestion des relations avec les clients créé pour enregistrer les mobilisations des intervenants et nous permettre de passer de la planification à la gestion des relations avec les intervenants de manière éclairée et efficace, en assurant la continuité et la pertinence de son approche. Elle nous permettra également de contrôler et de suivre les progrès réalisés dans le cadre des stratégies de mobilisation de l'industrie et internationales.

Engagements :

- Continuer à susciter la participation des intervenants de la Garde côtière à la définition des priorités de l'organisation afin que nous puissions continuer à mieux servir nos clients, et ajuster les exigences et les besoins grâce à des rapports réguliers sur les stratégies de mobilisation de l'industrie et internationales.
- La Garde côtière honorera son engagement de présider le Groupe de travail du Programme de prévention des urgences, de protection civile et d'intervention, et d'agir à titre de chef de délégation du Canada pour contribuer à l'avancement des objectifs canadiens dans la mesure du possible, compte tenu des événements géopolitiques qui ont une incidence sur le Conseil de l'Arctique.
- Continuer d'agir à titre de coprésident du groupe de travail sur la cyber-évaluation de la connaissance du domaine maritime de CANUS et de président du groupe de travail nouvellement établi sur la cyber-évaluation

de la connaissance du domaine maritime du Groupe des cinq. La Garde côtière poursuivra ses efforts de direction en faisant progresser la cybersécurité maritime au sein de ces partenariats et en parrainant une journée annuelle de l'industrie de la cybersécurité.

- Continuer à présider les comités de gouvernance des Centres des opérations de la sûreté maritime au cours de l'exercice 2022-2023, suivi d'un mandat d'un an à titre de vice-président au cours de l'exercice 2023-2024.

Objectif 3 : Mobiliser les partenaires autochtones

L'existence de relations significatives et d'un dialogue important avec les partenaires autochtones fait partie du fondement de divers forums de la Garde côtière, en particulier les structures de gouvernance régionales qui favorisent une collaboration continue pour échanger l'information et discuter d'objectifs communs.

La Garde côtière a fait des progrès dans le soutien à l'autodétermination, la prestation de services et la réconciliation. Afin d'accélérer les progrès et de tirer parti de ceux qui ont été réalisés, nous continuerons de consulter nos partenaires Inuits, Métis et des Premières Nations pour promouvoir le programme de réconciliation du Canada en établissant des partenariats concrets avec les peuples autochtones et en renforçant la capacité de soutenir la sûreté et la sécurité dans les eaux canadiennes. La Garde côtière est engagée à mettre en œuvre la politique sur l'Inuit Nunangat, qui reconnaît la nature unique des priorités et des intérêts des Inuits de l'Inuit Nunangat.

La collaboration avec les collectivités autochtones et côtières est essentielle pour renforcer la sécurité maritime et la protection du milieu marin, et pour comprendre les préoccupations soulevées en lien avec les grands projets de ressources et d'infrastructures proposés. Notre mise en œuvre du programme pilote de bénévolat des bateaux communautaires autochtone, un programme initialement lancé dans le cadre de la première phase du Plan



de protection des océans (PPO), finance les communautés autochtones pour l'achat d'un bateau ou de l'équipement nécessaire pour participer au système d'intervention de sécurité maritime en tant que membres actifs de la Garde côtière auxiliaire. À ce jour, 40 communautés ou organisations autochtones côtières des trois côtes ont reçu des fonds pour acheter ou moderniser des bateaux et de l'équipement de sécurité connexe. Ce projet se poursuivra dans le cadre du renouvellement du PPO. Le programme de Formation en intervention dans les collectivités autochtones offre aux collectivités autochtones côtières de la Colombie-Britannique une formation en recherche et sauvetage maritime, en intervention environnementale et en application du Système de commandement d'intervention. Grâce à cette initiative, la Garde côtière a formé plus de 500 participants de plus de 50 nations entre 2017 et 2021. La nationalisation de ce projet a été financée dans le cadre du renouvellement du PPO et recadrée pour se concentrer principalement sur les activités de formation et d'exercice en matière

de recherche et de sauvetage. Le financement de la recherche et du sauvetage autochtones permettra à toutes les régions d'offrir une formation ainsi que des exercices de recherche, de sauvetage et de sécurité maritime aux peuples autochtones locaux souhaitant acquérir des connaissances et capacités d'intervention en cas d'urgence pour améliorer la sensibilisation à la sécurité maritime dans leurs communautés. Également financée dans le cadre du PPO, la Garde côtière a appuyé la mise en œuvre de la première Garde côtière auxiliaire canadienne dirigée par des Autochtones. La Garde côtière auxiliaire des Premières Nations côtières contribue à démontrer notre engagement à accroître la participation des communautés autochtones et d'autres partenaires dans tout le pays aux interventions en cas d'incident maritime.

Le Plan d'action de réconciliation de la Garde côtière résulte de la mobilisation de nos partenaires autochtones. Il met en évidence les engagements pris par l'ensemble des directions et des régions

pour développer notre capacité interne à renforcer les relations avec les partenaires autochtones et soutenir les relations elles-mêmes. Les engagements prioritaires seront définis chaque année après examen des mises à jour du mandat, de l'alignement avec le cadre stratégique de la Garde côtière et la vue séquencée approuvée par le Conseil de gestion, qui indique toutes les priorités axées sur les Autochtones pour l'année. Pour l'exercice 2022-2023, les trois engagements prioritaires de la Garde côtière dans le cadre du Plan d'action de réconciliation portent sur l'augmentation des achats de produits et services autochtones, le recrutement prioritaire de personnel autochtone et la formation du personnel à la sensibilisation culturelle.

Engagements :

- Mobiliser les collectivités autochtones et côtières pour apaiser leurs préoccupations en matière de sécurité maritime et d'intervention environnementale, notamment celles qui concernent les grands projets de ressources et d'infrastructures proposés (p. ex., mise en œuvre des mesures d'adaptation relatives au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain).
- Soutenir la négociation d'accords, d'ententes et de cadres de réconciliation permettant d'établir des relations significatives et à long terme avec les partenaires autochtones afin de donner aux communautés les connaissances, le personnel, la formation et l'équipement nécessaires pour protéger les sites sacrés et d'importance culturelle sur leurs territoires traditionnels, ainsi que d'étendre le rôle des communautés autochtones dans le régime plus large de sécurité maritime.
- Mettre en œuvre un cadre stratégique pour orienter la façon dont la Garde côtière continuera d'assurer une collaboration continue avec les partenaires autochtones.
- Continuer à fournir des avis de signalement de pollution marine à l'équipe d'intervention d'urgence en mer des Heiltsuks, située à Bella

Bella, en Colombie-Britannique, et continuer à travailler à des activités d'intervention en collaboration entre la Garde côtière et l'équipe d'intervention d'urgence en mer.

- Travailler avec l'Institut national des pêches autochtones à l'élaboration d'un document de pratiques exemplaires et d'orientation pour établir un processus permettant d'inclure de façon significative les perspectives, les connaissances et les voix des Autochtones dans le cadre stratégique national sur les relations avec les Autochtones de la Garde côtière canadienne et dans d'autres politiques et priorités nationales.
- Au moyen des structures de gouvernance pertinentes de la Garde côtière, veiller à ce que les préoccupations et les intérêts des Autochtones soient largement compris dans l'ensemble de l'organisme et soient de plus en plus intégrés aux politiques, aux programmes et aux activités.

Objectif 4 : Appuyer la mise en œuvre de la région de l'Arctique

Dans une volonté de placer les Inuits, les Premières Nations et les Métis du Nord au cœur du processus décisionnel dans l'Arctique canadien, le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière ont créé en 2018 une nouvelle région de l'Arctique. Cette région englobe toutes les régions Inuits du Nunangat au Canada, ainsi que le reste des Territoires du Nord-Ouest, la baie d'Hudson, la baie James et les collectivités qui résident sur leurs rives.

L'une des priorités de la région de l'Arctique est de faire progresser la réconciliation avec les partenaires Inuits, Métis et des Premières Nations. Pour mettre en œuvre ce mandat, la Garde côtière collabore avec ses partenaires afin de cerner les priorités et d'adopter une approche fondée sur les particularités pour mieux harmoniser et améliorer la prestation des programmes et des services dans le Nord.

L'Arctique canadien représente près de la moitié de la masse terrestre du Canada et une grande partie de son littoral. Il abrite plus de 120 000 habitants, dont la majorité sont des Inuits, et un plus petit nombre de Métis et de membres des Premières Nations. Pour assurer la sécurité des collectivités et la protection de l'environnement marin de l'Arctique, la Garde côtière travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour diriger et soutenir les interventions menées dans diverses situations d'urgence. Les demandes de services envoyées à la Garde côtière dans l'Arctique et les risques pour l'environnement marin augmentent considérablement en raison de la fonte des glaces, de l'augmentation du trafic maritime, de l'accroissement de la population et de l'activité nautique locale, ainsi que de l'intérêt international croissant pour l'Arctique.

Dans le cadre des priorités du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, la Garde côtière établit un cadre de gouvernance en collaboration avec les organisations et les

gouvernements inuits afin de soutenir les priorités relatives à la prestation des programmes et des services dans l'Inuit Nunangat. La Garde côtière collabore également avec les organisations et le gouvernement des Inuits, des Premières Nations et des Métis pour faire avancer les priorités du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, comme la sûreté et la sécurité dans l'Arctique.

Engagements :

- Élaborer une stratégie pour l'Arctique de la Garde côtière et une stratégie interministérielle de sûreté maritime dans l'Arctique dans le cadre de l'engagement de la Garde côtière au sein du Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime.
- Collaborer avec les organisations et le gouvernement Inuits pour soutenir la mise en œuvre des priorités relatives à la prestation des services dans l'Inuit Nunangat, conformément à la politique sur l'Inuit Nunangat, sous la direction du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne.



Mise en œuvre de la politique sur l'Inuit Nunangat

La région de l'Arctique de la Garde côtière canadienne inclut les quatre organisations de revendications territoriales de l'Inuit Nunangat, et la région travaille avec le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne à l'élaboration de la politique sur l'Inuit Nunangat. Cette politique récemment approuvée vise à améliorer la prestation des programmes, des politiques et des initiatives du gouvernement fédéral au profit des Inuits. Elle fait progresser l'autodétermination des Inuits en reconnaissant l'Inuit Nunangat comme une région distincte et elle lie la recherche, les politiques et les investissements au développement de la région.

La mise en œuvre de la politique sur l'Inuit Nunangat aura une incidence sur la prestation des services financiers et des programmes en favorisant une approche fondée sur les distinctions pour l'affectation des ressources ministérielles dans l'Inuit Nunangat. L'harmonisation avec la politique est nécessaire dans tous les secteurs de prestation des programmes de la Garde côtière et dans les services ministériels (finances, communication, biens immobiliers) dans l'Inuit Nunangat de la région de l'Arctique.

La région de l'Arctique travaillera avec les programmes et les services ministériels de la Garde côtière pour soutenir et fournir des conseils sur la mise en œuvre de la politique sur l'Inuit Nunangat dans la région.

La Garde côtière, le MPO, l'Inuit Tapiriit Kanatami et les organisations de revendications territoriales ont établi un cadre de gouvernance pour promouvoir les intérêts et les priorités de la prestation des programmes et des services dans l'Inuit Nunangat. La région de l'Arctique appuiera la mise en œuvre de la politique sur l'Inuit Nunangat en déterminant les possibilités d'harmonisation au sein du Ministère, et elle continuera de participer au Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et de coordonner une approche pangouvernementale de la mise en œuvre avec d'autres ministères.

Les activités à moyen terme comprennent la prestation d'une formation de sensibilisation culturelle pour le personnel de la Garde côtière dans l'Arctique, et des efforts continus pour travailler avec les programmes et les services ministériels dans l'Arctique pour les harmoniser avec la politique sur l'Inuit Nunangat. À long terme, nous opérationnaliserons la politique et contribuerons à l'évaluation de sa mise en œuvre par le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord ainsi qu'à l'évaluation de son plan de mise en œuvre à long terme.

Budget : Opérations quotidiennes et investissements à long terme

Le budget de la Garde côtière est déterminé annuellement. Pour 2022-2023, il s'élève à 1,686 milliard de dollars, dont 760,21 millions de dollars pour les opérations courantes. Ces fonds sont principalement affectés aux régions pour fournir des services de première ligne aux marins dans les lacs, les rivières, les océans, et sous forme de subventions et de contributions aux parties admissibles pour renforcer les capacités et soutenir la prestation de services.

Le montant restant comprend un budget d'immobilisations de 904,4 millions de dollars, qui soutient le plan intégré d'investissement quinquennal de la Garde côtière. Il s'agit d'investissements dans ce qui suit :

- Nouveaux navires
- Prolongement de la vie des navires
- Remise à neuf et remplacement des infrastructures, des équipements et des systèmes
- Exécution d'initiatives dans le cadre du Plan de protection des océans
- Soutenir les grands projets tels que le projet d'expansion de Trans Mountain

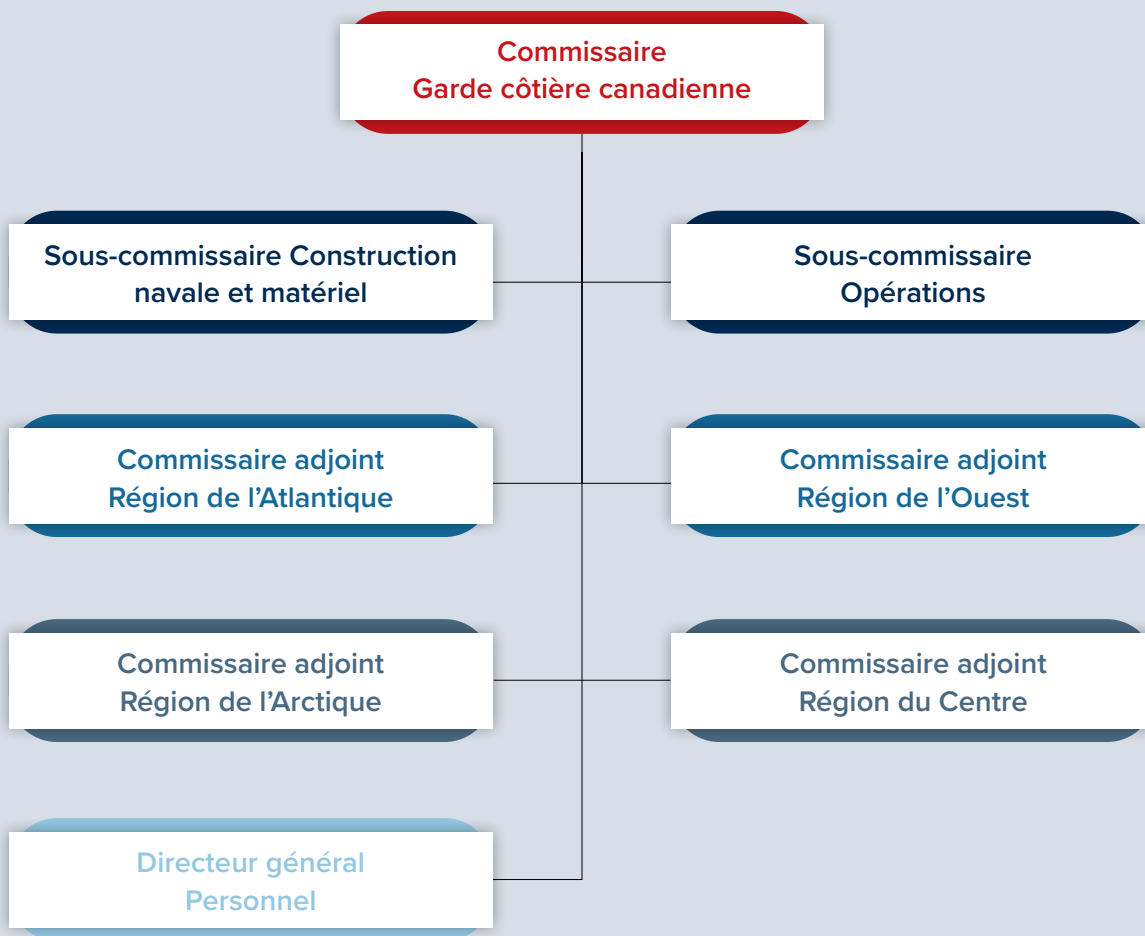
Consulter l'annexe D pour obtenir de plus amples renseignements sur les finances de la Garde côtière.



Structure

La Garde côtière canadienne est un organisme de service spécial, le plus grand au gouvernement du Canada, qui fait partie de Pêches et Océans Canada.

La Garde côtière est dirigée par le commissaire de la Garde côtière canadienne, appuyé par deux sous-commissaires au sein de l'administration centrale (Construction navale et matériel, et Opérations), le directeur général de Personnel, ainsi que des commissaires adjoints pour chaque région (Atlantique, Arctique, Centre et Ouest).



Structure organisationnelle de la Garde côtière canadienne et rapports hiérarchiques de la haute direction.





Secteurs, directions, programmes et régions de la Garde côtière

La Garde côtière se compose de l'administration centrale à Ottawa, en Ontario, et de quatre régions.

L'administration centrale est chargée de fournir aux régions un leadership fonctionnel afin d'assurer une conception et une exécution cohérentes des programmes à l'échelle nationale.

Les régions sont responsables de l'exécution des programmes régionaux à l'appui des objectifs des programmes nationaux, notamment l'établissement et la gestion des relations avec les partenaires et les autres intervenants, ainsi que l'apport d'une expertise régionale dans la conception et l'exécution des programmes nationaux. Bien que les quatre régions assurent l'exécution des principaux programmes de la Garde côtière canadienne, chaque région se concentre sur des aspects différents selon le climat, la géographie et les besoins des clients.

Secteur des opérations

Structure du secteur des opérations

Le Secteur des opérations, sis à Ottawa, comprend trois directions : Flotte et services maritimes; Intervention; Innovation, planification et engagement.

La Direction de la flotte et des services maritimes détient l'autorité fonctionnelle nationale sur la flotte, la planification opérationnelle, la sécurité maritime — y compris la connaissance du domaine maritime, le soutien aux partenaires de la sécurité, la cybersécurité maritime et le renforcement des capacités internationales — et les programmes de navigation maritime, qui comprennent la gestion des aides à la navigation, les Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) et le déglacage.

La Direction dirige ses efforts sur l'élaboration des exigences opérationnelles pour les nouvelles classes de navires indiquées dans le Plan de renouvellement de la flotte de la Garde côtière et approuvées par le Cabinet dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale; la capacité opérationnelle et l'état de préparation de la flotte de navires et du parc d'hélicoptères de la Garde côtière; la formation ab initio, un programme national de recrutement pour les centres qui profite à toutes les régions; la stabilisation des travaux sur la navigation électronique au sein de la Garde côtière; la réalisation d'une analyse exhaustive de la charge de travail des SCTM à la suite des projets de modernisation et de regroupement

du programme; l'avancement de l'examen des niveaux de service pour le programme de déglacage de la Garde côtière; la modernisation des services de navigation et de sécurité maritimes, et la mise en œuvre de la participation de la Garde côtière aux efforts de sécurité maritime nationale.

La Direction des interventions dispose d'une autorité fonctionnelle nationale pour les programmes d'intervention : intervention environnementale, recherche et sauvetage maritimes, et navires préoccupants, et elle dirige la gestion des incidents à l'échelle de l'organisation. La Direction est responsable de l'élaboration des politiques opérationnelles, des normes, des approches et des mécanismes nécessaires à l'optimisation de la prestation des programmes; elle veille à ce que les résultats et les extrants correspondent aux ressources accordées à l'appui de l'orientation stratégique et des exigences opérationnelles de la Garde côtière; elle supervise le développement et l'intégration au Canada des collectivités côtières, autochtones et non autochtones, grâce à la gestion efficace et stratégique d'un important programme de subventions et de contributions; et elle fait progresser la gestion des urgences au sein de la Garde côtière.

Alors que les régions de la Garde côtière mettent en œuvre les programmes d'intervention et de la flotte et des services maritimes, les équipes de l'administration centrale chargées de l'intervention et de la flotte et des services maritimes les soutiennent grâce à une planification stratégique et une surveillance nationales pour favoriser une mise en œuvre efficace et efficiente.

La Direction de l'innovation, de la planification et de l'engagement assure un leadership national dans l'intégration, la gestion et la coordination cohérentes de la planification stratégique et horizontale de la Garde côtière canadienne, ce qui englobe la planification budgétaire, les rapports ministériels et de rendement, et la gestion des risques. Elle dirige également les communications internes et les événements publics, la mobilisation externe avec les partenaires nationaux et internationaux, les

usagers des services, les partenaires autochtones ainsi que les initiatives d'innovation, tant sur le plan technologique que sur celui des processus. La Direction est également responsable de la mise en œuvre et de la supervision d'initiatives horizontales comme le Plan de protection des océans et de la mise en œuvre des engagements fédéraux liés au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

Secteur des opérations — Programmes et services

La prestation des programmes et services opérationnels de la Garde côtière nécessite une collaboration harmonieuse entre les centres d'expertise de chaque programme et le programme de capacité opérationnelle de la flotte. Le résultat de cette collaboration est la prestation optimale de programmes et de services sur l'eau à l'aide de navires, d'aéroglosses et d'embarcations de la Garde côtière, et dans les airs et sur terre à l'aide d'hélicoptères de la Garde côtière. Il incombe aux différents secteurs de programme de déterminer les besoins des usagers des services, la couverture géographique nécessaire et l'ordre de priorité dans la prestation des services. La responsabilité de la prestation de services de première ligne sur l'eau ou dans les airs relève de la flotte.

Pour y parvenir, l'une des principales priorités du secteur est de veiller à ce que la Garde côtière dispose du personnel, du matériel et de la formation nécessaires pour répondre aux attentes de plus en plus élevées et intervenir efficacement.

Pour tirer parti de cet engagement, la Garde côtière doit continuer à renforcer les relations étroites qu'elle a établies avec ses partenaires de manière à assurer l'interopérabilité et une démarche commune et cohérente, sur le plan tant national qu'international. À l'échelle nationale, cela se fait par l'entremise de divers partenariats, dont le Secteur des sciences du MPO, le Programme de conservation et de protection du MPO, Transports Canada, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du

Canada et Environnement et Changement climatique Canada. Nos Centres des opérations de la sûreté maritime (COSM) sont représentatifs de nos collaborations avec d'autres ministères et organismes, où nous travaillons ensemble pour partager l'information et des renseignements à l'appui d'une réponse pangouvernementale aux menaces et incidents maritimes. Sur le plan international, la Garde côtière renforce son leadership au sein du Conseil de l'Arctique par l'intermédiaire du Groupe de travail du Programme de prévention des urgences, de protection civile et d'intervention et dans les divers forums de la Garde côtière.

L'émergence de la pandémie mondiale de COVID-19 a montré l'importance de préparer notre organisation à un avenir dynamique et imprévisible. Il s'agit notamment d'élaborer des scénarios pour les besoins en matière de flotte dans 10, 20, 30 ans et au-delà. Pour ce faire, le Secteur des opérations de la Garde côtière continuera à évoluer en tant que secteur agile et innovant axé sur les exigences opérationnelles et les applications pratiques.

Ces temps complexes et incertains exigent un niveau sans précédent de leadership, de coopération et de prévoyance. Aujourd'hui, et dans les années à venir, le Secteur des opérations de la Garde côtière prendra des mesures proactives et décisives pour relever tous les défis à venir.

Gestion des incidents

La Direction de la gestion des incidents fournit un soutien horizontal aux trois programmes d'Intervention : Intervention environnementale, Recherche et sauvetage, et Navires préoccupants, afin de leur permettre d'intervenir efficacement en cas d'incidents maritimes dans les eaux canadiennes. Cela comprend la création d'outils qui permettront une intervention intégrée en cas d'incidents, l'amélioration de l'état de préparation des missions grâce à l'utilisation des processus de gestion des incidents pendant les exercices de formation et les interventions, ainsi que le maintien de l'application du Système de commandement d'intervention et d'une structure de gestion des incidents plus large pour la Garde

côtière. La Direction de la gestion des incidents élabore également des accords de subvention et de contribution, des règles de gouvernance et des directives, et elle est responsable de l'administration et de la gestion des fonds de contribution, de la surveillance nationale et des fonctions d'assurance de la qualité pour les activités de recouvrement des coûts des programmes d'Intervention, et du soutien de la planification de la gestion des urgences pour la Garde côtière en déterminant les exigences des programmes et en élaborant des plans d'urgence.

Capacité opérationnelle de la flotte

Le programme Capacité opérationnelle de la flotte comprend les opérations de la flotte, la gestion de la flotte ainsi que la dotation en personnel de la flotte. Le programme garantit que des professionnels agréés exploitent en toute sécurité les navires, les aéroglisseurs, les hélicoptères et les petites embarcations et qu'ils sont prêts à répondre aux besoins sur l'eau et en mer.

Le programme est régi par un certain nombre de conventions internationales et règlements nationaux concernant le domaine maritime comme le Code international de gestion de la sécurité, le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, ainsi que le Code international du travail (applicable aux gens de mer).

Recherche et sauvetage

Le programme de recherche et sauvetage (SAR) de la Garde côtière dirige, exécute et entretient l'état de préparation de la composante maritime du programme fédéral de SAR. Les responsabilités internationales de la Garde côtière incluent la prestation de services SAR dans une zone de 5,3 millions de km² qui comprend les voies navigables intérieures, l'Extrême-Arctique ainsi que le milieu de l'Atlantique et le Pacifique. Elles sont assumées avec le soutien d'intervenants et de partenaires, y compris la Garde côtière auxiliaire canadienne et les Forces armées canadiennes (FAC). En plus des navires de SAR primaires de la Garde côtière et d'un programme saisonnier de bateaux de sauvetage côtiers, chaque navire de la Garde côtière a la responsabilité secondaire de soutenir SAR.

Grâce à la communication, à la coordination, à la conduite des interventions de SAR et à la sensibilisation aux opérations, le programme augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations susceptibles de présenter un danger sur l'eau.

Le programme SAR de la Garde côtière canadienne :

- exploite conjointement avec les FAC trois centres de coordination des opérations de sauvetage situés à Victoria (Colombie-Britannique), Halifax (Nouvelle-Écosse) et Trenton (Ontario);
- exploite deux centres secondaires de sauvetage maritime de la Garde côtière canadienne situés à Québec (Québec) et à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Tous assurent une veille permanente, prêts à coordonner une intervention conjointe de la Garde côtière et des FAC;
- aide le ministère de la Défense nationale et d'autres organismes à intervenir en cas d'incidents aéronautiques et humanitaires;
- tient des accords de contribution avec six sociétés bénévoles sans but lucratif de la Garde côtière auxiliaire, qui soutiennent une structure de plus de 1000 navires et 4000 bénévoles.

Intervention environnementale

Le programme Intervention environnementale de la Garde côtière garantit une intervention appropriée en cas d'incidents de pollution marine et joue un rôle de premier plan dans les cas de déversements provenant de navires, de déversements d'origine inconnue, d'incidents de pollution survenant dans des installations de manutention d'hydrocarbures à la suite du chargement ou du déchargement d'hydrocarbures à destination ou en provenance de navires, et de déversements de toute source provenant d'eaux étrangères qui ont des répercussions sur les eaux canadiennes. Son objectif est de réduire

au minimum les répercussions d'incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique.

En tant que chef de file, au sein du gouvernement fédéral, responsable des déversements provenant de navires et d'origine inconnue dans les eaux canadiennes, le programme Intervention environnementale :

- agit en tant que commandant d'intervention pour tous les incidents de pollution marine qui relèvent de son mandat et travaille avec le pollueur (s'il le veut et le peut) et ses partenaires, notamment les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, les communautés autochtones et côtières, les municipalités, les organismes d'intervention et l'industrie, afin de coordonner les interventions en cas d'incidents de pollution marine selon un commandement unique ou unifié, en vue de la résolution de l'incident;
- gère l'intervention en veillant à ce que les mesures appropriées soient prises en cas d'incidents de pollution marine provenant de navires ou d'origine inconnue dans les eaux canadiennes, y compris des déversements d'hydrocarbures et d'autres polluants.

Navires préoccupants

Le programme Navires préoccupants de la Garde côtière gère les risques posés par les divers dangers que représentent les navires et les épaves dans les eaux canadiennes. Ce faisant, le programme contribue à la santé, à la sécurité et aux intérêts socio-économiques du public canadien, ainsi qu'à la protection des infrastructures physiques et du milieu marin. Comme le prévoit la *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux*, le programme Navires préoccupants de la Garde côtière travaille en étroite collaboration avec Transports Canada, qui est responsable des bâtiments abandonnés et délabrés et de ceux qui représentent des obstacles à la navigation, et avec Ports pour petits bateaux, qui sont responsables des navires préoccupants dans leur domaine opérationnel.

Dans le cadre du continuum d'intervention en cas d'incident de la Garde côtière, le programme Navires préoccupants fonctionne en étroite collaboration avec les programmes Recherche et sauvetage et Intervention environnementale, mais il peut aussi prendre des mesures proactives pour prévenir, atténuer ou éliminer les dangers que posent les navires ou les épaves qui se trouvent n'importe où dans les eaux canadiennes.

Le programme :

- traite, en vertu de la nouvelle *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux*, tous les risques associés aux navires qui posent problème ou aux épaves dans les eaux canadiennes;
- gère un inventaire national permanent des navires préoccupants qui permet de repérer les navires et les épaves qui posent problème dans tout le Canada et applique une approche fondée sur le risque pour leur réhabilitation;
- fournit une formation complète propre à la Garde côtière pour s'assurer que nos agents sont correctement préparés et désignés pour exercer les nouveaux pouvoirs en vertu de la *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux* afin de tenir les propriétaires responsables des dangers que posent leurs navires.

Services de déglacage

Le Canada est une nation maritime ayant deux saisons de déglacage, soit l'été dans l'Arctique canadien et l'hiver au sud du Canada (océan Atlantique, golfe du Saint-Laurent, fleuve Saint-Laurent et Grands Lacs). Compte tenu des difficultés et des conditions géographiques et climatiques extrêmes du Canada, les services de déglacage sont essentiels pour assurer une navigation sécuritaire et accessible aux secteurs du transport maritime commercial canadien et international, pour garder les ports du sud du Canada ouverts pendant l'hiver, pour soutenir le réapprovisionnement des collectivités pendant l'été et pour permettre aux pêcheurs de traverser

et de contourner les eaux canadiennes couvertes de glace.

Le programme Services de déglacage :

- fournit des renseignements sur les glaces, assure une sensibilisation au niveau opérationnel et apporte un soutien en matière de déglacage aux navires qui transitent par les eaux canadiennes;
- escorte les navires dans les eaux couvertes de glace et libère les navires pris dans les glaces;
- surveille, prévient et brise les embâcles pour le contrôle des inondations;
- facilite le transport de biens et de fournitures vers les collectivités du Nord;
- fait progresser la recherche scientifique dans l'Arctique en fournissant un soutien aux organismes gouvernementaux et à l'industrie qui mènent des activités dans l'Arctique canadien.

Aides à la navigation

Le système d'aides à la navigation du Canada est au cœur de la sécurité maritime, de l'accessibilité des eaux et de l'efficacité des déplacements des navires. Le programme comprend des aides visuelles (comme les bouées, les balises lumineuses et les phares), des aides sonores (cornes de brume), des aides radar (réflecteurs et balises) et l'essai d'aides à la navigation du système d'information automatique. Le programme est également responsable de la publication de renseignements sur la sécurité maritime destinés au public et à l'industrie.

Au quotidien, le programme Aides à la navigation aide les marins à naviguer de manière sécuritaire et efficace :

- en exploitant un rigoureux système d'aides à la navigation flottantes, fixes et numériques;
- en surveillant et en examinant la fiabilité et la pertinence du système canadien d'aides à la navigation;

- en concevant des systèmes d'aides à la navigation pour atténuer les risques en fonction du volume et du type de trafic;
- en veillant à l'application des normes nationales en matière d'aides à la navigation;
- en fournissant des renseignements sur la sécurité maritime qui se rapportent aux programmes d'Aides à la navigation et à la gestion des voies navigables, comme les avis aux navigateurs (NOTMAR) et les publications du Livre des feux du Canada;
- en s'entretenant régulièrement avec les clients pour recueillir des données et discuter des préoccupations ou des modifications possibles de tout système d'aide à la navigation afin de garantir que les commentaires des utilisateurs sont pris en compte.

Gestion des voies navigables

Les voies navigables et les chenaux maritimes du Canada sont les routes commerciales qui assurent la circulation sûre, sécurisée et efficace des marchandises vers les marchés canadiens et étrangers. Ce programme :

- réduit les risques liés à la navigation maritime;
- effectue l'entretien des chenaux et surveille le fond des chenaux;
- gère la profondeur d'eau des chenaux de navigation commerciale;
- élabore des lignes directrices pour assurer la conception et l'utilisation sécuritaires des chenaux de navigation commerciale, selon les normes internationales de l'Association internationale permanente des congrès de navigation;
- renforce la protection environnementale pour la navigation commerciale.

Le programme Gestion des voies navigables appuie les efforts d'entretien des chenaux de la Garde côtière canadienne, comme le prévoit la *Loi sur les océans*, en :

- gérant les relevés du fond des chenaux et en fournissant des renseignements sur les conditions du fond des chenaux, y compris la profondeur des chenaux;
- effectuant un dragage d'entretien du chenal de navigation du fleuve Saint-Laurent, selon le principe du recouvrement des coûts, et de certaines parties des voies interlacustres des Grands Lacs;
- fournissant des renseignements sur l'état du fond des chenaux et sur le niveau d'eau disponible et les prévisions, afin d'assurer une utilisation optimale et sécuritaire de la profondeur d'eau disponible dans les chenaux de navigation commerciale.

Le programme Gestion des voies navigables fait également partie du Groupe consultatif sur les opérations de la Commission mixte internationale qui contribue au contrôle international des niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent. Les activités du programme Gestion des voies navigables visent à répondre aux ambitions de l'industrie d'utiliser des navires plus gros et à aider l'industrie canadienne à demeurer concurrentielle sur les marchés mondiaux.

Sûreté maritime

En 2004, le gouvernement du Canada a déterminé que les ressources maritimes et la capacité de collecte de renseignements maritimes de la Garde côtière jouaient un rôle clé en contribuant à la sécurité nationale. La participation de la Garde côtière à la sûreté maritime découle de son obligation en vertu de la Politique de sécurité nationale, qui a établi les Centres des opérations de la sûreté maritime et modifié la *Loi sur les océans* afin de confier à la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne le mandat d'appuyer les autres ministères et organismes gouvernementaux en fournissant des

navires, des aéronefs et des services maritimes. Cela comprend le soutien de la Garde côtière aux organismes fédéraux de sécurité et d'application de la loi.

En tant que partenaire de la sûreté maritime au sein du gouvernement, le programme Sûreté maritime de la Garde côtière :

- contribue à la connaissance du domaine maritime national en fournissant et en analysant les données provenant du système d'identification et de suivi à grande distance de la Garde côtière, du système d'identification automatique terrestre, du réseau radar et radio des SCTM, et des observations effectuées par ses navires et aéronefs;
- soutient l'application de la loi en fournissant des équipages et des navires aux équipes conjointes de sûreté maritime de la Gendarmerie royale du Canada et de la Garde côtière, et à l'appui du programme Conservation et protection de Pêches et Océans Canada;
- apporte une connaissance stratégique de la situation et un soutien en matière de commandement, de contrôle et de communication aux dirigeants de la Garde côtière par l'intermédiaire du Centre de commandement national, qui fonctionne 24 heures par jour et 7 jours par semaine;
- travaille en collaboration avec d'autres intervenants maritimes du gouvernement canadien et des partenaires internationaux pour faire progresser la cybersécurité maritime face à des menaces toujours plus grandes;
- gère la contribution de la Garde côtière aux trois Centres des opérations de la sûreté maritime du Canada;
- soutient les initiatives de renforcement des capacités en matière de sûreté maritime visant à mettre en place les compétences, les aptitudes et les processus nécessaires à l'exercice du pouvoir en mer dans le but d'aider les nations à acquérir des compétences

maritimes allant de l'exploitation et de l'entretien des petites embarcations aux procédures de SAR et d'intervention environnementale, tout en faisant progresser les priorités internationales du gouvernement du Canada.

Services de communications et de trafic maritimes

Les Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) sont un programme national qui permet de communiquer avec les navires en détresse, de réduire la probabilité de collisions et d'échouements de navires grâce à la surveillance de la circulation maritime, et qui constitue la pierre angulaire de la collecte et de la diffusion de l'information maritime dans les eaux canadiennes. Le programme SCTM permet d'offrir un système de communication fiable 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année afin de contribuer à la sécurité des personnes en mer, à la protection du milieu marin, à la navigation sécuritaire et efficace dans les voies navigables canadiennes ainsi qu'à la connaissance du domaine maritime.

Les services consistent à :

- fournir des communications et une coordination en matière de détresse et de sécurité afin de détecter les situations de détresse et d'assurer une aide rapide;
- gérer le trafic maritime en fournissant aux navires une information et une assistance en temps utile;
- assurer le contrôle des navires pour prévenir l'arrivée de navires dangereux dans les eaux canadiennes;
- gérer un système intégré d'information maritime qui déclenche le réseau d'intervention d'urgence et soutient d'autres ministères;
- fournir des données sur la position des navires aux Centres des opérations de la sécurité maritime de la Garde côtière, où elles deviennent une composante importante de la connaissance du domaine maritime utilisée pour améliorer la sûreté maritime du Canada;

- surveiller la zone canadienne visée par le *Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien* (NORDREG) pour le compte de Transports Canada.

Navigation électronique

La navigation électronique est définie par l'Organisation maritime internationale comme « la collecte, l'intégration, l'échange, la présentation et l'analyse harmonisés de renseignements maritimes à terre et à bord des navires au moyen d'outils électroniques afin d'améliorer la navigation de quai à quai et les services connexes en vue d'assurer la sécurité et la sûreté en mer et la protection du milieu marin. »

La Garde côtière est l'organisme gouvernemental responsable de la mise en œuvre de l'initiative canadienne de navigation électronique, qui englobe les activités suivantes :

- Diriger et collaborer avec l'industrie maritime et les partenaires gouvernementaux par l'intermédiaire des sous-comités nationaux et régionaux de navigation électronique de la Commission consultative maritime nationale afin de garantir que les initiatives canadiennes de navigation électronique sont conformes aux objectifs internationaux et aux priorités canadiennes en matière de navigation électronique.
- Permettre à la Garde côtière d'informatiser ses services maritimes.
- Tester les solutions de navigation électronique et fournir des conseils et une expertise aux programmes et à la flotte de la Garde côtière.
- Coordonner et mettre en œuvre des initiatives pilotes à l'échelle nationale et régionale pour faire en sorte que les nouvelles technologies atteignent la pleine capacité opérationnelle dans le cadre des programmes existants de la Garde côtière.
- Se tenir au courant des nouvelles technologies maritimes et collaborer avec d'autres ministères pour évaluer comment

la numérisation peut améliorer les services maritimes du gouvernement.

- Continuer à jouer un rôle de leader dans le cadre des efforts internationaux liés aux normes, aux stratégies, à la mise en œuvre, à la technologie et au développement de la navigation électronique, en tenant toujours compte des répercussions et de l'utilisation potentielles au Canada.

Innovation, planification et engagement

La Direction de l'Innovation, de la planification et de l'engagement assure un leadership national pour l'intégration, la gestion et la coordination cohérentes des activités suivantes de la Garde côtière canadienne :

- la planification stratégique et horizontale, qui englobe la planification budgétaire, les rapports ministériels, les rapports sur le rendement et la gestion des risques;
- les communications internes et les événements publics;
- la mobilisation externe des partenaires et des utilisateurs nationaux et internationaux;
- la mise en œuvre et la surveillance d'initiatives horizontales.

Les services incluent :

- Innovation et intégration des programmes : Diriger l'innovation, la planification à long terme, les relations et l'alignement avec les initiatives fédérales.
- Relations avec les Autochtones : Élaborer des orientations stratégiques significatives et respectueuses à l'appui des priorités nationales et régionales avec les partenaires autochtones, incluant la réconciliation à l'échelle de l'Agence.
- Relations extérieures et engagement de l'industrie : Conseiller et soutenir la haute direction en ce qui concerne la mobilisation

stratégique des partenaires ministériels, internationaux, nationaux et industriels pour renforcer les relations et appuyer la prise de décision.

- Planification intégrée des activités : Fournir des conseils opérationnels stratégiques grâce à une planification opérationnelle et financière pour soutenir le processus décisionnel de la haute direction. La Direction est également responsable de la planification et des rapports ministériels.
- Communications internes, gestion des événements et publications : Diriger les communications internes, les événements internes et publics, les projets multimédias et les publications (générales et techniques) pour soutenir notre personnel et remplir notre mandat.
- Surveillance des initiatives spéciales : Appuyer la gouvernance ministérielle et interministérielle, et surveiller le rendement et la santé financière des projets afin que leurs engagements soient respectés.
- Gestion et analyse des données : Fournir un leadership fonctionnel sur les activités de gestion et d'analyse des données de l'Agence et l'aider à réaliser sa vision des données. L'équipe responsable de la gestion et de l'analyse des données fournit des services internes d'habilitation de l'analyse des données, de gestion du changement, de formation et de gouvernance des données à tous les secteurs de programme.

Secteur de la construction navale et du matériel

Structure du secteur de la construction navale et du matériel

Le secteur de la construction navale et du matériel, situé à l'administration centrale, comprend deux directions : Approvisionnement des navires et Services techniques intégrés.

La direction Approvisionnement des navires est responsable de l'acquisition et de la livraison des grands navires, des hélicoptères et des petits navires, ainsi que de l'élaboration de nouvelles classes de navires, de la conception de navires, de la gestion de programme, de l'analyse opérationnelle et du soutien stratégique.

La direction Services techniques intégrés fournit des solutions d'intégration technologique pour s'assurer que les actifs physiques, complexes et variés de la Garde côtière, qui sont gérés aux coûts optimaux du cycle de vie, sont fiables, disponibles et aptes à offrir les programmes de la Garde côtière aux Canadiens.

Programmes du secteur de la construction navale et du matériel

L'excellence opérationnelle exige une préparation technique. Le mandat relatif à la construction navale et au matériel est la responsabilité matérielle du « berceau au tombeau » des actifs de la flotte et terrestres de la Garde côtière afin de générer une capacité opérationnelle. Cette importante mission s'étend de la construction de nouvelles classes de navires à l'entretien continu d'une flotte variée et d'actifs terrestres, en passant par l'amélioration des pratiques de gestion du cycle de vie et l'élimination responsable du matériel excédentaire. Dans l'exécution de ce mandat, le secteur travaille en étroite collaboration avec l'administration centrale et le personnel opérationnel régional pour comprendre les besoins, ainsi qu'avec le soutien d'un large éventail d'intervenants d'autres ministères. Le secteur entretient des liens naturels avec les gestionnaires de contrats de Services publics et Approvisionnement Canada et les responsables de la réglementation de Transports Canada, et il s'appuie sur la compétence de l'industrie nationale de la construction et de la réparation navales, en ne perdant jamais de vue le besoin d'optimiser les ressources des contribuables canadiens.

Aujourd'hui plus que jamais, la Garde côtière dispose des ressources et de la compétence nécessaires au renouvellement des actifs de sa flotte afin de soutenir un mandat de l'Agence

dont la portée et les exigences ne cessent de croître. Des montants importants ont été investis pour l'acquisition de nouveaux actifs de la Garde côtière, et celle-ci construira des navires au cours des 20 à 25 prochaines années. Il s'agit d'une occasion rare non pas de remplacer les navires vieillissants par des navires avec les mêmes capacités et des technologies semblables, mais plutôt d'intégrer à la flotte de nouveaux navires « multitâches » munis de technologies nouvelles et sensibles à l'environnement qui serviront la Garde côtière pendant les 40 prochaines années.

Le secteur de la construction navale et du matériel est également responsable de gérer les ressources disponibles pour entretenir la flotte actuelle jusqu'à la mise en service des nouveaux navires, et de gérer le cycle de vie des actifs de la flotte et des actifs terrestres. Cette responsabilité requiert une compréhension de l'état des actifs, l'analyse des risques et la mitigation proactive des risques ciblés afin de promouvoir une exploitation sécuritaire et de créer un état de préparation technique. Pour y arriver, le secteur s'est engagé à travailler assidûment et en collaboration pour institutionnaliser davantage les concepts de gestion des risques techniques, de gestion des projets et programmes, de gestion du cycle de vie et d'intendance des fonds publics.

Approvisionnement de la flotte

Le programme Approvisionnement de la flotte est responsable de la gestion de la conception et de la construction de nouveaux navires, grands et petits, d'aéroglosses et d'hélicoptères. Il est également responsable de la gestion des mesures provisoires reposant sur l'approvisionnement visant à soutenir les exigences opérationnelles énoncées dans le Plan de renouvellement de la flotte et le Plan d'investissement intégré.

Le programme apporte un soutien à la gestion des projets en permettant d'intégrer avec efficacité et rentabilité divers volets des projets comme la portée, le calendrier, les coûts, la qualité, les ressources humaines, les communications, le risque et l'approvisionnement. Les activités associées aux approvisionnements de la flotte sont également régies par différentes ententes

commerciales à l'échelle internationale et nationale, ainsi que par des instruments juridiques comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le *Règlement sur les marchés de l'État*, et par des politiques, des directives et des lignes directrices du Conseil du Trésor, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Services publics et Approvisionnement Canada.

Entretien de la flotte

Le programme Entretien de la flotte veille à ce que les navires, les aéroglosses, les hélicoptères et les petites embarcations de la Garde côtière canadienne soient disponibles et fiables pour assurer l'exécution des programmes de la Garde côtière canadienne. Le programme assure également la disponibilité et la fiabilité de ces actifs grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, de génie, d'acquisition, d'entretien et d'élimination.

Les activités associées à l'entretien de la flotte sont encadrées par différents accords commerciaux internationaux et nationaux, par des instruments juridiques comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le *Règlement sur les marchés de l'État*, ainsi que par des politiques, des directives et des lignes directrices provenant du Conseil du Trésor, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Services publics et Approvisionnement Canada.

État de préparation des actifs basés à terre

Le programme État de préparation des actifs basés à terre permet de s'assurer que les actifs autres que ceux de la flotte sont disponibles et fiables pour l'exécution des programmes de la Garde côtière. Les programmes soutenus par le programme État de préparation des actifs basés à terre sont Aides à la navigation, Services de communication et de trafic maritimes, Déglacage et Intervention environnementale.

Ces actifs autres que ceux de la flotte comprennent les aides à la navigation fixes et flottantes, comme les aides visuelles (p. ex., bouées et balises de jour), les aides sonores (p. ex., cornes de brume), les aides radar (p. ex., réflecteurs et balises) et

les aides maritimes à longue portée comme le système mondial de localisation différentiel. Ils comprennent aussi les systèmes électroniques de communication et de navigation au moyen d'un réseau de radars, d'antennes paraboliques à micro-ondes, de radios, d'outils informatiques provenant de plus de 300 installations distantes et de biens matériels d'intervention environnementale utilisés pour le confinement (p. ex., barrages flottants), la collecte (p. ex., récupérateurs), et le stockage (p. ex., barges) de déversements.

Le programme État de préparation des actifs basés à terre assure la disponibilité et la fiabilité de ces actifs grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, de génie, d'acquisition, d'entretien et d'élimination.

Direction générale du personnel

Reconnaissant la planification et les ressources qui doivent être consacrées au soutien de notre personnel, la Direction générale du personnel a été créée pour intégrer le Collège, Personnel opérationnel et certification, ainsi que des fonctions de génération du personnel. La Direction générale du personnel travaille assidûment à la mise en place des politiques ministérielles dont le rôle est de soutenir le recrutement, le maintien en poste, le développement de carrière et la santé des employés, et elle répond aux besoins continus en matière d'opérations maritimes, d'exigences sur la reconnaissance professionnelle et d'entraînement tactique.

Structure de la Direction générale du personnel

La Direction générale du personnel comprend trois sections : le Collège, Génération des forces, et Personnel opérationnel et certification.

- Le **Collège de la Garde côtière canadienne**, situé sur l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse, est le centre national d'excellence en formation sur les opérations maritimes pour la Garde côtière et le fondement de nos succès répétés dans les opérations.

- **Génération des forces** veille à la mise en œuvre de politiques ministérielles liées au recrutement, au maintien en poste, au développement de carrière et à la santé des employés, et s'assure que les exigences nautiques opérationnelles et tactiques de même que la reconnaissance professionnelle sont intégrées aux stratégies et aux approches.
- **Personnel opérationnel et certification** comprend la gestion du personnel opérationnel, la reconnaissance professionnelle liée au perfectionnement et aux opérations maritimes, les solutions MariTime et la mise en œuvre de la gestion des uniformes.

Programmes de la Direction générale du personnel

La Garde côtière est une organisation axée sur les personnes composée d'une main-d'œuvre diversifiée, hautement qualifiée, professionnelle et prête. Les gens sont notre plus grand atout, et la Direction générale du personnel s'efforce de veiller à ce que nos employés soient formés, agiles et prêts sur le plan opérationnel à fournir des services aux Canadiens.

Le rôle de la Direction générale du personnel n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Son rôle n'est pas seulement de soutenir les quelque 6100 employés de la Garde côtière, mais aussi de diriger des initiatives qui répondent aux exigences actuelles et aux besoins futurs de la Garde côtière. Il existe une demande énorme de marins qualifiés à l'échelle mondiale, et la Direction générale du personnel s'engage à travailler avec ses collègues, ses partenaires et d'autres intervenants pour déterminer nos besoins opérationnels en matière de personnel et d'établir des mécanismes pour répondre aux besoins actuels et à long terme de la Garde côtière.

La Direction générale du personnel fait également partie intégrante des travaux relatifs à l'Initiative de continuité de la flotte. Afin de s'assurer que l'organisation est prête à remplir le mandat

opérationnel de l'Agence, la Direction générale du personnel concentre ses efforts sur l'élaboration de trois plans distincts :

1. Plan de recrutement des marins (Génération des forces) – Pour que la Garde côtière soit considérée comme un lieu de travail désirable, gratifiant et inclusif, Génération des forces s'efforcera d'attirer, de développer et de retenir les talents des marins. Un plan de recrutement et de maintien en poste des marins à l'échelle de la Garde côtière sera élaboré. Ce plan sera agile et comprendra des stratégies ciblées et fondées sur des preuves afin que la communauté de la Garde côtière soit considérée comme un lieu de travail attirant, valorisant et inclusif.
2. Formation et développement du personnel navigant (Personnel opérationnel et certification) – Avec l'introduction de la nouvelle flotte, des fonds supplémentaires seront nécessaires pour la formation opérationnelle afin de s'assurer que notre personnel navigant est entièrement conforme aux exigences de formation des nouveaux navires lors de leur mise en service.
3. Expansion et modernisation du Collège (Collège) – Le Collège doit devenir un centre d'apprentissage « tout-en-un » pour répondre aux besoins de l'avenir. L'accent mis sur un cadre national d'apprentissage permanent reflétera le rôle central du Collège pour la Garde côtière.

Les investissements réalisés dans le cadre du Plan de protection des océans et de la Stratégie nationale de construction navale permettent à la Garde côtière de poursuivre son travail essentiel de protection des marins et de l'environnement côtier, et d'assurer le déplacement sécuritaire et efficace des navires qui sont essentiels à une économie dynamique. Il sera essentiel d'obtenir du personnel qualifié et certifié pour concevoir, piloter et entretenir des navires et appuyer une navigation maritime sécuritaire.

La Direction générale continuera de s'efforcer de répondre aux besoins actuels et futurs des employés de la Garde côtière dans les régions et à l'administration centrale par l'entremise d'un plan opérationnel relatif au personnel, et elle continuera à donner la priorité à tous les éléments essentiels d'une main-d'œuvre soutenue — accréditation et formation en matière d'opérations maritimes, ententes travail-vie personnelle, sécurité accrue pour prévenir les blessures, reconnaissance de la contribution du personnel grâce à des programmes de récompenses et de reconnaissance ministériels et opérationnels, et soutien de la santé générale.

Collège de la Garde côtière canadienne

Le Collège de la Garde côtière canadienne est un centre d'excellence en formation maritime depuis 1965. Le Collège est un établissement de formation national bilingue qui confère des diplômes et offre une multitude de formations maritimes, dont le programme de formation des officiers,



un programme de formation complet de quatre ans visant à former des ingénieurs navals et des officiers de navigation maritime pour la flotte de la Garde côtière. Situé sur l'île du Cap-Breton, le Collège a été créé pour assurer à la Garde côtière une source fiable d'officiers de marine et d'équipages professionnels. Depuis plus de 55 ans, le Collège forme les officiers de marine et le personnel opérationnel qualifiés et professionnels de la Garde côtière.

Outre le programme de formation des officiers, le Collège forme des agents des Services de communication et de trafic maritimes, qui suivent un programme de formation intensive de 24 semaines consistant en un apprentissage à la fois théorique, pratique, simulé et virtuel. Il offre également au personnel une formation opérationnelle dans les domaines de l'électronique et de l'informatique, de l'intervention environnementale, et de la recherche et du sauvetage.

En tant qu'organisme national de formation de la Garde côtière canadienne, le Collège s'engage à offrir une formation de la plus grande qualité pour soutenir notre personnel opérationnel. Grâce aux nouvelles plateformes d'apprentissage modernisées, comme OnCourse, et à de nouveaux centres d'apprentissage régionaux, le Collège est prêt à répondre aux besoins de formation en constante évolution de l'organisation. Il s'agit d'une nécessité pour garantir que nos gens reçoivent la formation opérationnelle dont ils ont besoin pour mieux servir les Canadiens dans les années à venir.





Aperçu régional

Bien que la Garde côtière assure la planification et l'établissement des politiques au niveau national pour assurer la cohérence dans la prestation de ses services, c'est la flotte et le personnel à terre de nos régions qui fournissent les services de la Garde côtière. Les quatre régions sont responsables de la prestation des principaux programmes de la Garde côtière canadienne, mais chaque région se concentre sur des aspects différents en fonction du climat, de la géographie et des besoins des clients dans une région donnée.

Région de l'Arctique

Les limites de la région de l'Arctique de la Garde côtière canadienne ont été annoncées en mars 2021 et comprennent le versant nord du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, le Nunavik, le Nunatsiavut et les régions marines de la baie d'Hudson et de la baie James. Ces limites englobent l'ensemble de l'Inuit Nunangat.

L'Arctique canadien est vaste. Il compte 162 000 km de côtes et un climat rude et difficile. L'intérêt envers l'Arctique et les activités qui s'y déroulent continuent de croître parallèlement à l'augmentation de la population dans de nombreuses collectivités isolées et éloignées, du trafic maritime et de l'intérêt international. Il en résulte un environnement opérationnel difficile où moins de 14 % des eaux navigables ont fait l'objet de levés selon les normes modernes. Les effets du changement climatique, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et la fonte du pergélisol, entraînent une augmentation des risques pour la navigation, alors que le Canada constate un plus grand nombre de navires dans l'Arctique canadien.

Il en découle des répercussions sur la sécurité alimentaire, la sécurité maritime et sur les activités culturelles et de récolte pratiquées par les communautés arctiques. Il est de plus en plus demandé d'améliorer les infrastructures maritimes et les services de la Garde côtière, et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique pour atténuer les risques accrus et les conséquences potentielles.

La Garde côtière travaille en étroite collaboration avec ses partenaires Inuits, des Premières Nations, Métis et nordiques dans la région de l'Arctique afin d'élaborer des démarches novatrices et différentes pour la prestation de services qui répondent le mieux aux besoins des collectivités.

En plus de contribuer à la réalisation des priorités nationales, notamment la réconciliation, la région se concentrera sur la collaboration continue avec les organisations et gouvernements autochtones, l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les autres ministères fédéraux dans l'Arctique pour l'établissement d'autres



modèles de prestation de services, l'élaboration de plans d'expansion des services de la Garde côtière, la création d'une stratégie de recrutement d'Autochtones avec Pêches et Océans Canada, et la prise en compte des priorités du Nord dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes.

L'augmentation du trafic maritime dans l'Arctique, surtout celui associé aux navires de croisière et au tourisme d'aventure, de même que l'attention internationale portée à l'Arctique canadien, la croissance de la population de l'Arctique, l'intérêt envers des projets d'exploitation des ressources, les objectifs de conservation marine et la rapidité du changement climatique ont tous un impact profond sur l'Arctique canadien et sur les services de la Garde côtière.

Nous nous attendons à une augmentation considérable de la demande en services maritimes dans l'Arctique canadien au cours des prochaines années. La mise en œuvre de la région de l'Arctique vise à nous aider à aborder ces questions importantes, tout en faisant progresser la réconciliation avec les peuples Inuits, des Premières Nations et Métis de l'Arctique grâce à une approche collaborative pour accroître la présence de la Garde côtière dans l'Arctique.

L'Arctique canadien est vaste et diversifié, et la réalisation d'objectifs communs en matière de sûreté, de sécurité, d'environnement et d'économie nécessite une coopération. La Garde côtière est déterminée à travailler de manière

continue avec les Inuits, les Premières Nations, les Métis, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les navigateurs et les partenaires internationaux pour assurer la sécurité maritime et protéger l'environnement dans les eaux arctiques. Dans l'Arctique, nous travaillons avec les partenaires de nation à nation dans l'optique du soutien à la mise en œuvre des revendications territoriales établies, qui s'appliquent à la majeure partie de la région.

Les communautés de l'Arctique ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'augmentation du trafic maritime et à ses répercussions sur la faune, l'habitat et les activités traditionnelles. Elles veulent également être habilitées à participer avec la Garde côtière aux opérations de recherche, de sauvetage et aux interventions environnementales.

Dans les années à venir, la Garde côtière s'est engagée à :

- mettre en œuvre la politique sur l'Inuit Nunangat;
- tenir compte des connaissances autochtones comme l'Inuit Qaujimagatuqangit dans les processus décisionnels;
- diriger la planification des futurs services du Nord avec les habitants du Nord;
- améliorer la diversité, réduire les obstacles à l'emploi et créer des occasions d'emploi pour les résidents du Nord;
- établir conjointement des stratégies d'adaptation au changement climatique;
- appuyer le développement des infrastructures.

La Garde côtière élabore et met en œuvre un plan de ressources humaines qui vise à accroître les occasions d'emploi pour les Inuits, les Premières Nations, les Métis et les habitants du Nord à la Garde côtière et guide les opérations de la région de l'Arctique et l'élaboration de ses nouveaux programmes. La région de l'Arctique accroît la diversité grâce à la poursuite du Conseil jeunesse de l'Arctique et au renforcement de la capacité interne en ce qui concerne l'applicabilité et les

principes des connaissances locales et autochtones dans le cadre de la prestation de services et de la culture organisationnelle. La région de l'Arctique met en œuvre l'apprentissage culturel dans ses plans de formation et de perfectionnement afin de constituer une équipe inclusive, dynamique et diversifiée, et d'attirer de nouveaux talents dans l'Arctique.

Les priorités au cours des trois prochaines années incluent :

- la mise en œuvre d'un cadre de gouvernance collaborative qui vise à améliorer la prestation des programmes et des services afin de mieux servir les communautés de l'Arctique;
- la planification de l'avenir des services de la Garde côtière par zone géographique et par communauté;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une région de l'Arctique pleinement opérationnelle;
- la poursuite de la mise en œuvre des initiatives du Plan de protection des océans, notamment les couloirs de navigation à faible impact dans le Nord, la Garde côtière auxiliaire canadienne dans l'Arctique et les embarcations de sauvetage côtier Nord à Rankin Inlet.





Région de l'Atlantique

La région de l'Atlantique exerce ses activités dans une vaste zone géographique comprenant les quatre provinces de l'Atlantique, et elle englobe la zone de responsabilité du centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage d'Halifax en matière de recherche et de sauvetage, pour laquelle ce programme comprend la moitié est du Québec et le quadrant nord-ouest de l'océan Atlantique. Cette région fournit des services couvrant plus de 29 000 km de littoral, 2,5 millions de km² de plateau continental et 5 millions de km² dans la zone réglementaire de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (2,3 millions de km² à l'intérieur de la limite des 200 milles nautiques et 2,7 millions de km² à l'extérieur de la limite des 200 milles nautiques).

La région de l'Atlantique compte de nombreuses petites collectivités côtières dont tous les habitants entretiennent des liens avec l'eau. La Garde côtière est bien connue et intégrée dans chaque collectivité — c'est l'une de nos forces dans cette région. Une autre est notre longue histoire de travail organique avec les membres et les dirigeants des collectivités, comme cela se fait dans les petites collectivités. Par exemple, certains dirigeants locaux avec lesquels nous travaillons sont également membres de la Garde côtière auxiliaire. Ils ont une compréhension approfondie du travail que nous faisons, ce qui s'avère incroyablement précieux.

Aujourd'hui et à l'avenir, nous continuerons de formaliser l'engagement communautaire et de créer ces liens. Par le passé, nous nous engageons principalement par rapport à des préoccupations opérationnelles, et nous continuons à le faire. Aujourd'hui, nous nous concentrons également sur des priorités stratégiques qui vont de la réconciliation et l'établissement de nos partenariats avec les peuples autochtones à la promotion de l'économie océanique et de la reprise économique.

La demande pour nos services augmente et les attentes relativement à ce que la Garde côtière peut et doit faire sont élevées. Il existe une forte demande pour l'intégration de la Garde côtière aux cercles de décision. Qu'il s'agisse d'aider à protéger les mammifères marins comme les baleines noires de l'Atlantique Nord ou de s'occuper des navires préoccupants, nous participons au dialogue sur les questions maritimes avec les dirigeants de chacune des provinces de l'Atlantique, qu'il s'agisse des dirigeants autochtones, des maires, des conseillers municipaux ou des représentants et groupes provinciaux et fédéraux.

Comme c'est le cas dans d'autres régions, nos besoins en main-d'œuvre sont au premier plan. Au cours de la période de planification, nous nous concentrerons sur le recrutement et le maintien de l'effectif, nous trouverons des moyens de constituer une réserve de main-d'œuvre qualifiée et nous nous attaquerons à des questions d'importance capitale comme le régime de rémunération, la gestion de la charge de travail, les classifications et les retards dans la dotation en personnel.

D'un point de vue opérationnel, nous opérons dans des environnements marins qui présentent des difficultés uniques propres à chaque province. À Terre-Neuve-et-Labrador, cela comprend la baie Placentia et le détroit de Belle Isle; en Nouvelle-Écosse, le détroit de Canso; au Nouveau-Brunswick, la baie de Fundy; et à l'Île-du-Prince-Édouard, le détroit de Northumberland. Certains risques régionaux sont permanents à cause de l'immensité et la diversité de la zone opérationnelle, zone qui est confrontée à des conditions météorologiques extrêmes. Nous opérons dans un environnement qui connaît une activité commerciale toute l'année et un usage traditionnel saisonnier. Nous continuons à planifier et à mettre en œuvre des mesures pour faire face à ces risques.



Région du Centre

La région du Centre fonctionne dans un contexte unique couvrant les Grands Lacs, la Voie maritime du Saint-Laurent et la moitié nord du golfe du Saint-Laurent, qui comprend des déplacements maritimes ayant une incidence sur cent millions de personnes qui reçoivent des marchandises par voie maritime. Il s'agit d'un réseau de transport vital pour les marchandises échangées entre l'Amérique du Nord et plus de 59 marchés d'outre-mer. La région compte plus de 100 ports et quais commerciaux en activité. Ils sont à l'origine de 35 milliards de dollars d'activités économiques et de 238 000 emplois au Canada et aux États-Unis.

La région du Centre compte plus de 50 collectivités et organisations autochtones côtières en Ontario et au Québec, qui ont un large éventail de priorités et de préoccupations liées au mandat de la Garde côtière. La région évolue dans un contexte de grande valeur patrimoniale, sociale et écologique et dans un écosystème unique d'une grande richesse biologique.

Certains de nos principaux risques sont liés à l'augmentation de la densité du trafic maritime, en partie due à de grands projets, ainsi qu'à l'accroissement de la taille des navires. En outre, l'industrie réclame sans cesse un prolongement de la saison de navigation et un plus grand nombre de brise-glaces, ainsi que le maintien efficace des volumes de dragage.

Ces risques sont atténués de plusieurs manières. Sur le plan opérationnel, nous maximisons l'approche par zone du déglacage et nous complétons notre capacité par l'entremise de contrats de déglacage, et nous appuyons en parallèle un recours accru à la navigation électronique. Nous adoptons une approche proactive pour la communication et la mobilisation de l'industrie pour garantir une collaboration sur ces questions.

Nous avons également progressé dans l'établissement de relations avec des partenaires autochtones. Un large éventail de priorités et

de préoccupations nécessiteront un effort et une collaboration continus. Nous continuerons à déterminer les possibilités de collaboration, comme la formation et les exercices, de même que des moyens de mieux transmettre l'information. Nous nous concentrerons également sur les accords de contribution et les possibilités d'approvisionnement qui favorisent et facilitent la participation des Autochtones.

Le recrutement et le maintien en poste demeureront un défi. Face à la concurrence, il sera important de démontrer l'intérêt de se joindre à la Garde côtière et de s'assurer que nous offrons le soutien nécessaire à nos employés, notamment en leur offrant un environnement de travail plus favorable à la famille et un équilibre travail-vie personnelle.

La région du Centre est une région bilingue, ce qui représente à la fois un défi et une force. L'apprentissage d'une deuxième langue exige un investissement continu en temps et un engagement élevé de la part de l'employé, tant au travail que dans la collectivité. Ces exigences peuvent créer des obstacles au perfectionnement interne de la main-d'œuvre et nuire à la motivation des employés. Notre région continuera à soutenir le bilinguisme en encourageant la formation linguistique.

Étant donné que plus de 25 % de la main-d'œuvre basée à terre est susceptible de prendre sa retraite au cours des cinq prochaines années, la priorité de la région consistera à mettre en œuvre un transfert efficace des connaissances avant que ces employés quittent l'organisation, et à perfectionner le personnel restant et les nouveaux employés grâce à des plans de gestion des talents. Nous sommes dans une période de croissance et de professionnalisation accrue. Une structure, des processus et une gouvernance plus robustes qui renforcent la maturité organisationnelle sont déjà en train d'être intégrés à la Garde côtière de l'avenir. Plus que jamais, nous nous concentrons sur les opérations régionales et sur un soutien complet à nos activités opérationnelles.



Région de l'Ouest

La région de l'Ouest couvre une vaste masse terrestre (quatre provinces et le Territoire du Yukon) ainsi que 27 000 km de littoral, et la Garde côtière doit respecter des obligations internationales en matière de recherche et de sauvetage jusqu'au milieu du Pacifique. La région de l'Ouest ne connaît pas de grandes variations saisonnières sur l'eau comme les autres régions (la glace de mer y est inexistante), ce qui fait en sorte que les activités sur l'eau y sont nombreuses et constantes. Près de la moitié du trafic qu'effectuent les navires nationaux des Services de communication et de trafic maritimes a lieu dans la région de l'Ouest.

La reconnaissance des efforts et de la valeur de la Garde côtière et, par conséquent, notre moral ont grimpé de façon exponentielle. Cela s'explique en partie par l'attention nationale et internationale portée à la Garde côtière dans la région de l'Ouest au cours des dernières années. Cette attention était notamment suscitée par les situations d'urgence et les grands projets d'aménagement pour lesquels la Garde côtière a joué un rôle essentiel, non seulement dans les volets opérationnels comme la planification et la préparation, mais aussi dans la sensibilisation et la confiance du public dans notre capacité d'intervention.

Au cours des prochaines années, la région continuera à collaborer avec les collectivités autochtones et autres collectivités côtières en tant que partenaires du dispositif de sécurité maritime. Nous avons l'occasion de continuer à établir et à développer des relations et des partenariats durables avec les Premières Nations situées le long de la côte, dont le nombre dépasse la soixantaine. Le personnel de la région est également déterminé à développer certains aspects comme les possibilités de formation conjointe, le programme de bateaux communautaires, et bien d'autres.

En ce qui concerne les préoccupations et priorités opérationnelles, la région se concentre sur le canal de Portland et les exportations minières, incluant l'incidence sur le trafic des gros navires et les préoccupations et droits de nos partenaires autochtones.

Pour ce qui est du passage intérieur, la région étudie les moyens nécessaires pour le trafic de remorqueurs. Dans le couloir de Kitimat, les domaines de préoccupation sont les effets des aménagements relatifs au gaz naturel liquéfié et la gestion des routes. Le passage Seymour est une zone où le trafic des navires de croisière et des remorqueurs est important, ce qui augmente les risques opérationnels. Nous continuerons à évaluer ces risques, à y répondre, et à intégrer un examen des lacunes et des mesures d'atténuation pour toutes les côtes et tous les risques.

L'une des plus grandes avancées réalisées par la Garde côtière est d'avoir appris et mis en pratique les méthodes de collaboration à même d'étendre notre prestation de services et d'atteindre des objectifs communs. L'adoption du Système de commandement d'intervention est l'une de ces méthodes, car la région a fait l'expérience directe de la façon dont l'inclusion des Autochtones, des partenaires provinciaux et d'autres personnes dans le processus décisionnel partagé du commandement unifié permet une intervention beaucoup plus efficace.

Dans les années à venir, il s'agira d'accroître la diversité et l'inclusion de la main-d'œuvre et de tirer parti de l'ingéniosité de l'ensemble du personnel de la Garde côtière. Ces éléments sont essentiels à la mission de la région, tout comme la promotion de l'innovation. On accorde beaucoup d'attention à la manière dont la fonction publique peut et doit être innovante, prête à prendre des risques et à apprendre de ces expériences. Les gens de métier qualifiés de la Garde côtière et du milieu des marins sont magistraux à cet égard, et ils continueront de l'être.

Annexe A : Engagements de la Garde côtière canadienne

Diversité, équité et inclusion

Engagement	BPR	Échéance
Créer et distribuer un uniforme de travail modernisé et conçu selon les principes de l'Analyse comparative entre les sexes Plus.	DG, Personnel	2023
Diriger une analyse du marché du travail maritime qui débutera à l'automne 2022 et qui comprendra un plan mesurable et réalisable pour des initiatives efficaces et respectueuses de sensibilisation, de recrutement et de maintien en poste visant spécifiquement les groupes désignés sous-représentés en matière d'emploi (femmes, Autochtones, personnes handicapées et minorités visibles). Ce plan, associé aux tendances et commentaires ciblés lors de la campagne de recrutement « Tout le monde sur le pont » de l'automne 2022, servira non seulement de base au plan de recrutement des marins dans le cadre de l'Initiative de continuité de la flotte, mais aussi à d'autres initiatives de recrutement à court, moyen et long terme.	DG, Personnel	T4 2023-24
Continuer à travailler avec La Gouvernance au Féminin (LGAF), une organisation à but non lucratif qui soutient le développement du leadership, l'avancement professionnel et l'accès des femmes aux postes de direction, afin d'améliorer la parité entre les sexes en milieu de travail. LGAF attribuera un niveau de certification à la Garde côtière pour évaluer les progrès réalisés vers les différents niveaux de certification dans le but d'atteindre et de maintenir la parité des sexes en milieu de travail. Les résultats atteints par la Garde côtière pour 2022 seront annoncés en 2023. La Garde côtière s'est engagée à répéter cet exercice chaque année.	DG, Personnel	T4 2022-23
Diriger l'initiative de recrutement nationale axée sur l'équité en matière d'emploi « Tout le monde sur le pont ». L'objectif de cette initiative est d'offrir des possibilités de dotation de talents prêts à l'emploi pour les gestionnaires d'embauche de la flotte de la Garde côtière, tout en augmentant la représentation interne afin qu'elle reflète correctement la population canadienne.	DG, Personnel	T4 2022-23

Premier pilier stratégique : Notre personnel

Objectif 1 : Attraction et recrutement

Engagement	BPR	Échéance
Diriger l'élaboration d'un plan de personnel opérationnel à l'échelle de la Garde côtière pour appuyer les priorités émergentes et essentielles propres à la flotte de l'avenir.	DG, Personnel	T4 2022-23
Maintenir la capacité de renseignement opérationnel relative aux régions en prévision d'une demande accrue découlant du projet de durabilité de la flotte.	DG, Personnel	Continue

Objectif 2 : Formation

Engagement	BPR	Échéance
Obtenir l'approbation finale de la gouvernance de la formation du Collège pour cibler les compétences évolutives nécessaires aux opérations de la flotte et à la formation associée pour le personnel opérationnel.	DG, Personnel	T1 2022-23
Assurer le maintien et l'évolution de la gouvernance de la formation du Collège, en adoptant une approche active de la détermination, de l'élaboration, de la conception et de la prestation de formations pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisation.	DG, Personnel	Continue
Assurer la désignation de l'infrastructure, des systèmes et des outils indispensables au Collège pour appuyer la durabilité de la flotte, le Plan de protection des océans et la Stratégie de l'économie bleue, selon les besoins.	DG, Personnel	Continue
Renforcer les possibilités de mobilisation internationales avec les institutions de formation maritime.	DG, Personnel	Continue
Par l'entremise de sa relation avec l'Association canadienne des instituts de formation maritime, le Collège explorera les possibilités de cibler les possibilités de transition et la formation connexe à l'appui des postes cotés requis sur les navires.	DG, Personnel	T4 2022-23
Élaborer un plan de formation national afin de prévoir les besoins en formation opérationnelle sur une période de trois ans. L'objectif est de planifier les ressources en conséquence pour faciliter l'accès à la formation.	DG, Personnel	T4 2022-23
Créer des outils de formation et fournir une formation directe aux bureaux régionaux sur l'utilisation efficace des systèmes utilisés par la Direction générale du personnel.	DG, Personnel	T4 2022-23
Utiliser des plateformes nouvelles et innovantes pour la communication et la formation axées sur le personnel navigant et les gardiens de phare.	DG, Personnel	T4 2022-23
Élaborer et lancer un programme de formation sur le savoir-faire en matière de données pour s'assurer que les administrateurs des données, les consignataires des données, les utilisateurs de données et de renseignements analytiques et les autres employés disposent des connaissances et de l'expertise nécessaires pour répondre aux attentes liées à leur rôle.	DG, IPE	T4 2023-24

Objectif 3 : Gestion de carrière

Engagement	BPR	Échéance
Appuyer les employés en créant des occasions de formation formelle pour promouvoir le perfectionnement professionnel et améliorer le maintien en poste.	DG, Personnel	Continue

Objectif 4 : Santé

Engagement	BPR	Échéance
Établir un cadre de prévention des blessures.	DG, Personnel	T4 2022-23
Renforcer la santé organisationnelle de la Garde côtière en mettant en œuvre des outils sur la gestion du stress à la suite d'un incident critique, la formation sur la résilience après un traumatisme, le service Wounded Warriors, la promotion de la santé en mer et un programme de récompenses et de reconnaissance plus étoffé.	DG, Personnel	T4 2022-23 et continue

Deuxième pilier stratégique : Nos actifs

Objectif 1 : Livraison de la nouvelle flotte

Engagement	BPR	Échéance
Continuer à fournir de nouveaux bateaux de recherche et sauvetage en vertu d'un contrat de location.	DG, AN	2024
Faire progresser la conception, l'ingénierie et la construction d'un navire semi-hauturier de recherche halieutique.	DG, AN	2024
Faire progresser la construction et préparer la livraison du navire hauturier de recherche halieutique et océanographique qui remplacera le NGCC <i>Hudson</i> .	DG, AN	2025
Achever les travaux d'ingénierie de construction et commencer la construction du patrouilleur hauturier et du patrouilleur de l'Arctique de la Garde côtière.	DG, AN	2023-24
Faire progresser la conception et l'ingénierie de la construction des navires polyvalents et des brise-glaces destinés aux programmes.	DG, AN	2024
Faire progresser les plans relatifs à la nouvelle catégorie de navires semi-hauturiers polyvalents.	DG, AN	2024
Commencer l'ingénierie de conception pour les brise-glaces polaires.	DG, AN	2022-23
Commencer l'ingénierie de construction et l'acquisition d'articles à long délai d'exécution pour préparer la construction des brise-glaces polaires.	DG, AN	2022

Objectif 2 : Exploitation et entretien de la nouvelle flotte

Engagement	BPR	Échéance
Entreprendre le renouvellement de la flotte en respectant le principe clé de la modularité des missions.	DG, AN	2024
Mettre à jour le plan d'entretien pluriannuel de la Garde côtière afin de combler toute lacune liée à l'entretien de la flotte.	DG, STI	T3 2022-23

Objectif 3 : Prolongement de la vie des navires

Engagement	BPR	Échéance
Poursuivre la conversion du nouveau brise-glace léger.	DG, STI	T2 2024-25
Terminer la conversion du NGCC <i>Vincent Massey</i> .	DG, STI	T2 2022-23
Poursuivre la mise en œuvre du programme de PVN exhaustif afin d'accroître la fiabilité et la disponibilité des navires de la Garde côtière. Les travaux prévus comprennent ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> Terminer le PVN du NGCC <i>Kopit Hopson 1752</i> Terminer le PVN combiné du NGCC <i>Cape Roger</i> et du NGCC <i>Cygnus</i> Poursuivre le PVN du NGCC <i>George R. Pearkes</i> Terminer le PVN du NGCC <i>Amundsen</i> (phase 2) Terminer le PVN du NGCC <i>Sir Wilfred Grenfell</i> Poursuivre le PVN du NGCC <i>Griffon</i> Poursuivre le PVN du NGCC <i>Sir Wilfrid Laurier</i> Poursuivre le PVN du NGCC <i>Louis S. St-Laurent</i> (quatre phases) Poursuivre le PVN des bateaux de 47 pieds 	DG, STI	T3 2022-23 T3 2022-23 T1 2024-25 T2 2022-23 T1 2022-23 T2 2025-26 T1 2023-24 T3 2027-28 T1 2028-29

Objectif 4 : Actifs terrestres

Engagement	BPR	Échéance
Déterminer quels sont les besoins en infrastructures côtières pour soutenir le concept de modularité des navires de la future flotte.	DG, AN et DG STI	T4 2024-25
Mettre en œuvre les protocoles et les procédures de la Garde côtière en ce qui a trait aux actifs et aux inventaires.	DG, STI	T1 2022-23
Terminer la mise en œuvre des stations de recherche et de sauvetage en vertu du Plan de protection des océans.	DG, STI	T4 2022-23
Évaluer l'état des installations côtières de la Garde côtière qui sont nécessaires au soutien de la future flotte.	DG, STI	T4 2022-23
Terminer les achats d'équipement d'intervention environnementale en vertu du Plan de protection des océans.	DG, STI	T4 2022-23
Achever le projet des radars et le projet OpNet du Plan de protection des océans.	DG, STI	T4 2022-23
Lancer la mise en œuvre complète du programme de gestion du cycle de vie des actifs d'intervention environnementale.	DG, STI	T1 2022-23
Terminer la fabrication des bouées quatre saisons (52 bouées) dans le secteur du Saint-Laurent.	DG, STI	T1 2022-23
Renouveler l'infrastructure informatique du Collège de la Garde côtière canadienne afin d'en faire profiter les étudiants, d'augmenter la bande passante et d'offrir de la formation à distance par Internet.	DG, STI	T4 2022-23

Troisième pilier stratégique : Nos services

Objectif 1 : Concrétiser l'apport de la Garde côtière au Plan de protection des océans

Engagement	BPR	Échéance
Collaborer avec les partenaires pour mettre en œuvre le nouveau portefeuille de projets du Plan de protection des océans, guidé par une structure robuste de gouvernance et de rapport.	DG, IPE	T4 2023-24

Objectif 2 : Grands projets de ressources

Engagement	BPR	Échéance
Continuer de travailler avec les groupes autochtones pour mettre en œuvre la mesure d'accommodement sur l'élaboration conjointe de l'intervention communautaire liée au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.	DG, Intervention	T4 2023-24

Objectif 3 : Révision des niveaux de service

Engagement	BPR	Échéance
Actualiser et publier les niveaux de service afin de refléter correctement l'environnement opérationnel et les normes de service actuels de la Garde côtière.	DG, FSM	T4 2022-23

Objectif 4 : État de préparation des programmes

Engagement	BPR	Échéance
Élaborer un profil de préparation pour chaque programme d'intervention (Intervention environnementale, Recherche et sauvetage et Navires préoccupants) en mettant l'accent sur une évaluation des trois principales composantes de la préparation (personnes, actifs et capacité par rapport à la demande) afin de cerner les écarts entre les besoins actuels et les exigences prévues des missions futures.	DG, Intervention	T4 2022-23
Élaborer un profil de préparation pour tous les programmes de navigation maritime.	DG, FSM	T3, 2022-23

Objectif 5 : Modernisation du programme de navigation maritime et des services de sécurité

Engagement	BPR	Échéance
Élaborer une stratégie pour faire progresser la modernisation des programmes de navigation maritime et des systèmes de sécurité, y compris les initiatives liées à la navigation électronique et aux voies navigables numériques, et orienter les investissements vers les aides à la navigation et les Services de communication et de trafic maritimes.	DG, FSM	T3 2022-23
Élaborer un cadre de connaissance du domaine maritime dans le but de comprendre les activités maritimes, d'identifier les menaces le plus rapidement possible et de faciliter le partage de l'information avec les partenaires multinationaux. Le cadre décrira les responsabilités, les obligations, l'utilisation et le maintien des capacités de la connaissance du domaine maritime canadien par la Garde côtière.	DG, FSM	T3 2022-23

Objectif 6 : Favoriser l'innovation

Engagement	BPR	Échéance
Créer une feuille de route de la Garde côtière vers la résilience climatique qui soit conforme aux objectifs établis dans la Stratégie pour un gouvernement vert et qui comprenne un travail de collaboration pour faire progresser les projets du Fonds pour un gouvernement vert.	DG, IPE	T4 2022-23
Assurer l'établissement et la durabilité d'un plan de décarbonisation de la flotte opérationnelle de la Garde côtière.	DG, IPE	T4 2022-23
Continuer à renforcer la capacité d'expérimentation interne en améliorant la gouvernance de l'unité de transformation et d'innovation grâce à la mise en place d'un horizon de planification de trois ans afin d'identifier, d'évaluer et de séquencer les initiatives d'innovation en fonction des priorités et des objectifs stratégiques de l'organisation.	DG, IPE	Continue
Faire progresser le développement de deux nouvelles technologies de récupération de l'énergie cinétique susceptibles d'aider la Garde côtière à compenser les besoins en énergie à bord de ses navires; de permettre aux actifs de tirer avantage de capacités futures grâce à l'utilisation de systèmes de capteurs décentralisés à bord des navires ou des aides à la navigation; de réduire la contrainte et la fatigue des matériaux des navires et d'améliorer le confort de l'équipage et des opérateurs.	DG, IPE	T4 2023-24
Fournir des renseignements de haute qualité et en temps opportun sur la contamination marine, l'état des glaces et les écosystèmes côtiers en développant, démontrant et testant un prototype de système d'observation et de surveillance de la Terre.	DG, IPE	T4 2022-23

Quatrième pilier stratégique : Notre gouvernance

Objectif 1 : Renforcer les politiques, processus, procédures et systèmes nationaux

Engagement	BPR	Échéance
Élaborer un plan stratégique à long terme pour articuler la vision et la mission de la Garde côtière jusqu'en 2050 et au-delà. Le plan décrira les opérations, les programmes et les services futurs de l'organisation, en tenant compte de facteurs comme le changement climatique, la numérisation des services, l'évolution des réalités géopolitiques, le renouvellement de la flotte et les nouvelles exigences en matière de main-d'œuvre afin de s'assurer que la Garde côtière demeure pertinente pour les Canadiens et qu'elle est en mesure de s'adapter au nouvel environnement opérationnel dynamique de l'avenir.	DG, IPE	T3 2022-23
Examiner et mettre à jour les documents clés, comme les protocoles d'entente interministériels sur la collaboration avec les principaux partenaires aux fins d'intervention et le Plan national d'urgence pour les déversements en mer : <ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'entente entre Transports Canada et la Garde côtière – annexe sur l'intervention environnementale. • Protocole d'entente entre Environnement et Changement climatique Canada et la Garde côtière. • Protocole d'entente sur l'intervention environnementale conclu entre le Secteur des sciences du MPO et la Garde côtière. 	DG, Intervention	T3 2022-23 T4 2022-23 T1 2022-23
Terminer l'élaboration du Programme des navires préoccupants défini dans le cadre du Plan de protection des océans et amorcer la transition vers la mise en service à compter d'avril 2022.	DG, Intervention	T4 2022-23
Définir la stratégie d'intervention et de gestion des incidents de la Garde côtière en mettant à jour le plan du Système de commandement d'interventions (maintenant appelé Plan de gestion des incidents de la Garde côtière), notamment en précisant les structures de commandement et de contrôle afin de répondre efficacement aux incidents maritimes.	DG, Intervention	T3 2022-23
Élaborer une stratégie de formation pour l'utilisation du Système de commandement d'intervention (SCI) et la gestion des incidents en misant sur les bons résultats de l'approche adoptée lors de la mise en œuvre du SCI, afin de garantir que des améliorations sont apportées à la formation sur le SCI et la gestion des incidents dans les deux langues officielles.	DG, Intervention	T3 2022-23
Élaborer une stratégie pour améliorer les processus et les procédures liés à l'amélioration continue et aux leçons apprises afin de guider les exercices et les activités de formation futurs, améliorant ainsi l'état de préparation des programmes.	DG, Intervention	T4 2022-23
Optimiser le programme des hélicoptères et un concept d'opération pour l'intégration de systèmes d'aéronefs télépilotés aux opérations de la Garde côtière.	DG, FSM	T2 2022-23
Lancer un examen des services des aéronefs en collaboration avec Transports Canada afin de déterminer la structure organisationnelle idéale pour la prestation des secteurs d'activité de la Direction générale des services des aéronefs de Transports Canada dans le but de maximiser l'efficacité financière et opérationnelle au profit des Canadiens.	DG, FSM	T4 2022-23

Engagement	BPR	Échéance
Mettre en œuvre un modèle d'établissement des coûts plus prévisible comprenant un coût salarial fixe pour chaque navire, sous réserve de l'approbation par la haute direction d'un taux de facteur de relève approprié.	DG, FSM	T4 2022-23
Conformément au budget de la Garde côtière et au cycle de planification des activités, mettre à jour les énoncés et les évaluations des risques de la Garde côtière pour aider à orienter les objectifs stratégiques et les engagements respectifs du Plan intégré des activités et des ressources humaines de l'organisme.	DG, IPE	T4 2022-23
Mettre en œuvre un nouveau processus d'affectation des budgets de fonctionnement de la Garde côtière pour permettre une meilleure prise de décisions concernant les stratégies de surprogrammation et de gestion de la trésorerie à l'échelle de l'Agence.	DG, IPE	T4 2022-23
Mettre en œuvre et rendre opérationnel un nouveau programme et un centre d'excellence de gestion et d'analyse des données pour la Garde côtière.	DG, IPE	T4 2024-25
En accord avec la création d'une équipe provisoire de gestion des uniformes, mettre en place un centre de coûts et des processus centralisés pour assurer un suivi continu des dépenses liées à l'achat d'uniformes.	DG, Personnel	T3 2022-23
Continuer d'agir à titre de chargé de projet pour le renouvellement par les tiers des Centres des opérations de la sûreté maritime et coordonner l'élaboration du plan d'évaluation et la réalisation de l'évaluation.	DG, FSM	T2 2022-23

Objectif 2 : Mobiliser l'industrie et les usagers des services de la Garde côtière

Engagement	BPR	Échéance
Continuer à susciter la participation des intervenants de la Garde côtière à la définition des priorités de l'organisation afin que nous puissions continuer à mieux servir nos clients, et ajuster les exigences et les besoins grâce à des rapports réguliers sur les stratégies de mobilisation de l'industrie et internationales.	DG, IPE	T4 2022-23
La Garde côtière honorera son engagement de présider le Groupe de travail du Programme de prévention des urgences, de protection civile et d'intervention, et d'agir à titre de chef de délégation du Canada pour contribuer à l'avancement des objectifs canadiens dans la mesure du possible, compte tenu des événements géopolitiques qui ont une incidence sur le Conseil de l'Arctique.	Kathy Nghiem	T4 2023-24
Continuer d'agir à titre de coprésident du groupe de travail sur la cyber-évaluation de la connaissance du domaine maritime de CANUS et de président du groupe de travail nouvellement établi sur la cyber-évaluation de la connaissance du domaine maritime du Groupe des cinq. La Garde côtière poursuivra ses efforts de direction en faisant progresser la cybersécurité maritime au sein de ces partenariats et en parrainant une journée annuelle de l'industrie de la cybersécurité.	DG, FSM	Continue
Continuer à présider les comités de gouvernance des Centres des opérations de la sûreté maritime au cours de l'exercice 2022-2023, suivi d'un mandat d'un an à titre de vice-président au cours de l'exercice 2023-2024.	DG, FSM	Q1 2023-24

Objectif 3 : Mobiliser les partenaires autochtones

Engagement	BPR	Échéance
Mobiliser les collectivités autochtones et côtières pour apaiser leurs préoccupations en matière de sécurité maritime et d'intervention environnementale, notamment celles qui concernent les grands projets de ressources et d'infrastructures proposés (p. ex., mise en œuvre des mesures d'adaptation relatives au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain).	DG, Intervention	T4 2022-23
Soutenir la négociation d'accords, d'ententes et de cadres de réconciliation permettant d'établir des relations significatives et à long terme avec les partenaires autochtones afin de donner aux communautés les connaissances, le personnel, la formation et l'équipement nécessaires pour protéger les sites sacrés et d'importance culturelle sur leurs territoires traditionnels, ainsi que d'étendre le rôle des communautés autochtones dans le régime plus large de sécurité maritime.	DG, IPE DG, Intervention	T4 2022-23
Mettre en œuvre un cadre stratégique pour orienter la façon dont la Garde côtière continuera d'assurer une collaboration continue avec les partenaires autochtones.	DG, IPE	T3 2022-23
Continuer à fournir des avis de signalement de pollution marine à l'équipe d'intervention d'urgence en mer des Heiltsuks, située à Bella Bella, en Colombie-Britannique, et continuer à travailler à des activités d'intervention en collaboration entre la Garde côtière et l'équipe d'intervention d'urgence en mer.	DG, Intervention	T4 2022-23
Travailler avec l'Institut national des pêches autochtones à l'élaboration d'un document de pratiques exemplaires et d'orientation pour établir un processus permettant d'inclure de façon significative les perspectives, les connaissances et les voix des Autochtones dans le cadre stratégique national sur les relations avec les Autochtones de la Garde côtière canadienne et dans d'autres politiques et priorités nationales.	DG, IPE	T4 2022-23
Au moyen des structures de gouvernance pertinentes de la Garde côtière, veiller à ce que les préoccupations et les intérêts des Autochtones soient largement compris dans l'ensemble de l'organisme et soient de plus en plus intégrés aux politiques, aux programmes et aux activités.	DG, IPE	Q4 2022-23

Objectif 4 : Appuyer la mise en œuvre de la région de l'Arctique

Engagement	BPR	Échéance
Élaborer une stratégie pour l'Arctique de la Garde côtière et une stratégie interministérielle de sûreté maritime dans l'Arctique dans le cadre de l'engagement de la Garde côtière au sein du Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime.	CA, Arctique DG, IPE DG, FSM	T4 2022-23
Collaborer avec les organisations et le gouvernement Inuits pour soutenir la mise en œuvre des priorités relatives à la prestation des services dans l'Inuit Nunangat, conformément à la politique sur l'Inuit Nunangat, sous la direction du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne.	CA, Arctique	T4 2022-23

Annexe B : Stratégie de gestion du personnel de la Garde côtière canadienne

Hyperlien vers la [Stratégie de gestion du personnel](#)

Stratégie de gestion du personnel de la Garde côtière canadienne –
Rapport d'étape sur les engagements

Recrutement – Pilier I

Engagement	Date de livraison prévue dans le PIARH	Réalisations du T1 au T4	État (terminé, sur la bonne voie, retardé)
Mettre en place une stratégie de recrutement nationale qui comprend des plans visant à tirer parti de la technologie et des médias sociaux, et qui répond aux objectifs en matière de diversité et d'inclusion.	Printemps 2021-2022	<p>Création d'une stratégie de recrutement permanente et nationale.</p> <p>Création d'un groupe de travail national sur le recrutement.</p> <p>Création d'une boîte à outils sur le recrutement comprenant des ressources normalisées et du matériel promotionnel à l'intention des équipes de recrutement régionales.</p> <p>Le Collège de la Garde côtière canadienne (CGCC) a mené des activités de recrutement dans des écoles et lors d'événements à travers le Canada.</p> <p>Le CGCC a intensifié la publication de messages et l'affichage de publicités sur les plateformes de médias sociaux de la Garde côtière et du Collège visant les jeunes Canadiens, les étudiants et les adultes, et plus particulièrement les femmes, les peuples autochtones, les minorités visibles, le groupe 2SLGBTQ+ et les personnes handicapées.</p>	Terminé
Mettre au point le rapport sur les groupes à risque et les postes clés ainsi que les données sur les tendances démographiques connexes, afin de les inclure dans les stratégies de recrutement, de maintien en poste et de formation ciblées.	Automne 2021-2022	Le rapport sur les groupes à risques est terminé, de même que les consultations régionales sur les groupes à risques.	En cours

Formation – Pilier II

Engagement	Date de livraison prévue dans le PIARH	Réalizations du T1 au T4	État (terminé, sur la bonne voie, retardé)
<p>Établir une stratégie pour composer avec l'évolution des compétences associées à l'exploitation des nouveaux navires et les exigences de formation connexes.</p>	<p>Hiver 2021-2022</p>	<p>Le CGCC participe activement à l'initiative pour la durabilité de la flotte pour aider à déterminer les exigences en matière de formation et de développement professionnel pour le personnel navigant, de même que les infrastructures et les besoins technologiques associés.</p> <p>Les dernières étapes sont en cours pour la mise en œuvre et en service de Wärtsilä.</p> <p>Les simulateurs de positionnement dynamique sont en place et le programme d'apprentissage est en élaboration, incluant un cours pilote prévu à l'été 2022.</p> <p>La phase 2 de la simulation de déglçage est presque terminée.</p>	<p>Sur la bonne voie et reporté à l'été 2022-2023</p>
<p>Mettre en œuvre un cadre national de gouvernance de l'apprentissage reflétant le rôle central que joue le Collège de la Garde côtière canadienne.</p>	<p>Printemps 2022-2023</p>	<p>Le CGCC a créé une structure de gouvernance qui permet de cibler les besoins futurs en formation et en apprentissage pour appuyer nos employés dans la prestation de services aux Canadiens.</p> <p>Le statut de la priorisation et de l'élaboration des cours est actualisé chaque mois en collaboration avec le groupe restructuré de développement de l'instruction et soutien à l'éducation et le groupe d'entraînement opérationnel au Collège de la Garde côtière canadienne. Il s'agit d'une partie établie de la gouvernance de la formation qui comprend tous les conseils de direction de la Garde côtière.</p>	<p>Sur la bonne voie et reporté à l'été 2022-2023</p>
<p>Créer une bibliothèque de ressources de formation pour les employés afin d'accroître la sensibilisation aux engagements ministériels, y compris la santé mentale, la diversité et l'inclusion.</p>	<p>Automne 2021-2022</p>	<p>Les formations recommandées en perfectionnement professionnel ont été publiées sur le site intranet de la Direction générale du personnel de la Garde côtière, où l'on trouve des occasions d'apprentissage internes et externes.</p>	<p>Terminé</p>

Engagement	Date de livraison prévue dans le PIARH	Réalizations du T1 au T4	État (terminé, sur la bonne voie, retardé)
<p>Aider les employés à comprendre les compétences et les connaissances requises dans le cadre de leurs rôles actuels et de leurs aspirations professionnelles en utilisant des outils comme les programmes de formation en cours d'emploi, les programmes de perfectionnement en leadership et la formation spécialisée.</p>	<p>Été 2022-2023</p>	<p>Mise en œuvre par le CGCC de semaines de perfectionnement professionnel durant lesquelles tout le personnel a accès à des formations techniques professionnelles, des formations en ressources humaines et des formations en mieux-être dans les deux langues officielles.</p> <p>Le système de gestion de l'apprentissage OnCourse (Moodle) a été mis en œuvre et appuie la formation asynchrone en ligne. MS Teams est également utilisé pour appuyer la formation synchrone et pour intégrer des éléments synchrones aux cours en ligne.</p> <p>Programme de perfectionnement professionnel et d'apprentissage (PPPA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PPPA d'Intervention environnementale (IE) a été complété et approuvé par l'équipe de gestion des programmes d'IE. • PPPA des Centres d'opérations : Un groupe consultatif sur l'instruction a été créé et travaille à l'élaboration du PPPA des Centres d'opérations. 	<p>En cours</p>
<p>Lancer une initiative de formation en leadership pour aider les employés à acquérir des compétences clés en leadership dès le début de leur carrière.</p>	<p>Printemps 2022-2023</p>	<p>L'élaboration de deux cours de commandement a commencé en 2021-2022 pour les commandants subalternes et supérieurs.</p> <p>Les cours incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Exigences prévues par la loi et opérationnelles • Module 2 : Gestion des finances • Module 3 : Gestion du personnel • Module 4 : Gestion du matériel • Module 5 : Manœuvre des navires <p>Le programme de gestion des talents et de mobilité de la Garde côtière canadienne a été lancé pour 2022-2023 et fournira des compétences essentielles en leadership et en gestion.</p>	<p>Sur la bonne voie</p>
<p>Concevoir une plateforme de formation nationale intégrée pour tous les employés.</p>	<p>Hiver 2022-2023</p>	<p>Cet engagement a été annulé puisqu'il sera réalisé par l'entremise d'autres efforts.</p>	<p>Annulé</p>
<p>Élaborer un concept des opérations pour un nouveau centre d'apprentissage par simulation.</p>	<p>Automne 2021-2022</p>	<p>Une demande de financement a été soumise.</p>	<p>Sur la bonne voie</p>

Gestion de carrière – Pilier III

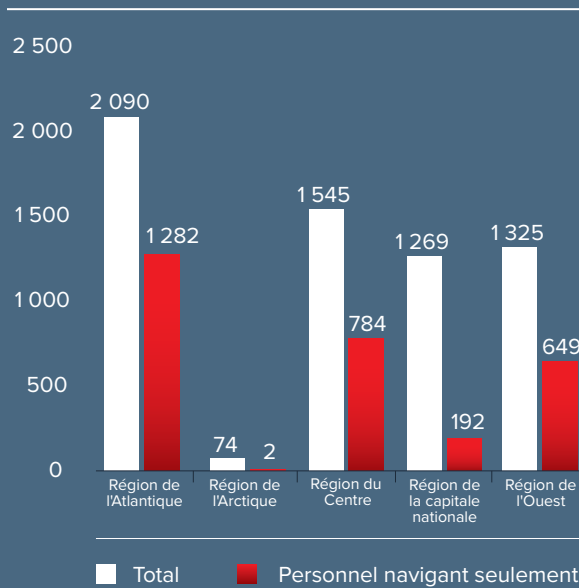
Engagement	Date de livraison prévue dans le PIARH	Réalisations du T1 au T4	État (terminé, sur la bonne voie, retardé)
Créer un outil de gestion de carrière en ligne fondé sur les compétences pour tous les membres du personnel navigant et les employés à terre.	Automne 2021-2022	L'Outil de compétences professionnelles a été lancé.	Terminé
Organiser des événements d'apprentissage sur la gestion de carrière pour les employés.	Été 2021-2022	<p>Le Réseau des professionnels de l'administration a organisé des séances « Demandez-moi n'importe quoi » sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SAP • la dotation en personnel • l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels • le Réseau des jeunes professionnels • l'utilisation de MS Teams Space <p>Le Réseau des professionnels de l'administration a lancé une initiative de formation par observation.</p>	Terminé

Santé – Pilier IV

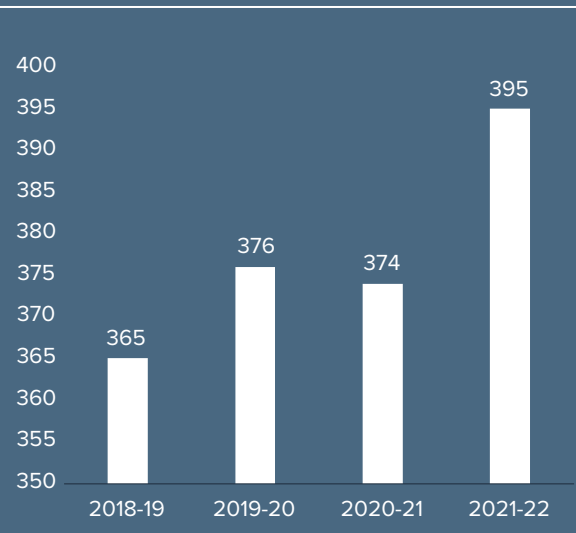
Engagement	Date de livraison prévue dans le PIARH	Réalisations du T1 au T4	État (terminé, sur la bonne voie, retardé)
Élaborer une stratégie globale à l'égard de la santé abordant notamment la question de l'avenir du télétravail.	Automne 2021-2022	<p>T3 : Les directives sur le travail virtuel/hybride ont été complétées et publiées sur l'intranet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources d'intégration incluent maintenant le soutien au travail virtuel. <p>T4 : Une ébauche de stratégie nationale sur le mieux-être holistique a été préparée.</p>	Sur la bonne voie / Terminé
Fournir, à l'échelle nationale, un accès à des professionnels de la santé mentale et une formation pour faciliter la gestion du stress en cas d'incident critique (GSIC).	Été 2021-2022	Un contrat national a été attribué à un professionnel de la santé mentale pour appuyer la GSIC en novembre 2021.	Terminé

Annexe C : Composition démographique de la Garde côtière canadienne

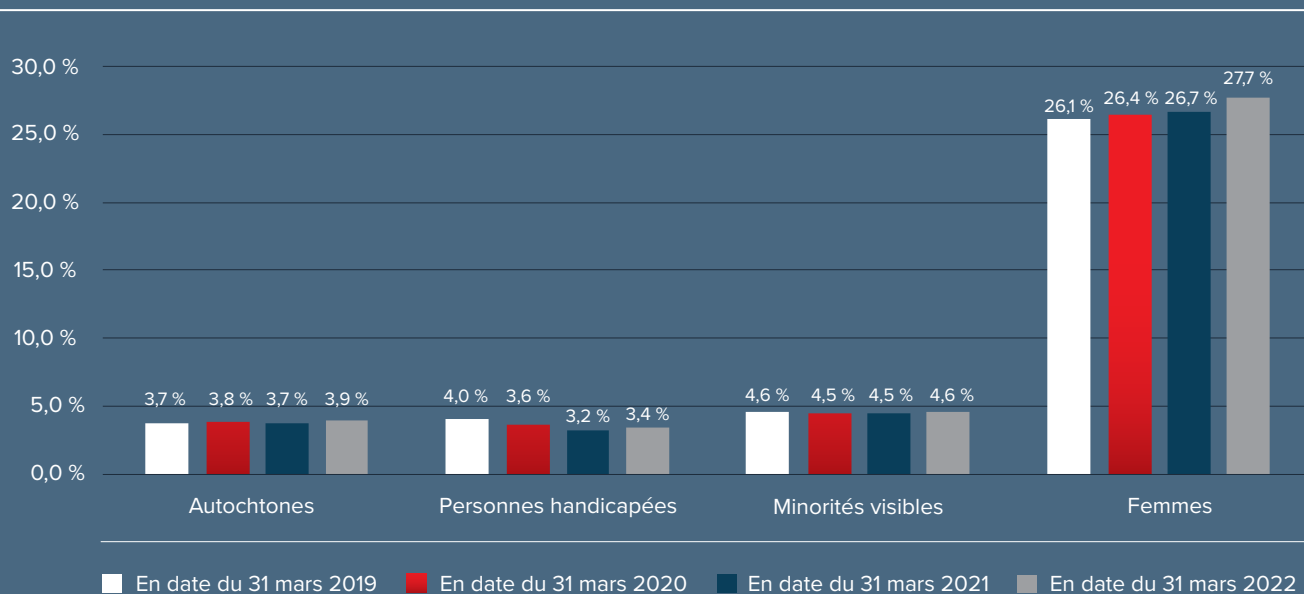
Répartition régionale des employés de la Garde côtière canadienne au 31 mars 2022



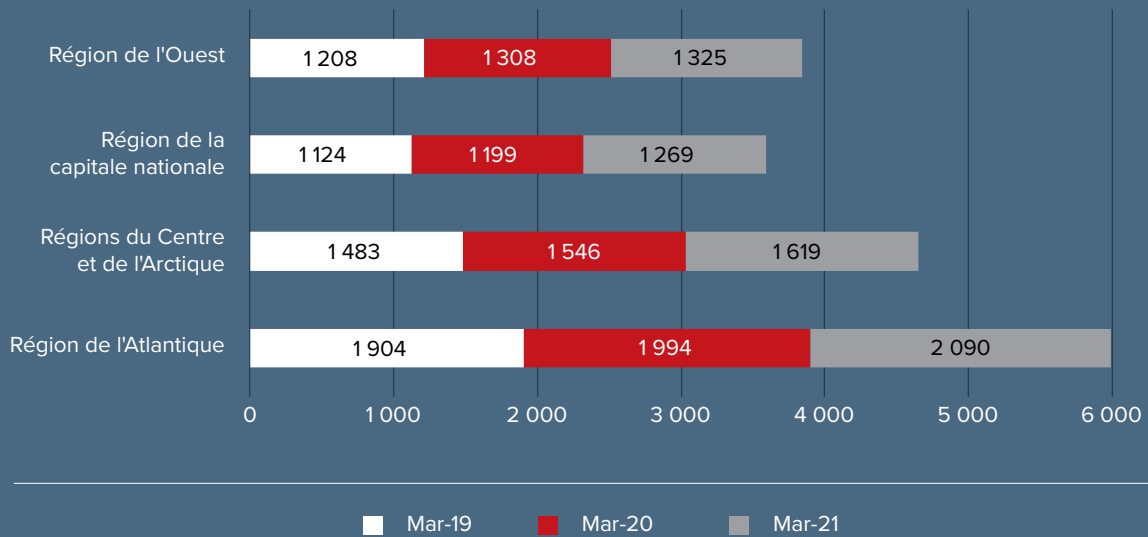
Embauche d'étudiants



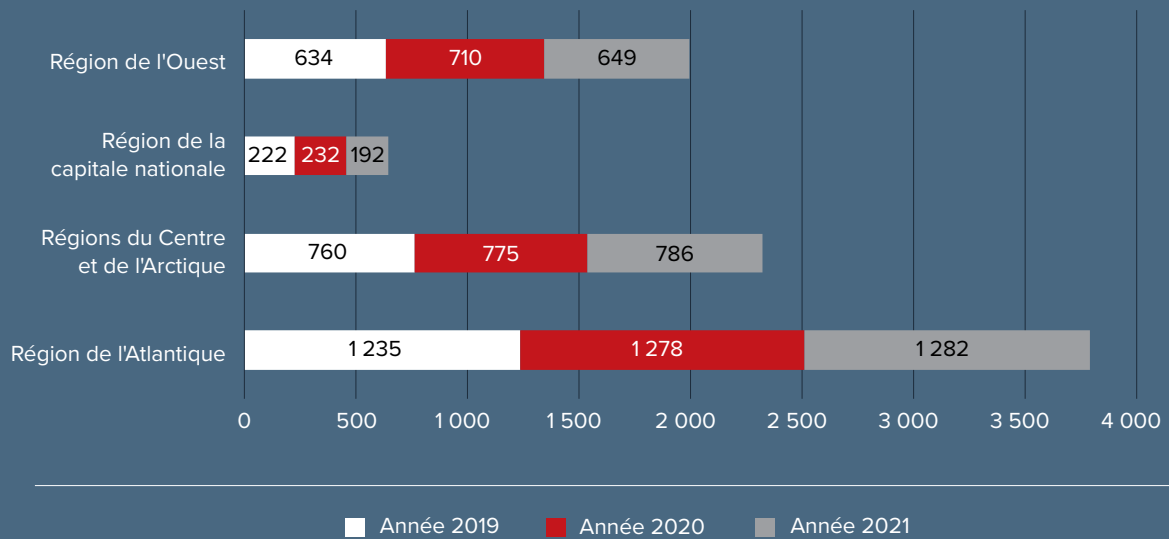
Représentation des groupes désignés par l'équité en matière d'emploi



Répartition des employés par région



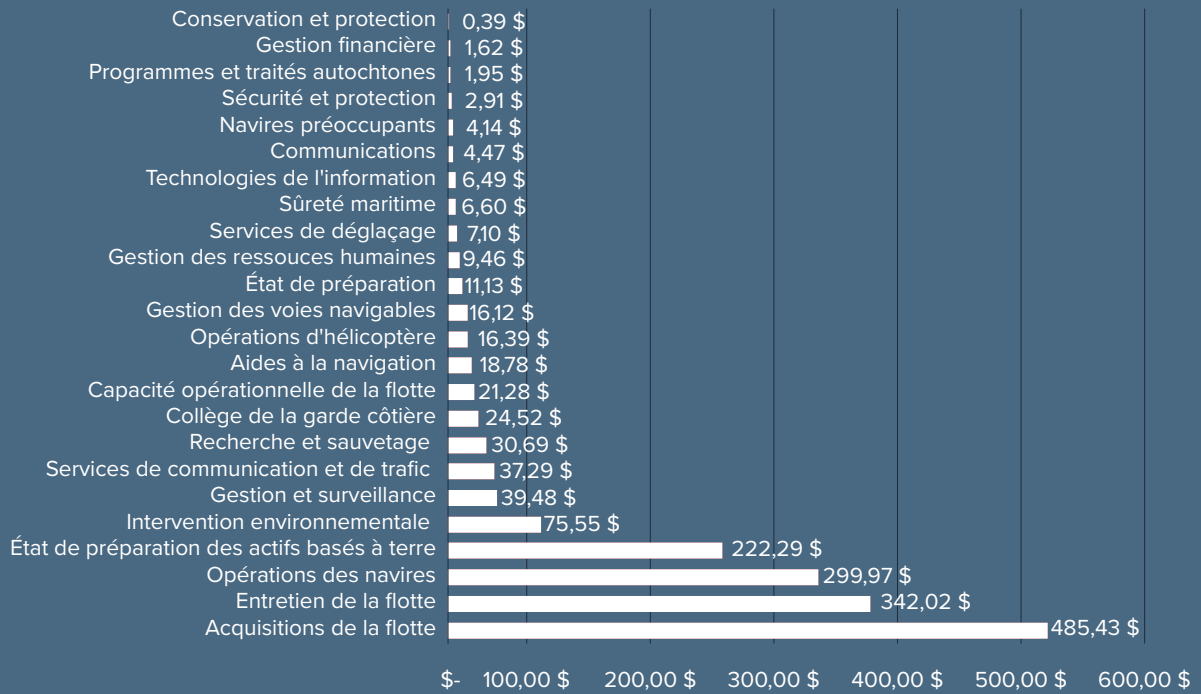
Répartition du personnel navigant par région



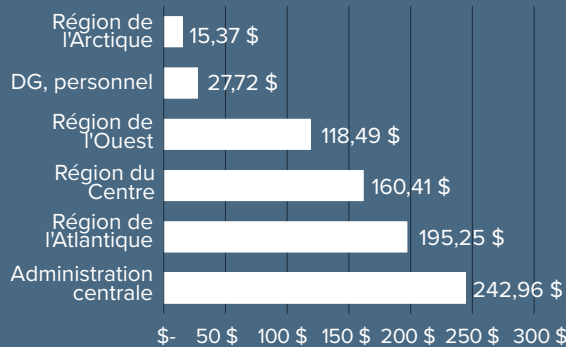
Annexe D : Finances de la Garde côtière canadienne

Année en cours :

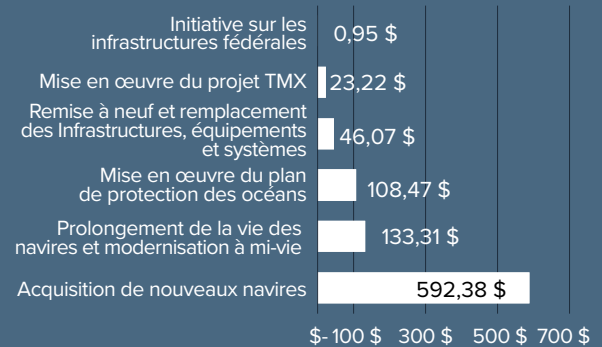
**Budget total de la Garde côtière canadienne
par programme (millions \$) pour l'exercice 2022-23**



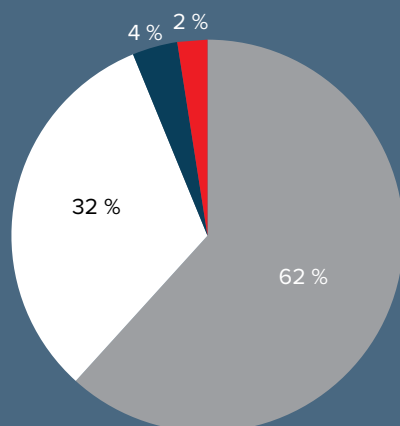
**Budget de fonctionnement par région
(millions \$) pour l'exercice 2022-23**



**Budget d'immobilisations par type de
projet (millions \$) pour l'exercice 2022-23**



Initiatives des subventions et contributions par pourcentage du budget total pour l'exercice 2022-23



Remarques :

Tous les crédits :

1. Les niveaux de référence totaux de la Garde côtière canadienne, qui s'élèvent à 1,686 million de dollars, ne comprennent pas le budget des recettes nettes en vertu d'un crédit, qui s'élève à 40 millions de dollars. L'exclusion des recettes permet au lecteur de voir les fonds utilisés par la Garde côtière canadienne pour couvrir les dépenses de fonctionnement, d'immobilisations et de contribution.
2. La ventilation des budgets directs des services internes est une nouveauté dans le rapport de cette année. Dans les rapports précédents, ces budgets faisaient partie du programme de capacité opérationnelle de la flotte, car ils représentent les frais généraux directs nécessaires au maintien des programmes de la Garde côtière canadienne.

Crédit 1 : Le budget de fonctionnement est basé sur les allocations initiales de l'exercice 2021-2022.

Crédit 5 :

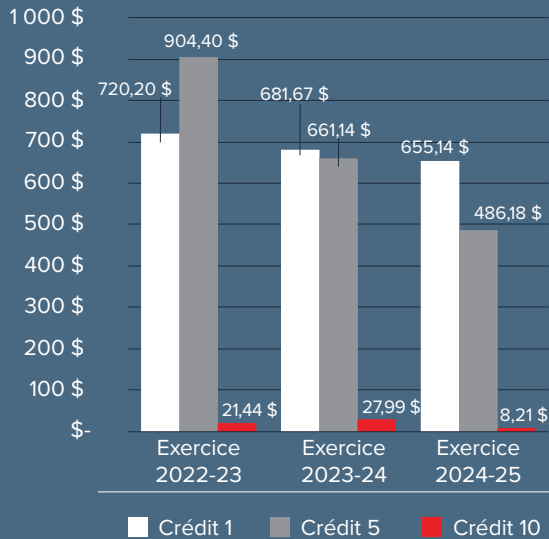
1. Le budget d'immobilisations est basé sur les allocations initiales de l'exercice 2021-2022.
2. L'acquisition de nouveaux navires concerne tous les grands projets de navires, y compris la Stratégie nationale de construction navale.
3. Le financement du Plan de protection des océans (PPO) et du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX) est lié à des présentations au Conseil du Trésor précises, conformément à la mise à jour annuelle des niveaux de référence de l'exercice 2021-2022 (y compris les reports de l'année précédente).
4. Le budget de prolongement de vie des navires comprend les fonds de tous les projets de prolongement de vie des navires de la Garde côtière canadienne.
5. La remise à neuf et le remplacement comprennent le financement de tous les actifs à terre et d'autres actifs à l'extérieur de la flotte de la Garde côtière canadienne (p. ex., aides flottantes, tours, sites, etc.).

Crédit 10 :

1. La fluctuation du financement de contribution de la Garde côtière canadienne est plus importante que celle des années précédentes en raison du financement du projet TMX.
2. Le financement du PPO et du projet TMX est lié à des présentations au Conseil du Trésor précises, conformément à la mise à jour annuelle des niveaux de référence de l'exercice 2021-2022, et ses contributions fluctuent d'un exercice financier à l'autre.
3. Le financement auxiliaire de la Garde côtière canadienne est continu (permanent).

Perspective triennale

Niveaux de référence futurs par crédit (millions \$)

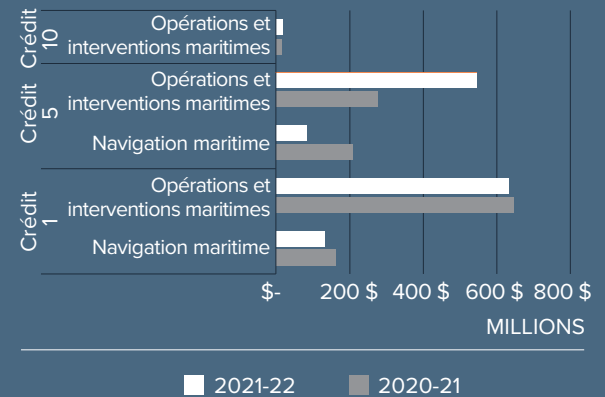


Remarques :

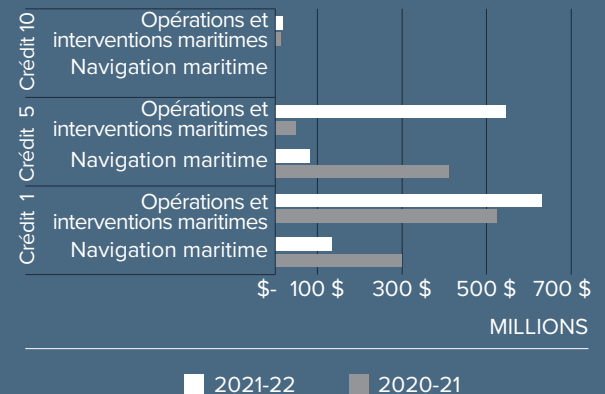
1. Le budget du crédit 1 diminue de 68 millions de dollars entre l'exercice 2021-2022 et l'exercice 2022-2023. Cela est dû à l'élimination de parties de certains programmes : PPO (30 millions de dollars), NHHH (21 millions de dollars), TMX (6 millions de dollars), PIEI (2 millions de dollars).
2. Les budgets des crédits 5 et 10 sont susceptibles d'être modifiés dans les années à venir en fonction des présentations au Conseil du Trésor et des reports qui pourraient être demandés.

Survol historique

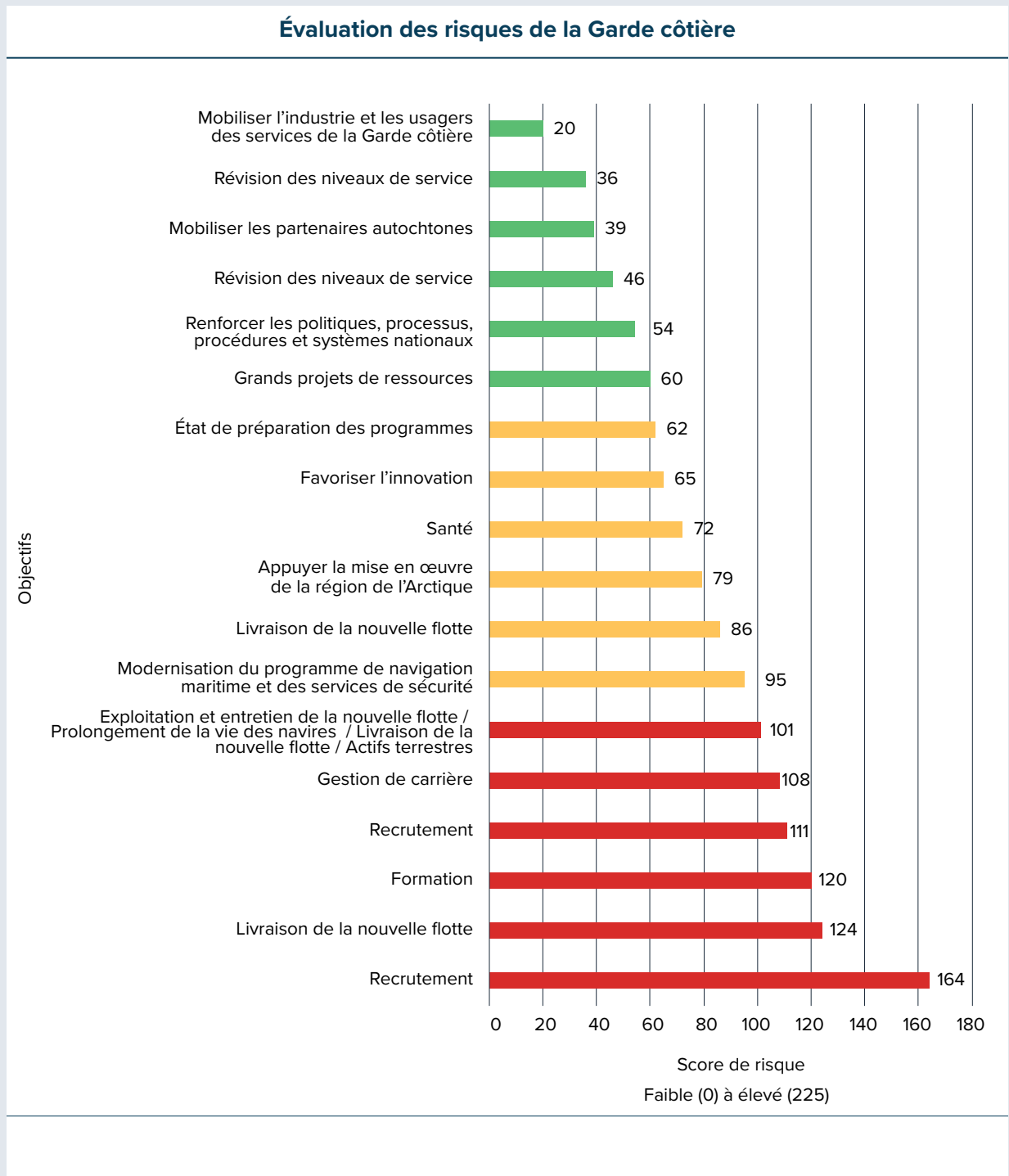
Historique des dépenses par crédit et par responsabilité fondamentale (millions \$)



Historique des dépenses par responsabilité fondamentale et par crédit (millions \$)



Annexe E : Profil de risque de la Garde côtière canadienne – évaluation et énoncé de risque



Pilier	Objectif clé pour atténuer le risque	Déclaration de risque	Score
Personnel	Attraction et recrutement	Si la Garde côtière ne s'occupe pas des postes clés à risque pour le personnel de première ligne, la capacité de l'organisation à fournir les programmes et services aux Canadiens pourrait être réduite.	164
Actifs	Livraison de la nouvelle flotte	Des retards dans la livraison de la nouvelle flotte pourraient créer des écarts dans la capacité opérationnelle et avoir une incidence sur les niveaux de service.	124
Personnel	Formation	Si le Collège ne suit pas le rythme de l'évolution de la technologie, de la démographie et des besoins en matière de perfectionnement professionnel, il pourrait perdre son statut de centre de formation de choix dans le domaine maritime.	120
Personnel	Attraction et recrutement	Si la Garde côtière n'utilise pas les médias sociaux et la technologie dans ses stratégies de recrutement, il pourrait y avoir une incidence sur les stratégies de recrutement, les niveaux de recrutement et l'atteinte des objectifs de la fonction publique fédérale visant à améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion.	111
Personnel	Gestion de carrière	Si le personnel ne bénéficie pas de possibilités de perfectionnement professionnel appropriées, il pourrait y avoir une incidence sur le recrutement et le maintien en poste des employés.	108
Actifs	Exploitation et entretien de la nouvelle flotte / Prolongement de la vie des navires / Livraison de la nouvelle flotte / Actifs terrestres	Si la Garde côtière ne concentre pas d'efforts continus sur l'excellence en matière de gestion de projet, de technique et de planification, il pourrait y avoir une incidence sur l'exploitation et l'entretien de ses actifs.	101
Services	Modernisation du programme de navigation maritime et des services de sécurité	Si la Garde côtière n'actualise pas ses outils technologiques et sa surveillance réglementaire et politique, elle ne sera pas en mesure de continuer à optimiser sa prestation de services ou de répondre à ses besoins en information ou à ceux des autres partenaires fédéraux de prestation de services et des utilisateurs de services.	95
Actifs	Livraison de la nouvelle flotte	Si la Garde côtière ne livre pas les nouveaux navires au moment opportun, il pourrait y avoir un désalignement des capacités des programmes étant donné la flexibilité limitée du plan de renouvellement de la flotte et des mesures provisoires visant à maintenir la capacité opérationnelle.	86
Gouvernance	Appuyer la mise en œuvre de la région de l'Arctique	Si la région de l'Arctique ne continue pas d'être mise en œuvre de façon collaborative avec les partenaires inuits et autochtones et qu'elle n'est pas guidée par les cinq piliers du rapport « What we Heard », la Garde côtière canadienne ne pourra pas profiter de la confiance développée avec ses partenaires inuits et autochtones pour améliorer la prestation des services.	79

Pilier	Objectif clé pour atténuer le risque	Déclaration de risque	Score
Personnel	Santé	Si la Garde côtière canadienne ne communique pas sa vision holistique de la santé, et par la suite, ne forme et ne soutient pas son personnel, il y aura une incidence sur la capacité de l'organisation à favoriser une main-d'œuvre en santé, dotée de ressources et agile.	72
Services	Favoriser l'innovation	Si la Garde côtière canadienne ne continue pas à innover en utilisant les technologies en évolution, elle risque de ne pas pouvoir atteindre les objectifs établis dans la Stratégie pour un gouvernement vert et la Stratégie fédérale de développement durable.	65
Services	État de préparation des programmes	Si les programmes ne disposent pas d'un profil de préparation, ils ne seront pas en mesure d'optimiser le ressourcement des personnes et des actifs, ni de comprendre et d'évaluer pleinement la demande de capacité afin de déterminer les écarts entre les besoins actuels et les exigences prévues des missions futures.	62
Services	Grands projets de ressources	Si la collaboration avec les partenaires pour mettre en œuvre les multiples initiatives et investissements en cours ne se poursuit pas, les priorités du gouvernement du Canada liées à la protection du milieu marin ne seront pas soutenues adéquatement.	60
Gouvernance	Renforcer les politiques, processus, procédures et systèmes nationaux	Si les rôles et responsabilités des multiples partenaires fédéraux ne sont pas clairs, la Garde côtière ne démontrera pas une culture d'amélioration continue, et l'optimisation de la prestation des services pourrait s'avérer difficile.	54
Services	Révision des niveaux de service	Si les recommandations des utilisateurs de services ne sont adéquatement évaluées et prises en compte pour être mises en œuvre, il y a un risque pour le partenariat établi et le modèle de prestation de services qui exige une coopération entre la Garde côtière canadienne et les utilisateurs de services.	46
Gouvernance	Mobiliser les partenaires autochtones	Si la Garde côtière canadienne ne continue pas à s'engager auprès de ses partenaires autochtones, elle risque de ne pas adhérer à la Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et de perdre un détenteur de savoir et un partenaire clé de la prestation de services.	39
Services	Révision des niveaux de service	Si les niveaux de service ne sont pas revus régulièrement, il y a un risque que les services ne reflètent pas l'environnement marin actuel ou les besoins actuels des utilisateurs de services.	36
Gouvernance	Mobiliser l'industrie et les usagers des services de la Garde côtière	Si la Garde côtière n'est pas en mesure de mobiliser l'industrie et les autres intervenants de façon efficace et coordonnée, l'organisation pourrait être incapable de remplir son mandat, de faire avancer ses priorités stratégiques et celles du gouvernement du Canada.	20
Gouvernance	Renforcer les politiques, processus, procédures et systèmes nationaux	L'absence d'un transfert de connaissances et d'une souplesse des principaux facilitateurs de la Garde côtière pour adapter nos exigences opérationnelles pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Garde côtière à offrir ses programmes et services aux Canadiens.	À déterminer